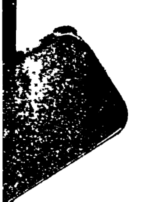

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY




SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIÆ
VE RI TAS



Hommage d'un collègue
Eugène Ritter

Onzième année. — N° 4. 15 Avril 1891.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1891

Sommaire du n° 4 du 15 Avril 1891

AVIS

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.

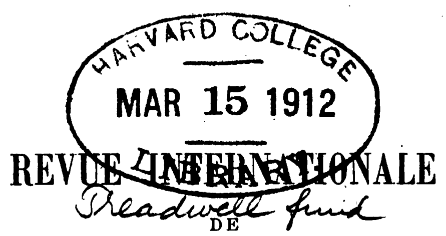
La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

paraît le 15 de chaque mois.

PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.



REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

ISAAC ROUSSEAU

LE PÈRE DE JEAN-JACQUES

Eugène Ritter

« Il faut, mon cher ami, que je vous instruise d'un fait : votre livre *Sur l'origine de l'inégalité des conditions*, dédié à nous tous, grands et petits, n'a pas eu le bonheur de plaire aux premiers. En effet, est-il naturel de supposer quelque égalité entre des individus dont les uns comptent deux ou trois générations de syndics dans leurs familles, — et les autres, cinq ou six d'horlogers et autres artisans honnêtes ?... Mon cher Jean-Jacques, pardonne le griffonnage d'un ancien ami de ton père. »

Voilà ce que Marcet de Mézières écrivait de Genève à Rousseau, dont il connaissait très bien la famille. Le père du philosophe, Isaac Rousseau; son grand-père, David Rousseau; son bisaïeul, Jean Rousseau, avaient été tous trois horlogers. Son trisaïeul avait été tanneur, et avait épousé la belle-sœur d'un cordonnier. Jean Rousseau avait épousé la fille d'un orfèvre; David Rousseau, la fille d'un tanneur; Isaac Rousseau, la fille d'un horloger : toutes professions honorables et modestes. Par leurs carrières et leurs alliances, les membres de la famille Rousseau appartenaient à la bourgeoisie.

Dans une petite ville comme Genève, où la société était très étagée, il faut savoir distinguer : la haute bourgeoisie, la riche bourgeoisie, la bourgeoisie aisée, la bonne bourgeoisie, la bourgeoisie lettrée, la moyenne bourgeoisie, la simple bourgeoisie, la petite bourgeoisie et la basse bourgeoisie.

Une famille genevoise sortait de la bourgeoisie et entrait dans

Paris, 19..

l'aristocratie, quand un de ses membres était nommé au Petit Conseil ou Conseil des XXV. En restant dans la bourgeoisie, elle sortait de pair et entrait dans la haute bourgeoisie, aussitôt que quelqu'un de ses membres était élu au Conseil des Deux-Cents. Or, aucun membre de la famille Rousseau n'a eu ces honneurs très enviés et recherchés.

Quant aux autres degrés que j'ai énumérés, à ces niveaux divers et superposés que l'œil d'un étranger n'eût pas facilement réussi à bien distinguer, une famille pouvait osciller de l'un à l'autre selon la bonne et la mauvaise fortune, l'habileté ou la loyauté de la conduite, le savoir-faire industriel et commercial, l'honnêteté ou la légèreté des mœurs, la bonne éducation que recevaient ou que ne recevaient pas les enfants. L'opinion publique était attentive à tout; le jugement d'un clergé très vigilant et très respecté avait toujours un grand poids, et la vieille Genève, en somme, était toute semblable à la grand'mère d'Ausone :

... non deliciis ignoscere prompta pudendis,
Ad perpendiculum seque suosque habuit.

I

Isaac Rousseau, le père de Jean-Jacques, était lui-même le cinquième enfant d'un père qui en eut douze; mais six de ses frères et sœurs moururent en bas âge. Il était, nous l'avons dit, horloger comme son père. On a conservé le portrait de celui-ci : un bel homme à perruque magistrale, qui mourut presque centenaire. On peut citer plusieurs cas de longévité dans la famille. Mais l'éducation était moins bonne que la santé; et trois au moins des enfants firent hocher la tête aux juges sévères qui ne manquaient pas autour d'eux. — Isaac d'abord : à l'âge de 21 ans, cet horloger, dont le métier eût réclamé toute l'assiduité d'un jeune homme qui eût tenu à bien faire son chemin, ne s'avisa-t-il pas de passer une partie de son temps à donner des leçons de danse?

A cette date, le temps n'était pas encore venu où le pasteur Jacob Vernet pouvait écrire (1733) au pasteur Alphonse Turrettini : « Monsieur votre fils a pris un maître à danser, qui est une des choses dont il avait le plus de besoin. » Dans tout le XVIIe siècle, à Genève, les gens de bien voyaient la danse de mauvais œil. Il est vrai que la prospérité de la ville tenant en grande partie au séjour des jeunes étrangers qui y faisaient leurs études, le rigorisme de cette époque se trouvait obligé de faire en leur faveur quelques

concessions. Les maîtres de danse, en particulier, étaient tolérés, parce que les parents de ces jeunes étrangers voulaient que leurs enfants prissent d'eux quelques leçons. Mais on ne perdait pas de vue les agissements de ces maîtres, et si l'un d'entre eux organisait une petite sauterie, il était aussitôt censuré :

Registre du Consistoire de Genève, 19 février 1674. Ont comparu sieur David Noiret et Pernette Saunex, sa femme, appelés pour avoir fait faire et permis chez eux un bal, et danse avec violons : ce qu'ils ont avoué. Mais [David Noiret dit] n'y avoir eu qu'une assemblée particulière de ses écoliers, étrangers et autres, en plein jour, dès midi jusques au soir, par lui invités; et n'y avoir eu autres de la ville que Mme Zollicoffer et une dame, sa pensionnaire, Mme Chabrey, sa fille, et les dames Alléon : le tout s'étant passé avec grande modestie, pour faire une épreuve de ce qu'il avait enseigné à ses écoliers.

Avisé de grièvement censurer le dit Noiret, pour avoir commis cet excès, avec sérieuse exhortation à ne récidiver, et menace du magistrat, s'il ne se corrige, *et s'il enseigne ceux de la ville.*

Dans quelques villes où existaient des maisons de jeu, il n'était permis qu'aux étrangers de pénétrer dans les salles; l'entrée en était interdite aux gens du pays. Semblablement, les lois de Genève permettaient d'enseigner la danse aux étrangers seulement : les jeunes bourgeois et citoyens ne devaient pas prendre part aux leçons, et le Consistoire le rappela au sieur Noiret; mais les termes mêmes du registre montrent que quelque relâchement s'était introduit à cet égard.

Isaac Rousseau s'était d'abord (en août 1694) associé pour ces leçons de danse avec un nommé Jean Clément, de Paris, qui épousa plus tard une de ses parentes. Quelques mois après, tous deux s'associèrent avec ce David Noiret que nous venons de voir, et qui n'était plus jeune (67 ans), tandis qu'Isaac Rousseau était encore mineur (d'après la loi genevoise qui fixait la majorité à 25 ans) et ne pouvait agir qu'avec le consentement de son père, dont la signature figure à côté de la sienne sur l'acte de société.

« Les trois associés, y est-il dit, travailleront de tout leur possible pour le profit de la Société, et auront soin de se faire payer de leurs écoliers, s'obligeant de se rendre bon et fidèle compte de tout le travail qu'ils feront, sans se rien cacher l'un à l'autre, et de rapporter tout ce qui procédera de leur travail entre les mains du sieur Noiret, qui s'en chargera sur un livre, pour en être fait partage tous les mois, par tiers. » — L'association devait durer trois ans.

On voit que Noiret avait la haute main dans l'association. Si le proverbe est vrai : *Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es*, il

n'est pas inutile, pour apprendre à connaître le jeune Isaac Rousseau, de savoir ce que pensait ce David Noiret, qui avait voyagé et qui était philosophe à sa manière. Les registres du Consistoire et du Conseil de Genève nous offrent à cet égard quelques renseignements intéressants.

Registre du Conseil, samedi 10 octobre 1685. Sieur David Noiret, appelé pour avoir dit à quelques bourgeois, qui lui demandaient des nouvelles de son beau-frère Pélaz, de Collonges (1), que si son dit beau-frère venait à changer de religion, il ne fallait pas croire qu'il fût damné, parce qu'en l'une ou l'autre religion on invoquait un seul et même Dieu; et que ces bourgeois ont dit que si l'on ne faisait pas justice du dit Noiret, ils le jetteraient dans le Rhône;

Icelui ouï, a avoué d'avoir bien dit que ceux qui changent de religion par contrainte ne sont pas damnés;

Et étant ouïs les sieurs Barelet, Stein, Conte et Perréal, citoyens, ils ont tous déclaré par serment, séparément, que jeudi dernier le dit Noiret, passant par les rues basses, le sieur Heim lui demanda quelles nouvelles il avait de son beau-frère Pélaz, à quoi il répondit: « J'appréhende qu'il ne soit trop opiniâtre et ne se fasse des affaires. Au fond, je ne trouve pas grand mal d'aller à la messe. J'y ai bien été quand j'étais en Italie. On croit tous à un seul et même Dieu : Père Fils et Saint-Esprit; et encore qu'on change de religion, on peut garder sa croyance au dedans. »

Ce qui lui a été soutenu par la confrontation faite céans de tous les quatre susnommés, séparément: dont il n'a pas autrement disconvenu; mais a dit qu'il ne s'était pas bien expliqué, ou qu'ils ne l'avaient pas bien entendu; qu'il n'a point de sentiment contraire à notre religion.

Dont opiné, arrêté qu'il demandera pardon à Dieu et au Conseil, à genoux; sera suspendu de faire aucune fonction de bourgeois pendant le bon plaisir de la Seigneurie, le renvoyant au vénérable Consistoire pour y faire sa déclaration en forme.

A laquelle réparation il a satisfait.

Registre du Consistoire, jeudi 15 octobre 1685. A comparu sieur David Noiret, sur renvoi de Nosseigneurs, pour avoir tenu des propos et paroles scandaleuses contre notre religion, disant qu'il est indifférent d'aller à la messe ou au prêche.

Lequel a avoué que s'étant rencontré en compagnie, il lui échappa, par imprudence et légèreté, de dire quelques paroles approchantes au sujet de son beau-frère qui est prisonnier, sans aucun mauvais dessein. Au contraire, qu'il a en horreur la religion romaine, demandant humblement pardon à Dieu de s'être oublié à commettre cette faute; en ayant bien du déplaisir.

Avisé de le grièvement censurer du scandale qu'il a donné par cette impiété et indifférence de la religion; ayant même avoué d'avoir été à

(1) Collonges est un village du pays de Gex, à trois lieues de Genève. Dans cette année 1685, où fut révoqué l'Édit de Nantes, les protestants, qui avaient beaucoup à souffrir partout en France, étaient particulièrement persécutés dans les environs de Genève.

diverses fois à la messe, étant en Italie ; et fera réparation de sa faute en demandant pardon à Dieu, genoux en terre ; avec défense de la Sainte Cène, absolue.

A satisfait à la dite réparation.

Métropole et refuge des Églises protestantes de France, Genève était une ville de théologie, et les maîtres de danse eux-mêmes étaient appelés à réfléchir sur la religion et à avoir des idées personnelles en matière de foi. Nous verrons d'ailleurs que Noiret n'était pas, dans l'entourage d'Isaac Rousseau, le seul dont l'esprit indépendant pouvait déplaire au clergé.

Les documents que nous avons à notre disposition sont assez rares ; aussi ne devons-nous négliger aucune des données qu'on en peut tirer. Dans l'acte de société que nous avons cité, nous relèverons un paragraphe où Isaac Rousseau stipule « qu'il lui sera permis de *faire un voyage* lorsque bon lui semblera, à ses frais, sans que pendant icelui [voyage], il puisse rien prétendre en la dite société ; et qu'étant de retour, il y rentrera pour achever le restant des dites trois années, si mieux il n'aime ne point exercer la danse, ce qui sera à son choix. »

« Tu es Genevois, tu verras un jour d'autres peuples, disait un jour Isaac Rousseau à son fils Jean-Jacques ; mais *quand tu voyagerais autant que ton père*, tu ne trouveras jamais leurs pareils. »

L'amour des voyages, on le voit, la danse et l'horlogerie se partageaient Isaac. Nous ne pouvons pas le suivre jour par jour ; mais çà et là, dans les registres des Conseils et les minutes des notaires, on rencontre son nom, et jamais il n'est qualifié autrement que « maître et marchand horloger », sauf une seule fois en 1722, où le secrétaire du Conseil, — un de ses anciens élèves, j'imagine, — le désigne encore comme maître de danse. Il faut donc que cet épisode de sa jeunesse ait été court en définitive.

Le père et la mère d'Isaac Rousseau, quelques années plus tard, eurent un gros chagrin avec un autre de leurs enfants. Leur fille aînée Théodora avait vingt-sept ans. Survint un jeune homme, un ingénieur, Gabriel Bernard. Le registre du Consistoire va nous apprendre ce qui se passa.

5 octobre 1699. A été rapporté que la fille du sieur David Rousseau s'est mariée avec le sieur Bernard, après avoir anticipé de sept mois, et qu'elle s'est épousée avec la couronne.

Avisé de la mettre sur le billet, pour être appelée quand elle aura accouché.

19 octobre 1699. A été rapporté par M. [le pasteur] Sarasin qu'il a

baptisé l'enfant du sieur Gabriel Bernard et de demoiselle Théodora Rousseau, après huit jours de mariage.

Avisé de les mettre sur le billet pour les appeler pour la quinzaine.

2 novembre 1699. Ont comparu Gabriel Bernard, et Théodora Rousseau sa femme, appelés pour l'anticipation scandaleuse de leur mariage.

Avisé de les censurer grièvement, et de les suspendre de la Sainte Cène.

14 mars 1700. Ont comparu sieur Gabriel Bernard et Théodora Rousseau sa femme, pour demander d'être reçus et rétablis à la participation de la Sainte Cène, qui leur avait été défendue pour anticipation dans leur mariage : ce qui leur a été accordé pour leur consolation, ensuite des marques qu'ils ont données de leur repentance.

Jean-Jacques n'a pas connu cette anecdote; c'est tout simple, et c'est en pleine sincérité qu'il a pu dire : « Né dans une famille que ses mœurs distinguaient du peuple... Mes trois tantes, toutes sages et vertueuses... »

Théodora Rousseau ne pouvait pas dire qu'on avait abusé de son innocence juvénile; elle avait cinq ou six ans de plus que son mari. Vingt-cinq ans après cette aventure, Jean-Jacques passa quelques mois chez Mme Bernard : « Ma tante, dit-il, était une dévote un peu piétiste, qui aimait chanter les psaumes. » — Ajoutons que la pauvre enfant, fruit d'une union qui avait commencé *ab illicitis*, était morte le jour même où on l'avait baptisée; elle avait eu pour parrain son grand-père David Rousseau.

La sœur aînée d'Isaac Rousseau avait comparu le 2 novembre devant le Consistoire. Huit jours après, il y était appelé lui-même pour être censuré à son tour, après avoir eu auparavant à souffrir la censure du Conseil et à aller en prison, pour batterie nocturne. A vrai dire, les torts n'avaient pas été de son côté, mais il était entré en querelle avec des gens plus haut placés que lui, et le gouvernement était aristocratique.

Un grand nombre de jeunes étrangers de bonne famille venaient des pays du Nord à Genève pour y suivre leurs études et se familiariser avec la langue française. C'était une grande source de gain pour une ville qui était pauvre alors; et le séjour de ces jeunes gens, qui appartenaient à la haute société d'Allemagne et d'Angleterre, permettait à l'aristocratie genevoise de nouer dans ces pays des relations utiles à la République qu'elle gouvernait, et d'y entretenir un courant de sympathie et de bienveillance qui était demeuré ininterrompu depuis la Réforme. Dans la situation troublée de l'Europe, il y avait là un intérêt politique de premier ordre. Cela posé, si de simples bourgeois se faisaient une affaire avec de jeunes seigneurs anglais, avec les officiers d'une armée qui

venait de tenir tête à Louis XIV, et de défendre contre lui la cause protestante, le procès était jugé d'avance, les battus devaient payer l'amende.

Nous allons citer la déposition d'un témoin, où nous regrettons de trouver dans le commencement de la querelle quelques détails de mauvais goût, trop essentiels au récit pour qu'ils puissent en être enlevés.

Samuel Curlad, bourgeois, assermenté, a dit et déposé que vendredi dernier 27 octobre 1699, environ 11 heures du soir, ayant veillé chez les frères Marchand qui demeurent au Château Royal, il rencontra le sieur Rousseau fils à l'entrée du Pont-Neuf, qui était avec les sieurs Chapuis, Picot, Prevost et Caille, et que marchant ensemble sur le dit pont avec deux chandelles, il remarqua que quatre ou cinq Anglais marchaient aussi sur le même pont devant eux, à quelques pas et sans chandelles : ayant reconnu l'un d'eux, nommé M. Neison, qui loge chez M. le professeur Mussard.

En chemin faisant, le sieur Picot fit un vent par la bouche, ce qui donna lieu au sieur Rousseau de lui dire que ce vent-là était puant ; à quoi Picot répondit : « C'est que je suis amoureux, je soupire. » A quoi l'un des Anglais dit : « C'est un soupir de cochon et de maraud. » Sur quoi M. Picot leur dit qu'ils ne devaient pas s'en fâcher, que ce n'était pas à leur sujet ; qu'ils étaient sur un chemin public, qu'ils eussent à passer leur chemin, comme il le passait aussi.

Le même Anglais repartit que Picot et les autres ne savaient pas la différence qu'il y avait des officiers du roi d'Angleterre avec des courtauds de boutique. Et Rousseau répondit que des courtauds de boutique comme eux étaient des honnêtes gens, et qu'ils ne doutaient pas qu'eux ne fussent de braves officiers d'Angleterre. Alors le sieur Neison s'avança et dit : « Qui est ce monsieur qui parle si bien ? » Et Rousseau répondit : « C'est moi, monsieur vous-même ! » Et le sieur Neison dit qu'ils étaient des sots et des canailles, et qu'il leur apprendrait à connaître des officiers d'Angleterre. Sur quoi Rousseau reprit qu'il était prêt à les reconnaître partout.

Et dans ce moment, deux ou trois des dits Anglais s'approchèrent de lui, et donnèrent un soufflet à Caille, qui voulut se mettre entre deux, et un coup de poing à Rousseau ; et en même temps ils se reculèrent, et mirent tous trois l'épée à la main. Et le sieur Neison s'avança pour empêcher que ces messieurs ne frappassent de leur épée, et leur dit : « Messieurs, je vous prie, point d'épée ! » et dit à Rousseau et aux autres : « Vous êtes des sots et des coquins ; retirez-vous ! » Et nonobstant cela ils poursuivirent Rousseau jusqu'aux Trois-Rois ; — n'ayant point vu mettre l'épée à la main à Rousseau ; s'étant retiré chez lui, Rousseau et Picot étant demeurés seuls ; et ayant ouï qu'ils criaient le corps de garde à leur secours.

Et comme le bruit continuait, le dit déposant sortit encore, et trouva le sieur Picot entre le pont et les Trois-Rois, qui cherchait avec sa chandelle une épée qu'il disait que M. de Saint-Jean avait cassée en lui donnant sur le bras, ayant trouvé en effet le bout de l'épée. — Ayant rencontré un moment après, au bas de la Cité, les sieurs Horngacher et

Rodolphe Quenot, qui lui dirent qu'ils avaient rencontré ces Anglais les épées nues à la main, qui s'approchèrent d'eux et leur donnèrent des chiquenaudes à leur chapeau, et leur dirent qu'ils étaient des canailles : à quoi le sieur Horngacher dit qu'il ne savait pas pourquoi ils le traitaient ainsi. Et ayant crié au secours, ils se retirèrent.

Et autre a dit ne savoir.

Cette bagarre avait eu lieu dans la nuit du vendredi au samedi; le lundi, Isaac Rousseau et Pierre Picot furent emprisonnés, et le lendemain, le Conseil, « procédant au jugement des nommés Rousseau, Picot, Chapuis et Prévost, appelés céans pour le scandale par eux commis, a condamné les uns et les autres à être grièvement censurés et à en demander pardon, et en outre Rousseau à vingt-cinq florins d'amende, et Picot et Chapuis chacun à quinze florins ». — Nous avons déjà dit que Rousseau fut aussi envoyé au Consistoire, avec Picot et Chapuis; ils y furent censurés fortement.

Le frère cadet d'Isaac, André Rousseau, était horloger comme son père et son frère, et paraît avoir aimé les voyages comme celui-ci. A l'âge de 28 ans, nous le trouvons à Amsterdam (4 août 1712), d'où il tire sur son père une lettre de change pour la modeste somme de huit écus. Mais le vieux père répond : « Ne vouloir accepter ni payer la dite lettre, et que le tireur qui est son fils doit travailler pour la payer. » — De ce côté encore, les choses allaient mal.

Il est vrai que nous n'avons pas à notre disposition, pour reconstituer l'histoire de la famille Rousseau, les documents intimes qui nous permettraient de la considérer sous un heureux jour : lettres, journaux de famille, livres de raison. Nous n'avons que des registres officiels et des pièces d'archives : cela est fâcheux et il faut nous défier des conclusions auxquelles nous sommes conduits par ce genre de documents. Ils se répartissent en effet en deux catégories : documents incolores et documents dénigrants.

Les documents incolores sont les actes notariés, les registres de baptêmes, mariages et morts, les inventaires, etc. Les documents dénigrants, — j'appelle ainsi ceux qui peignent en noir et ne donnent que les ombres; — les documents dénigrants sont les registres du Conseil et du Consistoire, et les dossiers des procès criminels et des enquêtes de police. En effet, quand il ne s'agissait pas des magistrats ou des pasteurs qui honoraient l'État ou l'Église, et qui avaient alors leur juste part d'éloges officiels, le Conseil et le Consistoire ne tenaient note que des gens qu'ils punissaient et censuraient; et tandis que le mal, les vices, les désordres, l'adultère et

le reste, s'étalent sur leurs registres, le bien n'y figure pas. Tandis que tous les péchés et peccadilles de quelques individus y sont soigneusement couchés sur le papier, les autres membres de la famille, qui suivaient honnêtement et obscurément la voie droite et le bon chemin, n'obtiennent aucun éloge, aucune mention honorable dans ces registres, si intéressants et si instructifs d'ailleurs. Il faut avoir ces réflexions présentes à l'esprit pour ne pas faire tort à ces générations disparues, beaucoup trop éloignées pour que la tradition orale remonte jusqu'à elles.

II

Jean-Jacques Rousseau a fait une idylle en parlant du mariage de son père et de sa mere. Le fait est qu'Isaac Rousseau et Suzanne Bernard étaient du même âge, à quelques semaines près; qu'ils habitaient le même quartier, voisin de la promenade de la Treille, la plus belle de la Genève d'alors; et qu'ils se marièrent dans leur trente-deuxième année.

> Ma mère, dit Jean-Jacques, était riche; elle avait de la sagesse et de la beauté. Ce n'est pas sans peine que mon père l'avait obtenue. Leurs amours avaient commencé presque avec leur vie; dès l'âge de huit à neuf ans, ils se promenaient ensemble tous les soirs sur la Treille; à dix ans, ils ne pouvaient plus se quitter. La sympathie, l'accord des âmes, affermit en eux le sentiment qu'avait produit l'habitude. Tous deux, nés tendres et sensibles, n'attendaient que le moment de trouver dans un autre la même disposition; ou plutôt ce moment les attendait eux-mêmes, et chacun d'eux jeta son cœur dans le premier qui s'ouvrit pour le recevoir. Le sort, qui semblait contrarier leur passion, ne fit que l'animer. Le jeune amant, ne pouvant obtenir sa maîtresse, se consumait de douleur : elle lui conseilla de voyager pour l'oublier. Il voyagea sans fruit, et revint plus amoureux que jamais. Il trouva celle qu'il aimait tendre et fidèle. Après cette épreuve, il ne restait qu'à s'aimer toute la vie; ils le jurèrent, et le ciel bénit leur serment.
>
> Gabriel Bernard, frère de ma mère, devint amoureux d'une des sœurs de mon père; mais elle ne consentit à épouser le frère qu'à condition que son frère épouserait la sœur. L'amour arrangea tout, et les deux mariages se firent le même jour.

Nous avons vu l'oncle et la tante Bernard se marier dans l'automne de 1699; le mariage d'Isaac eut lieu le 2 juin 1704. Jean-Jacques Rousseau nous fait des histoires, et je crois que c'est très ingénument : on les lui a faites, il les répète; mais nous sommes à même de rétablir les dates.

Ce qu'il faut retenir dans ce récit, c'est la mention des

voyages du jeune homme. Nous avons vu le frère d'Isaac Rousseau dater d'Amsterdam une lettre de change. Son oncle Jacob était établi à Londres; son beau-frère Gabriel Bernard avait voyagé à Venise, avait été au siège de Belgrade, et il alla mourir à Charlestown en Amérique; son fils aîné François partit pour l'Allemagne où on perdit ses traces; son neveu Abraham Bernard alla dans le même pays, et l'on y perdit ses traces aussi (1); son cousin germain Jacques Rousseau partit pour la Perse en 1708 (2). L'humeur nomade était largement répandue parmi les Genevois de ce temps, et Rousseau n'exagérait pas beaucoup quand il disait d'eux, dans sa *Lettre à d'Alembert* : « La moitié de nos concitoyens, épars dans le reste de l'Europe et du monde, vivent et meurent loin de la patrie. Nous sommes forcés d'aller chercher au loin les ressources que notre terrain nous refuse; et nous pourrions difficilement subsister, si nous nous y tenions renfermés. » Cette humeur nomade, Jean-Jacques Rousseau la tenait aussi de race, et c'est pourquoi, resté besogneux toute sa vie, il se trouve avoir fait autant de voyages et de plus beaux que le riche Voltaire. Tous deux ont été en Angleterre. Voltaire a fait des courses et des séjours en Belgique, en Hollande et dans l'Allemagne du Nord; Rousseau en Dauphiné, en Languedoc, en Provence, et en Italie jusqu'à Venise. Voltaire n'est pas allé au Midi plus loin que Lyon (3), et n'a jamais franchi les Alpes, ni même été jusqu'à leur pied.

Un mot encore est à relever dans le récit de Rousseau : « Ma mère était riche, » dit-il. Nous sommes en mesure de substituer des chiffres précis à une donnée vague. D'après une reconnaissance que signa son mari en 1712, Suzanne Bernard avait hérité

(1) Au livre V des *Confessions*, Rousseau a dit que cet Abraham Bernard était mort au service du roi de Prusse. Qu'en savait-il? Le fait est que la mère d'Abraham, dans un testament qu'elle fit douze ou quinze ans après l'époque où son fils serait mort, mentionne seulement l'absence de ce fils, et l'institue son héritier universel (Louis Dufour-Vernes, *Recherches sur Rousseau et sa parenté*, Genève, 1878, page 31). Je cite ici, une fois pour toutes, cet opuscule intéressant, auquel j'ai fait plusieurs emprunts dans le cours de cet article.

(2) C'est de lui que descend la seule branche aujourd'hui subsistante de la famille du philosophe de Genève. Elle est représentée entre autres par M. le baron Alfred Rousseau, consul de France à Syra, dans les Cyclades.

(3) Voltaire regrettait lui-même de ne pas avoir vu les pays du Midi. Il le disait à sa nièce, Mme Denis, dans une lettre écrite au moment où il s'établissait à Berlin, pour lui demander de venir y tenir sa maison : *Charlottenbourg, 14 auguste* 1750. « Si ces propositions vous convenaient, vous feriez vos paquets au printemps; et moi j'irais, sur la fin de cette automne, faire mon pélerinage d'Italie, voir Saint-Pierre de Rome, le pape, la Vénus de Médicis et la ville souterraine. J'ai toujours sur le cœur de mourir sans voir l'Italie. »

6 000 florins de son oncle le ministre, qui l'avait élevée; 10 000 florins de sa mère; et, à ce qu'il semble, rien du tout de son père, qui était horloger, qui avait mené, avant son mariage, une vie de désordres, et qui était mort depuis longtemps (1682).

La mère de Suzanne Bernard, restée veuve avec deux enfants, avait maison en ville, maison à la campagne, et dans son appartement des peintures, que son testament partage entre son fils et sa fille. Celle-ci dessinait, chantait, s'accompagnait du théorbe et faisait des vers passables : on avait pris grand soin de son éducation. Tout cela indique une large aisance. Mais en somme, avec sa dot, après la réalisation de ses espérances, la liquidation de toutes les hoiries auxquelles elle pouvait avoir part, Suzanne Bernard était à la tête de 16 000 florins de Genève, soit 8 000 livres de France. En ce temps-là, dans une ville économe et de mœurs simples, c'était un joli denier. Mais, je le répète, cela ne constituait qu'une certaine aisance; ce n'était pas du tout de la richesse.

« Ma mère était riche » : cette parole que nous venons de discuter fait contraste, dans le récit des *Confessions*, avec ce que dit Jean-Jacques du peu de fortune d'Isaac Rousseau : « Un bien fort médiocre, à partager entre quinze enfants, avait réduit presque à rien la portion de mon père. » Mais l'auteur des *Confessions* a confondu ici son père et son grand-père. C'est son grand-père, David Rousseau, qui, à un moment de sa vie, a eu quinze frères ou sœurs; qui, au moment de la mort de ses père et mère, a dû partager leur héritage — 31 000 florins — avec neuf frères ou sœurs survivants (1), en sorte que pour ramener à la vérité les lignes plus haut citées, il faut dire : « Un héritage de 31 000 florins, — ce qui constituait il y a deux cents ans une jolie fortune, et non pas *un bien fort médiocre*, — ayant été partagé entre dix enfants, la part de mon grand-père se trouva réduite à peu de chose. »

Isaac Rousseau, lui, avait eu onze frères ou sœurs; six d'entre eux étaient encore vivants au moment où s'ouvrit la succession de sa mère. La part de chacun des enfants fut de 1 500 florins. La succession de son père ne s'ouvrit que longtemps après; il mourut presque centenaire, en juillet 1738, au moment où son petit-fils venait d'entrer aux Charmettes. Ce patriarche paraît avoir eu

(1) Minutes du notaire François Joly, 23 août 1684, 17 janvier 1685, etc. Notez qu'avec 16 000 florins, Suzanne Bernard était *riche*, au dire de Rousseau, tandis que 31 000 florins n'auraient constitué qu'*un bien fort médiocre*. — Le fait est que Jean-Jacques n'a su ces choses que par ouï-dire, et n'avait à sa disposition que des données vagues.

peu de rapports avec l'enfant qui devait illustrer le nom de la famille.

Revenons à la question d'argent. Nous avons mis le doigt sur quelques erreurs de détail et quelques malentendus ; mais en définitive, Jean-Jacques était dans le vrai. Suzanne Bernard, avec 16 000 florins, était beaucoup plus à son aise que son mari Isaac Rousseau avec 1 500. Dans la bourgeoisie genevoise, les parents donnaient à leurs fils un métier, et une dot à leurs filles. Tandis que Théodora Rousseau, femme de Gabriel Bernard, avait reçu de son père une dot de 200 écus blancs — plus de 2 000 florins — ce qui constituait un solide avancement d'hoirie, son frère Isaac n'avait eu pour sa part que l'avantage, très grand à la vérité, de faire un bon apprentissage d'horloger. A lui de se tirer d'affaire et de se mettre en état de soutenir une famille. Un homme laborieux et économe, comme il y en avait beaucoup à Genève, y eût facilement réussi. L'horlogerie était florissante en cette ville, dans ce temps-là. Avec une main habile, — comme était celle d'Isaac Rousseau, au dire de son fils — après une vie de travail, on arrivait à la fortune en même temps qu'à la vieillesse. Mais Isaac Rousseau était « un homme de plaisir », en sorte qu'il dépensait l'argent aussi vite qu'il le gagnait.

Nous continuons à suivre sa vie pas à pas. Une année après son mariage, il perdit sa mère, de laquelle nous savons peu de chose. Comme la vie à Genève était toujours austère et monotone, les deuils ne tranchaient pas sur la manière de vivre habituelle, et on ne les considérait pas comme incompatibles avec le peu de divertissements qu'il était permis de prendre. Nous ne nous étonnerons donc point de voir, quelques mois après la mort de la mère de famille (14 avril 1705), des bals chez le père d'Isaac Rousseau. L'ancien maître de danse paraît avoir joué du violon à cette occasion.

Registre du Consistoire, jeudi 4 février 1706. A été rapporté par le spectable pasteur Turrettini l'aîné, que suivant la commission qui lui a été donnée de s'informer d'un bal qui avait été fait dans son quartier, il a appris que la veille de l'Escalade (11 décembre) et le Jour de l'an, il y avait eu des bals chez le sieur Rousseau, occasion d'un sénateur de Chambéry dont la femme avait souhaité de se réjouir; mais que ce n'était que des gens du parentage et du voisinage.

Opiné. A été dit que le dit Rousseau sera appelé.

Du jeudi 11 février 1706. A comparu sieur David Rousseau, dizenier, appelé pour avoir permis qu'on fît des bals chez lui. Répondant, a dit qu'il est vrai que la veille de l'Escalade et le premier jour de l'an, ses enfants et ses petits-enfants s'étant rencontrés chez lui, ils se divertirent

ensemble dans la chambre d'un sénateur de Chambéry qui y demeure, et qu'il est vrai qu'on y dansa, et que ses enfants qui jouent du violon en jouèrent; mais nie qu'il y ait eu des étrangers qui en aient joué; avoue que le sieur Clément, qui est son proche parent, y vint aussi.

Opiné. A été dit que n'y ayant eu que de ses plus proches, il doit être exhorté à ne pas donner lieu à aucun scandale.

Remarquons avec quel ménagement le Consistoire traite le père Rousseau (64 ans). On ne le censure point, on lui adresse des exhortations seulement, on lui rappelle qu'on a l'œil sur lui comme sur tout le monde. C'est qu'en sa qualité de *dizenier*, David Rousseau avait quelque part à la considération qui s'attachait à tous les degrés, même les moindres, de la magistrature genevoise. Les dizeniers étaient chargés de tenir un rôle des habitants de leur quartier et de « veiller qu'il ne se fasse nul désordre ni insolence, et que les bourgeois et habitants se gouvernent honnêtement en leur ménage ».

« Il fallut se séparer, dit Jean-Jacques de ses père et mère. Après la naissance de mon frère unique, mon père partit pour Constantinople. » — Il fallut se séparer, et pourquoi ? Nous n'en savons pas plus que l'auteur des *Confessions*, qui n'en savait rien sans doute. Mais le champ des conjectures est ouvert, et il s'en présente une tout d'abord. On notera qu'Isaac Rousseau revint de Constantinople une année après la mort de sa belle-mère, Mme Bernard.

S'il est vrai qu'Isaac Rousseau et Suzanne Bernard se soient aimés dès leurs jeunes années, pourquoi leur mariage s'est-il fait si tard ? Et si l'amour conjugal les attachait si fort l'un à l'autre, comme Jean-Jacques le dit et comme je le crois volontiers, pourquoi se sont-ils quittés si vite? Tout s'explique si la mère de la jeune fille était opposée au mariage, et si la mère de la jeune femme a su rendre la vie amère à son gendre. Je soumets cette hypothèse au jugement du lecteur, et je passe outre.

Nous perdons de vue Isaac Rousseau pendant les années de son séjour aux rives du Bosphore. Il revint à Genève en 1711; nous avons un témoignage qui corrobore à ce sujet le récit des *Confessions*, dans les lettres échangées entre le pasteur Pierre Harenc, chapelain de l'ambassadeur de Hollande à la Porte Ottomane, et la compagnie des pasteurs de Genève. Isaac Rousseau, nous dit son fils, « avait beaucoup de religion. Galant homme dans le monde, il était chrétien dans l'intérieur ». On ne s'étonnera donc pas de voir un ecclésiastique le charger de la lettre qu'il adressait

A messieurs les pasteurs et professeurs de l'Église et Académie, à Genève.

Messieurs et très honorés pères et frères en Christ,

Je me donne l'honneur de vous apprendre que Messieurs les États [-Généraux de Hollande] ont été disposés, à la réquisition de Son Excellence leur ambassadeur à la cour ottomane, de lui envoyer un ministre qui sût prêcher en flamand et en français, afin de pouvoir édifier la petite assemblée genevoise qui se trouve à Péra de Constantinople. Ayant donc reçu l'agrément de Messieurs les États-Généraux pour être le ministre de Son Excellence, je me suis aussitôt proposé de satisfaire à sa pieuse intention, en leur prêchant de temps en temps en français, et en leur administrant les saints sacrements. Ayant été ensuite prié par ces messieurs [les Genevois] de me charger de la conduite de leur assemblée, je me suis déterminé à le faire, voyant qu'ils le souhaitaient unanimement... de sorte que je fais à présent les trois quarts de mes sermons en français.

Je remercie le Seigneur de ce qu'il lui a plu augmenter de cette assemblée la portion qu'il m'a daigné assigner en son héritage à cultiver, et je me réjouis de vous pouvoir par là donner à connaître l'affection que Messieurs les États et que Son Excellence portent à votre République, et à l'Église en particulier, que tout le monde considère avec raison comme le commencement, la source et l'asile de la religion réformée, où elle s'est toujours conservée pure, et d'où elle s'est répandue au long et au large dans les pays et royaumes voisins, ayant fourni des pasteurs à la France, et s'étant de tout temps rendue célèbre par les grands hommes qu'elle a produits et par l'asile qu'elle a donné à ceux qui étaient persécutés pour la vérité... Puissiez-vous à toujours, Messieurs, être l'ornement de l'Église et de votre République! Puissiez-vous toujours voir luire le flambeau de votre piété et de votre érudition, au milieu des ténèbres de la papauté!...

Pierre Harenc.

Du palais d'Hollande, en Péra de Constantinople, ce 8 de juin 1711.

Cette lettre fut présentée à la Compagnie dans sa séance du 2 octobre suivant; les communications étaient lentes à cette époque. Le professeur Bénédict Pictet fut chargé de répondre au nom du corps; et les éloges qu'il donne au pasteur Harenc sont sans doute l'écho des conversations que cet éminent et célèbre théologien avait eues avec le modeste horloger qui revenait de Turquie.

Monsieur et très honoré frère,

Notre compagnie vous est très obligée de la lettre que le sieur Rousseau lui a remise de votre part. Nous sommes très sensibles à la bonté que vous avez pour la petite église qui est recueillie dans Constantinople, et au soin que vous prenez de lui enseigner les vérités célestes

et de lui administrer les sacrements. Nous bénissons Dieu de ce qu'on a fait choix de votre personne, sachant quelle est votre piété, votre zèle pour notre commun maître, et votre charité. Nous vous conjurons, par les intérêts que nous prenons à la gloire de Dieu et au salut de nos concitoyens, de continuer vos offices charitables à cette petite assemblée, de leur représenter (comme vous le savez faire parfaitement) leurs devoirs, de censurer ceux qui s'en écartent, afin qu'ils ne donnent point lieu aux infidèles de blâmer notre religion...

La date indiquée par le registre de la Compagnie des pasteurs, pour la remise de la lettre de Harenc, coïncide parfaitement avec l'assertion de Jean-Jacques : « Je fus le triste fruit de ce retour. » On sait que sa mère mourut quelques jours après la naissance de son fils. Le registre des décès mentionne le fait en ces termes : « Du jeudi 7 juillet 1712, à onze heures du matin. Suzanne Bernard, femme du sieur Isaac Rousseau, citoyen, maître horloger, âgée de 39 ans, morte de fièvre continue en la Grande-Rue (1). »

Nous avons rejoint le récit des *Confessions*, et je n'ai que peu de chose à ajouter aux pages charmantes du premier livre, où Jean-Jacques a recueilli ses souvenirs d'enfance. Suzanne Rousseau, la sœur cadette d'Isaac, qui avait dix ans de moins que lui, était venue tenir son ménage et remplacer la mère morte, auprès des deux enfants. Jean-Jacques eut une nourrice, une *mie*, Jacqueline Danel, qui fut pendant quelques années domestique de la famille. Après la publication de la *Nouvelle Héloïse*, elle vivait encore, et écrivit à Rousseau, qui lui répondit :

Votre amitié me sera toujours chère. Je n'ai point cessé de penser à vous et de vous aimer. Souvent je me suis dit dans mes souffrances que

(1) La Grande-Rue est voisine de la cathédrale de Saint-Pierre, où Jean-Jacques fut baptisé le 4 juillet, et sans aucun doute il est né dans la maison de la Grande-Rue qui appartenait à sa mère, où celle-ci demeurait depuis longtemps, où elle est morte, où Isaac Rousseau demeurait encore quelques années après. — On a donné en 1793 le nom de Jean-Jacques Rousseau à une rue qui est située dans un autre quartier, de l'autre côté du Rhône; et sur une des maisons de cette rue, on a placé l'inscription suivante :

ICI EST NÉ
JEAN-JACQUES ROUSSEAU
LE XXVIII JUIN MDCC XII.

Il y a longtemps que M. Heyer (dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*) a relevé l'erreur qui fut commise ainsi il y a un siècle, et qu'on n'a pas jugé à propos de corriger. L'une et l'autre maison, celle de la Grande-Rue et celle de la rue Jean-Jacques Rousseau, ayant été démolies et reconstruites, la question n'offre plus grand intérêt. Mais quand la vieille bicoque subsistait encore à la rue Jean-Jacques Rousseau, les touristes allaient la contempler avec une émotion dont nous trouvons le témoignage, par exemple, dans une lettre d'Edgar Quinet, écrite à vingt ans (23 septembre 1823).

si ma bonne Jacqueline n'eût pas pris tant de peine à me conserver étant petit, je n'aurais pas souffert tant de maux étant grand.

Cette lettre fut communiquée au *Journal de Genève*, en décembre 1788, par Jean-Antoine Martin, membre du Conseil des Deux-Cents, qui l'accompagna de quelques renseignements :

Jacqueline Danel avait été aussi la *mie* de mon père (né 17 mars 1711). Elle est morte avancée en âge, il y a une douzaine d'années... Sa mémoire est en vénération dans le quartier. Elle avait un si bon cœur, elle était si généreuse et d'un caractère si gai que je ne suis point étonné que Rousseau ait toujours conservé pour elle un tendre souvenir.

Je me rappelle avoir appris de la *mie* Jacqueline que le petit Rousseau ayant eu le malheur de déchirer son *Atrio* (petit livre classique, *Atrium latinitatis*, recueil de mots latins), il fut condamné à être enfermé plusieurs jours dans un galetas; la bonne Jacqueline fut pendant ce temps son unique consolatrice.

Une autre anecdote du même temps nous est racontée par Jean-Jacques lui-même. L'auteur des *Confessions* écrivait ses brouillons sur les premières feuilles venues; après les avoir ensuite recopiés de sa belle écriture dans les manuscrits destinés à l'imprimeur, il détruisait ces papiers où s'était épanché son premier jet. On conserve à la bibliothèque de Neuchâtel les brouillons de quelques morceaux qu'il avait laissés de côté dans la rédaction définitive. Mon savant ami M. Jansen et moi, nous les y avons copiés, chacun de notre côté. Le fragment qui suit (1), nous offre un aperçu des leçons qu'Isaac Rousseau donnait à son fils :

La circonférence du ciel, que je voyais autour de moi, m'avait fait imaginer le globe du monde creux, et les hommes vivant dans le centre. Pour me désabuser, mon père s'avisa de planter des épingles dans une boule de tripoli. Il m'en coûta beaucoup pour imaginer des hommes sur la surface du globe. Quand ce vint à l'explication des antipodes, ces gens que je voyais la tête en bas ne pouvaient s'arranger dans la mienne; et le système de Copernic me faisant prendre le soleil pour le haut de l'univers, je ne pus jamais bien comprendre pourquoi la nuit nous ne tombions pas dans le ciel.

A l'égard du cours du soleil, mon père avait une petite sphère armillaire; mais il eut beau s'y fatiguer et moi aussi, je n'y pus rien concevoir du tout; et elle ne servit qu'à brouiller toutes mes idées. J'ai remarqué, depuis, que tous les enfants sont dans le même cas : ils ap-

(1) Il a été publié par M. Jansen dans l'appendice de son livre : *Rousseau als Botaniker*. Berlin, 1885. — D'autres morceaux du même genre ont été publiés par M. Jansen dans ses autres ouvrages : *Rousseau als Musiker*, etc., et par moi-même dans un article : *Jean-Jacques Rousseau et Mademoiselle Serre* (Bulletin des travaux de l'Université de Lyon, II, 582-589).

prennent les noms des cercles, disent par cœur leurs usages, et puis c'est tout. Ils n'en tirent jamais la moindre notion véritable de la marche du soleil, et de sa situation (par) rapport à la terre; ce qui me fait croire que la sphère est un instrument mal inventé. Tous ces cercles imaginaires troublent l'esprit d'un enfant : il lui en faut supposer de semblables dans les cieux. Si on l'avertit que ces cercles n'existent pas, il ne sait plus ce qu'il voit. Il faudrait, pour que la sphère les abusât moins, lui donner des proportions directement contraires à celles qu'elle a communément : c'est-à-dire un grand globe et de petits cercles.

Quoi qu'il en soit, mes premières et meilleures leçons de cosmographie furent prises devant l'établi d'un horloger, avec une boule de tripoli et des épingles pour tous instruments. Je ne saurais dire avec quelle avidité je dévorais ces... (*Le morceau est interrompu*).

A cette époque où Isaac Rousseau vivait en père de famille avec sa sœur et ses deux enfants, nous rencontrons son nom dans le registre de la Compagnie des pasteurs, à la date du 10 janvier 1715 :

On a nommé les sieurs Gédéon Rigot, Isaac Rousseau et Gaspard Bonnet pour collecteurs, à la place de ceux qui ont été déchargés; et ayant été grabelés (1) à haute voix et par ballottes, ils ont été approuvés.

Il était ainsi appelé à des fonctions à la vérité modestes; mais ses deux collègues nommés en même temps que lui, et tous les membres du comité dans lequel il entrait, appartenaient à la bonne bourgeoisie; c'était un premier échelon dans la hiérarchie des charges publiques; il était sur la voie des honneurs républicains, où son père était allé jusqu'au poste de *dizenier*. S'il avait eu de l'ambition, Isaac Rousseau eût pu entrevoir, au loin, comme un bâton de maréchal, le titre de membre des Deux-Cents. Mais ses goûts étaient ailleurs. « Jean-Jacques m'a raconté, dit Bernardin de Saint-Pierre, que son père était d'un tempérament très vigoureux, grand chasseur, aimant la bonne chère et à se réjouir. »

III

L'auteur d'*Émile* a parlé dans ce livre du goût de son père pour la chasse : « Je me souviens, dit-il, des battements de cœur qu'éprouvait mon père au vol de la première perdrix, et des transports de joie avec lesquels il trouvait le lièvre qu'il avait cherché

(1) Le *grabeau* était une délibération, un entretien sur les mœurs, la conduite et la capacité des candidats. Quand ils avaient été ainsi *grabelés* à haute voix, on votait au scrutin secret, avec des boules ou ballottes, pour les accueillir ou les repousser.

tout le jour. Seul avec son chien, chargé de son fusil, de son carnier, de son fourniment, de sa petite proie, il revenait le soir, rendu de fatigue et déchiré des ronces, content de sa journée. » Mais il ne fallait pas le contrarier dans ces moments-là ; il n'était pas endurant. Un poète patois de l'époque (1) nous conte sans sourciller, comme un haut fait, un acte digne de mémoire, qu'un seigneur savoyard, M. de Saconnex, ayant fait mine de désarmer un Genevois à la chasse, le farouche républicain lui vida son fusil dans l'estomac, et le fit dormir de ce sommeil dont on ne se réveille pas sur la terre :

On Faconnay, volan fare gremasse
De desarma noutra zan à la chasse,
On Genevoi li voidi son fuzi
Dian l'estomac, et le bouta dremi.

Une rencontre pareille eut lieu dans une partie de chasse que faisait Isaac Rousseau avec un de ses compagnons de plaisir. Un propriétaire voulut les empêcher de passer dans un pré qui n'était pas encore fauché. Isaac Rousseau le coucha en joue ; nous n'avons sur ce conflit que le récit de la partie adverse, Pierre Gautier, qui avait été capitaine dans les chevaliers gardes du corps de S. M. le roi de Pologne :

Du samedi 10 octobre 1722. Déclaration de Pierre, fils de Jacques Gautier, citoyen, âgé de trente-cinq ans (*il en avait trente-six; mais peu importe*), lequel a dit et déclaré que dans le mois de juin, en allant à Meyrin (*village à une lieue de Genève*), il trouva deux hommes qui étaient dans le grand chemin, vis-à-vis un pré d'icelui déclarant; et que comme il lui sembla qu'ils voulaient entrer dans ses prés, il leur dit : « Ménagez un peu nos prés; » que sur cela, un de ces hommes qu'il a reconnu ensuite être le sieur Rousseau fils, le coucha en joue : ce qui obligea icelui déclarant de lui dire qu'il allait chercher des gens à Meyrin pour le reconnaître. Et étant allé au galop à Meyrin, il y prit des paysans qu'il amena vers son pré qu'il avait montré avec la main aux dits deux hommes. Mais il ne les trouva plus.

Qu'ensuite, le jour d'hier, vers les deux heures après-midi, icelui déclarant étant allé pour parler au sieur Rilliet, procureur, il vit un homme qu'on lui dit être le sieur Rousseau fils, qui l'aborda et le regarda sous le nez pendant quelque temps; et sur ce qu'icelui déclarant lui dit : « Vous me regardez bien : voulez-vous m'acheter? » il lui répondit : « N'est-ce pas vous qui vouliez me mener à Meyrin? » Et icelui déclarant lui ayant dit : « Vous vouliez bien faire une jolie action! » le dit Rousseau le prit sur-le-champ par le bras, et le mena à quelques pas, et lui dit : « Ne dites mot : venez, sortons de la ville, et nous dé-

(1) *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève*, XIX, 82.

ciderons cela avec l'épée. » A quoi icelui déclarant lui ayant répondu *qu'il avait mis quelquefois l'épée à la main, mais qu'avec des gens de sa sorte il ne se servait que de bâtons :* sur quoi, le dit Rousseau tira son épée, et lui frappa un coup à la joue dont il nous a fait voir la blessure; et icelui déclarant ayant sur-le-champ tiré l'épée, il fit réflexion qu'il ne devait pas le frapper; ce qui le porta à la remettre dans le fourreau; et plusieurs personnes étant survenues, on les sépara. Le dit Rousseau s'en alla, de même qu'icelui déclarant.

Sur la plainte du capitaine Gautier, on procéda à une information; sept femmes et filles furent entendues comme témoins sur ce qui s'était passé le 9 octobre dans la rue des Orfèvres, où avait eu lieu la rencontre. Le magistrat ne s'occupa pas de ce qui avait été le point de départ de la querelle : l'altercation qui avait eu lieu près de Meyrin, quelques mois auparavant. Dans les dépositions qui furent recueillies, il faut relever quelques détails qui complètent le récit qu'on vient de lire :

M. Gautier tira son épée, et cria : « Tout beau ! tout beau ! Témoins ! » et se reculait, le sieur Rousseau avançant; après quoi M. Rilliet, procureur, étant sorti de sa boutique, s'avança et les sépara. Et icelle déposante Françoise Deville ayant parlé ensuite au sieur Rousseau, et lui ayant demandé d'où venait qu'il avait frappé, il répondit qu'il fallait bien qu'il se défendît contre un homme qui le menaçait de lui faire donner des coups de bâton...

Le sieur Rousseau dit (*au milieu de la querelle*) : « Écoute, tu t'en souviendras : je suis Rousseau ; » répétant à plusieurs fois ces mots : « Je suis Rousseau ! »

La demoiselle Deville criait : « Au secours ! N'y a-t-il personne pour séparer ces gens ? » Elle dit ensuite au sieur Rousseau qui passait, que c'était une chose indigne d'avoir traité M. Gautier de cette manière...

Le sieur Rousseau avait l'épée à la main ; et le sieur Gautier en reculant tirait la sienne, et disait : « Je vous prends à témoin ! » Le dit sieur Gautier avait déjà reçu un coup au visage, et saignait...

La querelle avait eu lieu le vendredi 9 octobre; à la suite de la plainte portée par le capitaine Gautier, les témoins comparurent le samedi 10 et le mardi 13. On assigna Isaac Rousseau, qui ne jugea point à propos de se présenter. Le samedi 17, un magistrat de police alla chez lui, au quartier de Saint-Gervais, pour le chercher et le conduire en prison ; mais déjà le dimanche 11 il avait été assez prudent pour quitter le territoire de la République : la frontière était à quelques pas des portes de la ville.

Après un mois écoulé, le prévenu n'ayant pas répondu aux assignations qui lui avaient été adressées par un huissier parlant à la personne de son père David Rousseau, le Conseil procéda au jugement du contumax, et Isaac Rousseau fut condamné à venir

dans la salle du Conseil demander pardon, genoux en terre, à Dieu, à la Seigneurie et au sieur Gautier, des excès par lui commis, à trois mois de prison en chambre close, à cinquante écus d'amende, et aux dépens.

Nous venons de voir comment les documents authentiques racontent cette aventure. Le narré du capitaine Gautier est confirmé par tous les témoins, qui le développent sans le contredire en aucun point. Écoutons maintenant le récit que Jean-Jacques tenait de son père :

Mon père eut un démêlé avec un M. Gautier, capitaine en France, et apparenté dans le Conseil. Ce Gautier, homme insolent et lâche, saigna du nez, et, pour se venger, accusa mon père d'avoir mis l'épée à la main dans la ville. Mon père, qu'on voulut envoyer en prison, s'obstinait à vouloir que, selon la loi, l'accusateur y entrât aussi bien que lui : n'ayant pu l'obtenir, il aima mieux sortir de Genève et s'expatrier pour le reste de sa vie, que de céder sur un point où l'honneur et la liberté lui paraissaient compromis.

Les témoignages qui ont été relatés plus haut permettent au lecteur de contrôler les dires de Rousseau, et d'apprécier jusqu'à quel point il a été injuste et partial.

Il est vrai que Pierre Gautier avait un proche parent dans le Conseil : son oncle Pierre Gautier, qui avait été premier syndic à plus d'une reprise. Il y comptait en outre trois cousins issus de germain et d'autres parents plus éloignés. Son grand-père maternel avait été syndic, de même que deux de ses trisaïeuls, deux de ses quartaïeuls, etc. Le mot de Marcet de Mézières, sur ceux qui comptent dans leur famille plusieurs générations de syndics, et sur ceux qui n'y voient que plusieurs générations d'horlogers, s'appliquait littéralement aux deux adversaires. Mais tout juge impartial eût reconnu qu'Isaac Rousseau avait été l'agresseur et s'était rendu coupable d'un acte de violence qui ne devait pas rester impuni.

Quant à cette prétention de vouloir que son adversaire entrât en prison en même temps que lui, elle se référait à l'article 11 des Franchises octroyées en 1387 à la cité de Genève par l'évêque Adémar. Cet article ne permettait pas de procéder contre un laïque par enquête faite d'office : il fallait un dénonciateur qui se portât partie contre lui, qui comme lui donnât caution, ou fût emprisonné comme lui (1).

(1) Laïci vero... nec sine denunciatione vel accusatione legitimis capi possint nec debeant, dum tamen fidejubeant, *nec per inquisitionem ex officio* nec aliter *possit procedi contra eos sine denunciatore vel accusatore. Et denunciator seu accusator eodem modo fidejubeat vel capiatur.*

Cette procédure sentait son moyen âge. Quand vinrent les temps modernes, elle était trop ancrée dans les coutumes genevoises pour être écartée. Mais la poursuite d'office, qui n'était pas admise par les Franchises de la cité épiscopale au XIVe siècle, fut introduite par les Édits de la République, au XVIe et au XVIIIe siècle. La jurisprudence qui s'établit à cet égard a été exposée par Jean-Jacques Rousseau lui-même, avec une netteté parfaite, dans la huitième des *Lettres de la Montagne :*

Un homme peut être constitué prisonnier de trois manières. L'une, à l'instance d'un autre homme qui fait contre lui partie formelle... — C'est justement ce qu'avait en vue Isaac Rousseau; mais Pierre Gautier avait déclaré « qu'il ne lui faisait pas partie », et il avait en effet le droit de s'y refuser, aux termes des Édits de 1568, titre XII, article premier : « Que nul ne sera contraint ni tenu à se rendre partie ou dénonciateur, pour raison d'offense, ou injure réelle ou verbale à lui faite... »

La seconde, étant surpris en flagrant délit, et saisi sur-le-champ... — Nous avons vu que la police n'avait pas mis la main sur Isaac Rousseau qui, après la bagarre, s'en alla sans être arrêté.

Et la troisième, d'office, par la simple autorité du magistrat... — Voilà notre affaire. D'après les Édits de 1568, les quatre syndics étaient les seuls magistrats compétents à cet effet. Mais, d'après les Édits civils approuvés en Conseil général le 5 octobre 1713, le droit d'emprisonner appartenait aussi au lieutenant et aux auditeurs (articles 4 et 7 du titre XII). C'est un auditeur qui alla chercher Isaac Rousseau pour le conduire en prison (1), et son arrestation eût été régulière et légale; mais il avait pris le large.

On se demande d'où vint le retard qu'on mit à le faire comparaître. Sans doute, l'autorité prévoyait assez ce qui allait se passer : qu'Isaac Rousseau, en s'échappant, se condamnerait lui-même à l'exil. C'était une solution comme une autre, et peut-être la meilleure de toutes, dans la pensée des magistrats. La ville serait ainsi débarrassée d'un homme d'un caractère difficile et violent, qui peut-être avait déjà fait d'autres frasques dont il n'est pas resté de trace écrite.

Quand le fils d'Isaac Rousseau, quand l'auteur d'*Émile* fut décrété de prise de corps par le Parlement de Paris, en juin 1762, on usa du même procédé à son égard. On eût pu le saisir, on se

(1) J'ai publié toutes les pièces de la procédure dans un mémoire qui figure au tome XXIII du *Bulletin de l'Institut genevois*, et dont il a été fait un tirage à part, sous le titre de : *La famille de Jean-Jacques, documents inédits.* Genève, lib. Georg, 1878.

garda bien d'en rien faire. Les quatre huissiers qui étaient chargés de mettre la main sur lui, le saluèrent en souriant, quand leur carrosse rencontra son cabriolet; arrivés à son domicile, ils constatèrent officiellement son départ.

IV

A la mort de Suzanne Bernard, la mère de famille avait été remplacée auprès de ses enfants par son aimable belle-sœur : le foyer était demeuré. Mais quand le père fut parti pour l'exil, il fallut que la famille se dispersât. En effet, Isaac Rousseau, qui s'établit à Nyon (petite ville du pays de Vaud, au bord du lac Léman, à trois lieues de Genève), ne songea pas à prendre ses fils avec lui; il les laissa aux soins de son beau-frère Bernard, et se déchargea ainsi gaillardement de ses devoirs paternels, donnant à Jean-Jacques, comme l'a très bien dit M. Dufour-Vernes, un exemple qui ne sera que trop suivi.

Le fils aîné, François Rousseau, qui avait 17 ans, et qui apprenait avec son père l'état d'horloger, fut placé auprès d'un autre maître pour terminer son apprentissage. L'acte notarié qui fut passé à cette occasion est daté du mercredi 21 octobre : dix jours après la fuite d'Isaac; cette hâte est remarquable. Jean-Jacques, on le sait, fut placé à la campagne, chez un pasteur.

Retiré à Nyon, où il passa le reste de sa vie, vingt-cinq ans, Isaac Rousseau s'y remaria le 5 mars 1726. Le pauvre homme, qui avait dépassé la cinquantaine, se choisit pour compagne une femme plus âgée que lui : c'est une gouvernante qu'il prenait pour le soigner dans ses vieux jours; mais elle devint aveugle.

Dans toute cette étude, force est de côtoyer les pages où Rousseau a parlé de son père; dans le premier livre des *Confessions* et ailleurs. Je ne veux pas les copier d'un bout à l'autre, et je me contenterais volontiers d'y renvoyer le lecteur; mais il faut les citer quelquefois, soit quand des documents authentiques nous amènent à les contredire, soit quand l'absence de ces documents nous force à recourir aux récits de Jean-Jacques : ce qui est le cas pour la fuite des deux enfants d'Isaac.

> Mon frère, dit Jean-Jacques, prit le train du libertinage; il faisait des escapades. Enfin il tourna si mal qu'il s'enfuit et disparut tout à fait. Quelque temps après, on sut qu'il était en Allemagne. Il n'écrivit pas une seule fois. On n'a plus eu de ses nouvelles depuis ce temps-là.

Quand Jean-Jacques fut revenu du village où il avait passé

deux ans (1), il fut placé (26 avril 1725) chez un maître graveur. Mais son oncle Bernard, qui s'était chargé de le mettre en apprentissage, avait choisi avec beaucoup de légèreté le patron auquel il confia son neveu. Au lieu de chercher un homme posé, d'un caractère sûr et rassis, il s'adressa à un jeune homme de 20 ans, violent et rude, chez qui Jean-Jacques fut très malheureux. Aussi finit-il par s'enfuir comme son frère aîné, et comme lui il serait sans doute mort de misère dans quelque coin, si la Savoie et l'Italie n'avaient pas été plus hospitalières que l'Allemagne.

Isaac Rousseau ne méconnut pas complètement ses devoirs de père, et se donna quelque mouvement pour tirer le seul fils qui lui était resté, des dangers évidents au-devant desquels il allait se jeter.

Le lendemain de mon départ d'Annecy, dit Jean-Jacques, mon père y arriva (25 mars 1728) courant à ma piste avec un M. Rival, son ami, horloger comme lui, homme d'esprit, bel esprit même, qui faisait des vers mieux que La Motte, et parlait presque aussi bien que lui; de plus, parfaitement honnête homme, mais dont la littérature déplacée n'aboutit qu'à faire un de ses fils comédiens. (*Il s'agit de Jean Rival, dit Aufresne, qui venait justement de naître.*) Ces Messieurs virent Mme de Warens, et se contentèrent de pleurer mon sort avec elle, au lieu de me suivre et de m'atteindre comme ils l'auraient pu facilement, étant à cheval et moi à pied.

Mon père n'était pas seulement un homme d'honneur : c'était un homme d'une probité sûre, et il avait une de ces âmes fortes qui font les grandes vertus ; de plus, il était bon père, surtout pour moi. Il m'aimait très tendrement ; mais il aimait aussi ses plaisirs, et d'autres goûts avaient un peu attiédi l'affection paternelle depuis que je vivais loin de lui. Il s'était marié à Nyon ; et quoique sa femme ne fût plus en âge de me donner des frères, elle avait des parents : cela faisait une autre famille, d'autres objets, un nouveau ménage, qui ne rappelait plus si souvent mon souvenir. Mon père vieillissait et n'avait aucun bien pour soutenir sa vieillesse. Nous avions, mon frère et moi, quelque bien de ma mère, dont le revenu devait appartenir à mon père durant notre éloignement.

En effet, pendant les années qui suivirent (1728-1737), Isaac Rousseau mangea, avec sa seconde femme, le revenu du bien de la première, qui lui revint tout entier dès qu'il eut payé au maître

(1) Les *Confessions* nous apprennent qu'il était encore à Bossey le 23 août 1724, quand le roi de Sardaigne passa devant le village, et que « le derrière de mademoiselle Lambercier, par une malheureuse culbute au bas du pré, fut étalé tout en plein devant le roi à son passage ». De retour à Genève, il passa, dit-il, chez son oncle Bernard deux ou trois ans « pendant lesquels se perdait en niaiseries le temps le plus précieux de son enfance ». Ces *deux ou trois ans* se réduisent à quelques mois de l'hiver 1724-25.

graveur, Abel Ducommun, l'indemnité de 25 écus blancs à laquelle cet homme avait droit en raison du départ irrégulier de son apprenti.

Donc, d'une part, le père de Jean-Jacques lui a donné un mauvais exemple, en ne se conduisant pas avec lui comme un père doit le faire avec son fils. D'autre part, les théories modernes sur l'hérédité morale étant admises, le calus d'Isaac Rousseau à l'endroit des devoirs paternels a pu se transmettre à son fils, d'autant plus que le grand-père David n'était peut-être pas sans reproche à cet égard.

En revanche, il faut noter une qualité précieuse que le philosophe de Genève a certainement héritée aussi de l'horloger son père : l'un et l'autre savaient se faire aimer. Obéissant à des défiances folles et à des accès de violence, — et la violence, on peut aussi le remarquer, n'était point étrangère au caractère d'Isaac, — Jean-Jacques Rousseau a malheureusement rompu avec beaucoup de ses amis. Mais il était si aimable qu'il les remplaçait bientôt, et en voyait de nouveaux venir à lui tous les jours. Moultou, Du Peyrou et Bernardin de Saint-Pierre lui sont restés fidèles jusqu'après la mort. Avec une héroïne de Corneille, il pouvait dire :

L'éloignement d'aucun ne saurait m'affliger;
Mille encore présents m'empêchent d'y songer;
Je n'en crains point la mort; je n'en crains point le change :
Un monde m'en console aussitôt, ou m'en venge.

Isaac Rousseau, quand il fut établi à Nyon, y était fort aimé, au dire de son fils qui se ressentait de cette bienveillance. « Pendant le peu de séjour que je faisais près de lui, dit Jean-Jacques, c'était à qui me fêterait. » En outre, nous voyons autour d'Isaac Rousseau qui était plus que quinquagénaire, un groupe de jeunes amis, de vrais amis, capables de se déranger pour rendre un service, et qui n'étaient point les premiers venus : David Rival, Marcet de Mézières, et le libraire Emmanuel Duvillard, trois lettrés.

Les deux premiers avaient passé quelques années à Paris, à la fin de la Régence. Si l'on feuilletait le *Mercure de France* de cette époque, on trouverait quelques pièces de poésie dont ils étaient les auteurs. Quand ils furent revenus au pays, les deux amis mirent leurs vers dans le *Mercure suisse*. Le moins riche des deux, David Rival, est celui qui avait le plus de talent. En 1757, il adressa à Voltaire une épître : *les Torts;* ce morceau a été recueilli dans les œuvres de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs :*

Servet eut tort, et fut un sot
D'oser, dans un siècle falot,
S'avouer anti-trinitaire;
Et notre illustre atrabilaire
Eut tort d'employer le fagot
Pour réfuter son adversaire.

Pour notre prêtre épistolaire
Qui, de son pétulant essor,
Vient réveiller le chat qui dort,
Et dont l'inepte commentaire
Met au jour ce qu'il eût dû taire,
Je laisse à juger s'il a tort.

Quant à vous, célèbre Voltaire,
Vous eûtes tort, c'est mon avis.
Vous vous plaisez en ce pays :
Fêtez le Saint qu'on y révère.

L'épître, d'où ces vers sont tirés, fut écrite à propos du chapitre de l'*Essai sur les mœurs* qui est intitulé : *De Calvin et de Servet*, et de la critique qu'en avait faite le pasteur genevois Jacob Vernet (*notre prêtre épistolaire*) dans une lettre adressée à un journal de Hollande, laquelle fut le prélude des *Lettres critiques d'un voyageur anglais*, le chef-d'œuvre de Vernet, et l'un des bons ouvrages écrits à Genève, au siècle dernier. Ainsi David Rival prenait parti pour Voltaire contre le clergé de sa patrie. On voit que cet horloger, comme David Noiret le maître de danse, était un philosophe à sa manière.

Quant à Marcet de Mézières, c'était plutôt un homme politique. Il avait d'abord été orfèvre de son métier, et se trouvait à Paris au moment du système de Law; il s'y enrichit peut-être par de bonnes spéculations. Quoi qu'il en soit, jeune encore et se trouvant assez riche, il résolut, nous dit-il,

Dans son pays natal d'aller vivre en aisé.
Marcet arrive en sa patrie.
Nouveau venu, bourse fleurie :
Voilà bien des raisons pour être caressé.

Isaac-Ami Marcet avait pris le nom de Mézières d'un petit domaine féodal qu'il avait hérité de son père. On voit encore à Coppet sa maison garnie de tourelles. Le voisinage de Coppet et de Nyon permettait à Marcet et à Isaac Rousseau de se voir assez facilement. Un des premiers soins de Jean-Jacques, quand il vint à Genève après ses premiers succès littéraires, fut de rendre visite

à l'ancien ami de son père; et Marcet écrivait le 6 juillet 1754 à un de ses correspondants :

Il y a aujourd'hui huit jours que le fameux Rousseau vint me voir ici, en bateau, accompagné d'un parent et de l'ami Deluc. *Je le reconnus sur-le-champ à l'air de feu son père qui était de mes amis* (1); pour avoir le temps de l'entretenir, je l'accompagnai jusqu'à Genthod, en faisant suivre un bateau. La visite était expresse; j'espère de le revoir lorsque je serai débarrassé de mes fenaisons, moissons, maçons, charpentiers, serruriers, peintres, etc. C'est un homme qui parle peu, mais bien. Je voulus l'engager à venir passer quelques jours; il me dit que le lieu lui plaisait fort. « Mais, Monsieur, ajouta-t-il, je ne loge jamais chez autrui; et si j'avais à le faire, ce serait chez vous. » J'avoue que sa compagnie me ferait un vrai plaisir : car, dans le peu d'entretien, je me suis aperçu que ses idées seraient assez d'accord avec les miennes, surtout pour approfondir la nature de l'homme, et bien d'autres choses qui plaisent dans la conversation, étant examinées avec attention.

Isaac Rousseau était mort depuis quelques années quand ces lignes furent écrites. Son séjour à Nyon avait duré un quart de siècle, à peu de chose près; les seuls épisodes, les seuls documents qu'on connaisse pour cette période de sa vie, sont les visites et les lettres qu'il recevait de son fils Jean-Jacques. Les lettres, au nombre de quatre, sont presque toutes sans date, et ont été mal classées dans la Correspondance de Rousseau. Nous allons énumérer par ordre chronologique tous les renseignements qu'on peut recueillir. Ce sont des jalons dont il sera utile de bien déterminer la place, mais qui ne constituent pas une histoire.

1. Jean-Jacques Rousseau — qui avait fait, le jeudi 29 juin 1730, avec Mlles Galley et de Graffenried, cette course à Thônes dont le récit est une des plus charmantes pages qu'il ait écrites, — partit peu après d'Annecy pour Fribourg avec la Merceret, et alla voir son père en passant à Nyon.

2. Isaac Rousseau signa à Genève (8 août 1730) au contrat de mariage de sa sœur Suzanne, — celle qui était venue tenir son ménage après la mort de sa première femme; — et sans doute il assista aussi aux noces qui eurent lieu quinze jours après, dans le temple de Saint-Gervais. Suzanne Rousseau, qui avait 48 ans, épousait Isaac Goncerut, bourgeois de Nyon, qui ne devait guère être plus jeune qu'elle, quoi qu'en dise Jean-Jacques; car il s'était marié déjà deux fois, la première en février 1703. Le père d'Isaac Goncerut avait été châtelain de Crassier (village voisin de Nyon,

(1) *Laudantur simili prole puerperæ*, a dit Horace dans un vers que M. Porchat a très bien rendu :

Le fils atteste aux yeux que sa naissance est pure.

où naquit Mme Necker). C'était une jolie position; malheureusement nous savons, par Jean-Jacques Rousseau, que le mari de sa tante était usé par la boisson. La dot de Suzanne Rousseau se composait : *a*) des 1 500 florins qui constituaient, nous l'avons vu, sa part de l'hoirie maternelle; mais cette somme était entre les mains de son père nonagénaire, auquel elle en laissa la jouissance; *b*) de 100 écus blancs, que son beau-frère Antoine Fazy lui donna par amitié, et dont elle le *remercia humblement*, dit le contrat. Son époux lui assurait, pour le cas où elle lui survivrait, outre le remboursement de sa dot, augmentée de moitié selon la loi genevoise, un logement dans sa maison, et une pension de 30 écus blancs. Ces détails établissent que toute cette branche de la famille Rousseau n'était pas riche.

3. Jean-Jacques, voyageant avec l'archimandrite Athanasius Paulus, avait passé à Fribourg et à Berne au mois d'avril 1731, et s'était séparé de lui à Soleure. De Soleure, d'après le récit des *Confessions*, il serait allé tout droit à Paris, ce qui ne concorde pas du tout avec une lettre qu'il écrivit de Neuchâtel à son père, dans le courant de mai sans doute :

Mon cher père, malgré les tristes assurances que vous m'avez données que vous ne me regardiez plus pour votre fils, j'ose encore recourir à vous comme au meilleur de tous les pères...

Il faut vous l'avouer, je suis à Neuchâtel, dans une misère à laquelle mon imprudence a donné lieu. Comme je n'avais d'autre talent que la musique qui pût me tirer d'affaire, j'ai cru que je ferais bien de le mettre en usage si je le pouvais ; et voyant bien que je n'en savais pas encore assez pour l'exercer dans des pays catholiques, je m'arrêtai à Lausanne où j'ai enseigné pendant quelques mois; d'où étant venu à Neuchâtel, je me vis dans peu de temps, par des gains assez considérables, joints à une conduite fort réglée, en état d'acquitter quelques dettes que j'avais à Lausanne : mais étant sorti d'ici inconsidérement, après une longue suite d'aventures, que je me réserve l'honneur de vous détailler de bouche, si vous voulez bien le permettre, je suis revenu; mais le chagrin que je puis bien dire sans vanité que mes écolières conçurent de mon départ, a été bien payé à mon retour par les témoignages que j'en reçois qu'elles ne veulent plus recommencer; de façon que, privé des secours nécessaires, j'ai contracté ici quelques dettes qui m'empêchent d'en sortir avec honneur, et qui m'obligent de recourir à vous.

Honorez-moi, mon père, d'une réponse de votre main : ce sera la première lettre que j'aurai reçue de vous depuis ma sortie de Genève.

Cette lettre montre que Jean-Jacques, après qu'à Soleure on l'eut séparé de l'archimandrite, a dû revenir à Neuchâtel. Comme il a dit ailleurs, parlant de Mgr de Bernex : « Ce grand évêque me recommanda à M. le marquis de Bonac, ambassadeur de France

auprès du Corps Helvétique. Il me serait glorieux de détailler ce que ces deux seigneurs avaient eu la bonté de concerter pour mon établissement... » tout s'explique en admettant que dans sa détresse il écrivait de tous côtés à ceux qui pouvaient lui venir en aide; que ses instances amenèrent alors l'évêque de Genève à le recommander à la protection de l'ambassadeur de France à Soleure; que celui-ci le fit revenir près de lui, et lui ayant trouvé une place à Paris, l'envoya dans cette ville : « On me donna quelques lettres, cent francs pour mon voyage, accompagnés de fort bonnes leçons, et je partis. »

En cette occasion, le grand seigneur français et l'évêque savoyard se conduisirent paternellement; je voudrais pouvoir en dire autant d'Isaac Rousseau.

4. Au printemps de l'année 1733, Jean-Jacques, qui habitait Chambéry, était employé au cadastre. C'est alors peut-être, comme M. Mugnier l'a très bien conjecturé (1), qu'il écrivit à son père une lettre où nous relevons cette phrase : « Je suis tombé, depuis le commencement de l'année, dans une langueur extraordinaire; ma poitrine est affectée, et il y a apparence que cela dégénérera bientôt en phtisie. » C'est sans doute ce mauvais état de sa santé qui lui fit faire cette année même un séjour au couvent des Cordeliers de Cluses, dans la fraîche vallée de l'Arve, où le Père gardien lui fit si bon accueil : « Le Révérend Père m'a dit résolument qu'il prétend que je ne m'en aille que quand il lui plaira, et que je serai bien et dûment lactifié. »

5. Mais avant d'aller à Cluses, il était allé à Besançon pour y prendre des leçons de musique de l'abbé Blanchard. En passant par Nyon, il alla voir son père, « qui le reçut comme à son ordinaire ». Il repartit bientôt pour Chambéry, à la suite d'une mésaventure assez grave qu'il a racontée dans les *Confessions*.

6. Dans une lettre déjà citée plus haut, datée de Cluses, 31 août 1733, et adressée à Mme de Warens : « J'étais à Genève, dit Jean-Jacques, gai comme un pinson, pensant terminer quelque chose avec mon père; mais mon père n'est point venu, et m'a écrit, comme dit le Révérend Père, une lettre de vrai Gascon; et qui pis est, c'est bien moi qu'il gasconne; vous en verrez l'original dans peu : ainsi, rien de fait, ni à faire, pour le présent. » Jean-Jacques sans doute avait adressé à son père quelques réclamations au sujet des revenus de la fortune de sa mère. Isaac Rousseau faisait la sourde oreille.

(1) Mugnier. *Madame de Warens et Rousseau.* Paris, lib. Lévy, 1891, p. 115.

7. De la mort de Claude Anet (13 mars 1734) jusqu'à l'été de 1737, où une série d'actes notariés et de lettres bien datées nous permet de nous orienter, nous manquons de données chronologiques sur la vie de Rousseau, qui s'écoula d'ailleurs assez uniformément. Il était alors maître de musique, et donna des leçons jusqu'au moment où sa santé se gâta, dans les premiers mois de 1737. L'héritage de sa mère, qu'il toucha en juillet, lui permit d'aller en septembre se guérir dans le Midi. Le récit des *Confessions* est très confus à cet endroit, par suite de la grave erreur qui avance de deux ans (de 1738 à 1736) l'entrée aux Charmettes.

« Je faisais de petits voyages *à Nyon*, à Genève, à Lyon, » dit Jean-Jacques en parlant de cette époque. C'est à l'une de ces courses que se rapporte une lettre à son père que toutes les éditions de la *Correspondance* datent du 29 juin 1735. Sans cette date, qui est peut-être douteuse, je penserais que cette lettre fut écrite à la suite du voyage à Besançon.

8. Après son retour de Constantinople, le 5 janvier 1712, six mois avant la mort de sa femme, Isaac Rousseau avait signé une reconnaissance aux termes de laquelle les biens dotaux de celle-ci s'élevaient à la somme de 16 000 florins. Mais l'argent coulait entre ses mains, et quand un peu plus tard (31 juillet 1717) on voulut mettre en sûreté les biens de ses deux enfants, Isaac Rousseau ne put représenter que 13 000 florins. Cette somme fut placée en prêt dans les mains d'un riche Genevois, M. de Pellissari. Une fois que Jean-Jacques eut atteint sa majorité (25 ans), il fallut lui livrer sa part. Isaac et son fils se rencontrèrent à Genève le 31 juillet 1737 pour régler cette affaire. Il fut entendu qu'Isaac continuerait à toucher les revenus de la moitié des 13 000 florins, qui restait en réserve comme appartenant à l'aîné de ses fils, dont on n'avait plus de nouvelles depuis une quinzaine d'années.

9. Le 18 mars 1739, Jean-Jacques, qui demeurait aux Charmettes malgré l'hiver, écrivait à Mme de Warens, restée à Chambéry :

> Je vous remercie, ma très chère maman, de l'avis que vous m'avez fait donner d'écrire à mon père... Je vous envoie ma lettre, que je vous prie de prendre la peine de lire, de fermer et de faire partir, si vous le jugez à propos.

Nous avons cette lettre que les éditeurs de la *Correspondance* ont eu le tort de placer longtemps avant la précédente ; elle commence ainsi :

> Dans la dernière lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire le 5

du courant, vous m'exhortez à vous communiquer mes vues au sujet d'un établissement.

Jean-Jacques expose à son père ses nouveaux plans. Il étudie pour se mettre à même d'occuper un emploi de secrétaire chez quelque grand seigneur, ou de servir de gouverneur à des jeunes gens de qualité. Ce sont des places de ce genre qu'il remplit en effet chez M. de Mably, à Lyon, et chez M. de Montaigu, à Venise.

10. Nous avons une lettre d'Isaac Rousseau, qu'il écrivit à Mme de Warens pendant que son fils était à Lyon, précepteur des enfants de M. de Mably; je crois que ce document est inédit :

A Nyon, le 23 d'août 1740.

Madame,

Je n'ai jamais douté de la continuation de vos bontés envers mon fils. Vous ne sauriez vous démentir : vous avez l'âme trop belle. Je ne saurais trop vous remercier de lui avoir procuré un emploi qui le tire de l'inaction. L'étude est fort belle. Mais quand on l'a poussée jusqu'à un certain point, et qu'on n'a pas du bien, on doit chercher des occupations qui donnent du pain. Je crois qu'il se souviendra toute sa vie de ce qu'il vous doit ; pour moi, Madame, je ne puis que vous admirer, et faire des vœux continuels au ciel pour votre conservation et votre prospérité.

J'ai appris depuis quelques jours que mon fils soufflait (1). Si cela était vrai, je serais fort affligé ; car il est impossible qu'une personne ne se ruine en voulant faire des épreuves continuelles de chimie. Il est vrai qu'on trouve de beaux secrets; mais ils sont plus utiles aux autres qu'à celui qui a bien brûlé du charbon pour les trouver.

Vous penserez, Madame, sans doute, que c'est à lui que je dois faire ces réflexions et non pas à vous. Je vous demande pardon de ce que cela m'est échappé ; mais l'intérêt de mon fils m'a causé cette saillie.

L'honneur de votre bienveillance m'est si cher, que je vous prie très humblement, Madame, de vouloir bien me la continuer. Je voudrais être en état de vous l'aller demander moi-même. Le triste état où je me trouve m'en empêche, étant estropié pour le reste de mes jours, m'étant gâté une cuisse qui n'a pas été bien remise (2).

Ma femme vous remercie très humblement de l'intérêt que vous prenez à son affliction : il y a longtemps qu'il ne lui reste qu'un petit

(1) Mme de Warens, qui avait des goûts variés, faisait un peu de chimie, et Jean-Jacques en fit aussi. Une de ses expériences lui avait causé un grave accident.

(2) Jean-Jacques écrivait le 2 octobre 1768 à Du Peyrou : « Une jambe cassée est un malheur que mon père eut, étant déjà vieux, et qui lui arriva en se promenant, tandis que dans ses terribles fatigues de chasse, qu'il aimait à la passion, jamais il n'avait eu le moindre accident. Sa jambe guérit très facilement et très bien, malgré son âge. » Sans doute la lettre d'Isaac fut écrite peu de temps après l'accident.

rayon de vue, qui à peine lui sert pour se conduire. Elle vous prie très humblement d'agréer ses respects.

Je suis avec tous mes sentiments d'estime et de respect fidèle,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ROUSSEAU.

11. M. Dufour-Vernes a analysé le testament de la sœur d'Isaac, Mme Clermonde Fazy, née Rousseau (4 janvier 1743), et celui de sa cousine Françoise Rousseau (14 mars 1743). Dans ce dernier acte, où figure une longue liste de legs, Isaac n'est pas nommé. Dans l'autre, Mme Fazy donne 200 livres à son neveu Gabriel, seul représentant de la branche d'un de ses frères défunts, 225 livres à son frère Isaac, 400 à sa sœur Théodora, et le reste de ses biens (sans doute beaucoup davantage) à sa sœur Suzanne.

Il ne faut rien conclure de tout cela. Les deux dames ont tout simplement favorisé leur sexe. L'une avantage ses sœurs plus que son frère et son neveu; l'autre fait des legs à ses cousines et n'en fait point à ses cousins. Je ne vois là rien qui soit personnel à Isaac, rien qui marque à son égard, chez les personnes de sa famille, une opinion défavorable.

12. Les années s'écoulaient, Isaac vieillissait; et son fils, sorti de Savoie, était allé chercher fortune. En revenant de Venise, il passa à Nyon et vit son père une dernière fois (*Confessions*, livre VII). Ce fut leur unique rencontre pendant les dix dernières années de la vie d'Isaac.

13. Jean-Jacques était à Paris quand il apprit la mort de son père, décédé à Nyon le jeudi 9 mars 1747, âgé de soixante-dix ans environ, dit le registre mortuaire de Nyon, âgé d'environ soixante ans, disent les *Confessions*. En réalité, il avait soixante-quatorze ans accomplis. On peut en conclure, si l'on veut, qu'il ne paraissait pas son âge.

Que n'a-t-il vécu quatre ans de plus, pour voir le nom de son fils voler dans l'Europe ! Hélas ! il en serait mort de joie. Heureux de ne pas voir encore combien ces courts moments de gloire coûteraient cher un jour à ce fils infortuné !

Ces lignes sont un de ces morceaux comme nous en avons déjà cité, brouillons écrits en vue des *Confessions*, que Rousseau a laissés de côté dans la rédaction définitive, et que M. Jansen a publiés.

Nous sommes arrivés au bout de notre exposé. C'était un tra-

vail de mosaïque, pour lequel nous avions à glaner tous les renseignements qui pouvaient corroborer, compléter ou rectifier les *Confessions :* elles demeurent le document principal; et l'étude minutieuse que nous venons de faire nous y a fait découvrir beaucoup d'erreurs involontaires, mais non pas une seule qui paraisse préméditée.

Jean-Jacques tenait beaucoup de son père, et il était demeuré très attaché à sa mémoire. Dans ses écrits, il a eu à plus d'une reprise, avant les *Confessions* où il s'est donné carrière, l'occasion de parler de lui. Isaac vivait encore quand le jeune provincial, débarqué à Paris, et bien éloigné encore du moment où il réussit à percer, se reportait aux entretiens où son père, chaud républicain, enthousiaste ami de la liberté, lui mettait au cœur l'orgueil de porter le titre de citoyen de Genève (1).

Ah ! s'il fallait un jour, absent de ma patrie,
Traîner chez l'étranger ma languissante vie,
S'il fallait bassement ramper auprès des grands,
Que n'en ai-je appris l'art dès mes plus jeunes ans !
Mais sur d'autres leçons on forma ma jeunesse :
On me dit de remplir mes devoirs sans bassesse
De respecter les grands, les magistrats, les rois,
De chérir les humains, et d'obéir aux lois.
Mais on m'apprit aussi qu'ayant par ma naissance
Le droit de partager la suprême puissance,
Tout petit que j'étais, faible, obscur citoyen,
Je faisais cependant membre du Souverain.
— Avec le lait, chez nous, on suce ces maximes.

Quelques années plus tard, en dédiant le *Discours sur l'inégalité* à la République de Genève, Jean-Jacques revient aux leçons qu'il avait reçues de son père, et parlant de lui aux magistrats de 1754, parmi lesquels siégeaient encore quelques-uns de ceux qui l'avaient condamné en 1722, — mais tout était pardonné et oublié depuis longtemps : — « Je ne me rappelle point, disait-il, sans la plus douce émotion la mémoire du vertueux citoyen de qui j'ai reçu le jour, et qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous était dû. Je le vois encore vivant du travail de ses mains, et nourrissant son âme des vérités les plus sublimes. Je vois Tacite,

(1) Dans une des tourelles du château de Martheray, à Begnins (village à une lieue de Nyon), on voyait encore, il y a quelques années, cette inscription écrite au crayon sur la porte : *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève*, 1727. C'était le temps où l'apprenti graveur allait quelquefois passer chez son père des jours de vacances, et se promener avec lui dans la campagne.

Plutarque, Grotius, mêlés devant lui avec les instruments de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri, recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des pères. Mais si les égarements d'une folle jeunesse me firent oublier durant un temps de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin qu'il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle reste perdue pour toujours. »

Enfin il faut rappeler le récit de cette fête de nuit que Rousseau a racontée dans une note de sa *Lettre à d'Alembert* : « Les enfants éveillés par le bruit accoururent demi-vêtus; la danse fut suspendue; ce ne furent qu'embrassements, ris, santés, caresses. Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore. — Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays ! »

Qu'on dise maintenant, si l'on veut, avec M. Dufour-Vernes : « Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce père si indifférent et si égoïste, si changeant, si peu ami du travail, dans cet homme qui passe ses nuits à lire des romans avec son jeune fils, qui l'abandonne ensuite aux ennemis de la foi de ses pères, et qui ne lui donne plus aucune marque d'intérêt; dans cet être malheureux, à charge à lui et aux autres, qui a mal commencé la vie et la finit mal, le premier auteur de cette longue suite de misères qui furent le partage de l'infortuné Jean-Jacques. »

D'accord; l'auteur d'*Émile* a été mal élevé. Mais cette éducation si flottante et si abandonnée, si peu conforme aux maximes d'une saine pédagogie, le cœur s'en était mêlé, et les bonnes semences ont germé comme les mauvaises; la fierté républicaine a pris racine dans l'âme de l'enfant, au cours de ses entretiens familiers avec son père; l'imagination a eu tout son jeu, une nature originale et riche s'est développée en liberté : dans le bien comme dans le mal, Jean-Jacques a été le fils d'Isaac Rousseau.

Eugène RITTER.

STATUTS ET PRIVILÈGES

DES

UNIVERSITÉS FRANÇAISES (1)

En 1889, grâce à la libéralité du ministre de l'instruction publique, M. Denifle publiait le premier volume du *Cartulaire de l'Université de Paris* (2). Livre d'actualité, s'il en fut jamais ; car il apparaissait au moment même où les étudiants parisiens achevaient de constituer leur *Association générale*, au milieu des fêtes de la nouvelle Sorbonne, alors que les étudiants étrangers, venus de tous les points de l'Europe, fraternisaient avec les nôtres, et nous donnaient ainsi, pour quelques jours, une image affaiblie de l'ancienne et illustre corporation internationale qui servit de modèle à toutes les Universités du continent. La publication presque officielle de ce *Cartulaire* prouvait qu'on n'hésitait pas, en haut lieu, à rattacher le présent au passé et à renouer (de cette façon, tout au moins) la chaîne des traditions universitaires, interrompue depuis la Révolution.

La province ne pouvait demeurer en reste avec Paris. Il lui importait de rappeler à tous qu'au moyen âge, l'Université parisienne, malgré la fécondité de son enseignement et la réputation de ses docteurs, n'accaparait pas toute la jeunesse studieuse de France et d'Europe, et qu'à partir du XIIIe siècle, il exista dans nos grandes villes d'autres centres d'études, très brillants et très vivants, où affluait une nombreuse population d'étudiants nationaux et même étrangers. Quelques-unes de ces Universités provinciales ont eu six siècles d'existence et des périodes de vif éclat.

(1) *Les Statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en* 1789, ouvrage publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique et du Conseil général des Facultés de Caen, par Marcel FOURNIER, professeur agrégé à la Faculté de droit de Caen, archiviste-paléographe. Tome I. Première partie : Moyen âge, Universités d'Orléans, d'Angers, de Toulouse. Paris, L. Larose et Forcel, éditeurs, 1890, 1 vol. gr. in-4°, XII-978 p.

(2) Voir, sur ce *Cartulaire*, l'étude que nous avons insérée dans la présente *Revue* (n° du 15 avril 1890).

Il était juste que leurs titres fussent également exhumés, remis au grand jour et que des cartulaires d'Universités régionales vinssent s'ajouter au cartulaire parisien. La stricte équité exigeait d'ailleurs que la bienveillance des pouvoirs publics encourageât et aidât les provinciaux à accomplir leur œuvre. Le concours de l'État ne leur a pas manqué.

Du Midi nous est donc venu, l'an dernier, le premier volume du cartulaire de l'Université de Montpellier. De Normandie nous arrivait, presque en même temps, un volumineux recueil où se trouvent rassemblés les plus anciens documents relatifs aux Universités d'Orléans, d'Angers et de Toulouse. M. Denifle, on le voit, n'a pas tardé à trouver des imitateurs, instruits, du reste, à son école, et qui, eux aussi, ont fait œuvre d'actualité. Car, si la réunion des maîtres et des étudiants parisiens en un seul corps est une question de grande importance, le problème du groupement des Facultés de province en Universités mérite encore, à un plus haut degré, l'attention et les efforts de tous ceux qui s'intéressent au développement scientifique du pays.

Aujourd'hui, plus que jamais, la réforme et la constitution définitive de notre enseignement supérieur sont à l'ordre du jour. Mais quand on parle d'organiser cet enseignement, il s'agit, avant tout, des Facultés de province. Tout l'intérêt, mais aussi toute la difficulté de la question est là. C'est sur la province que doivent se concentrer les préoccupations de ceux qui écrivent et les efforts de ceux qui administrent. Paris, siège de tous nos grands établissements scientifiques, est et restera un foyer toujours assez lumineux par lui-même. L'important n'est pas d'en accroître l'intensité, mais d'empêcher qu'il n'absorbe toute lumière et que le reste du pays ne soit dans l'ombre. On souffre depuis longtemps d'une centralisation excessive qui attire et détient dans la capitale toutes les forces vives de la nation. Mal nécessaire, a-t-on dit, et incurable, parce qu'il est inhérent à la formation intime de la France moderne et qu'il résulte du développement même de nos destinées historiques. Mal guérissable, a-t-on répondu, si nos administrateurs ont assez de fermeté et de hauteur de vues pour appliquer les ressources publiques là où il convient de les utiliser dans l'intérêt général, et si, d'autre part, les groupes municipaux et régionaux arrivent à se piquer d'une salutaire émulation pour combiner leurs propres efforts avec ceux du gouvernement.

Ce dernier point n'est pas ce qui nous inquiète. Au contraire, l'embarras pour l'État sera de refréner les espérances, de faire un choix, et de n'établir l'organisation universitaire que là où elle a

chance de vivre, de durer et de porter ses fruits. Les villes se sont hâtées de se sacrifier pour se faire un droit de leurs sacrifices. Toutes n'arriveront pas cependant à imposer à l'État l'acceptation de ce qu'elles lui offrent. Dans cette sorte de concours, où les compétitions ont pris çà et là une allure très vive, il y aura nécessairement peu d'élus. En attendant qu'on leur donne satisfaction, et pour tromper les longueurs de l'attente, nos vieilles villes universitaires peuvent essayer à l'envi de faire revivre, par la publication de leurs archives, un passé souvent glorieux. Rivalité légitime qui profitera aux études historiques, et dont le bénéfice sera tout au moins recueilli par les savants.

Un érudit distingué, connu déjà par de bons travaux sur le moyen âge, a entrepris de faire à lui tout seul, sous les auspices du ministère de l'instruction publique et du conseil général des Facultés de Caen, l'œuvre de plusieurs municipalités ou de plusieurs groupes régionaux. M. Marcel Fournier n'avait d'abord songé qu'à recueillir les documents relatifs à l'enseignement du droit sous l'ancien régime, qu'à constituer, comme il le dit lui-même, « une sorte de cartulaire de l'enseignement du droit en France ». Peu à peu son horizon s'est élargi, et il a été amené, par la force des choses, à s'occuper des autres branches de l'enseignement dans les anciennes Universités. Il a même cru s'apercevoir « que toute la vitalité de nos Universités provinciales dépendait de l'enseignement du droit et de la Faculté de droit », thèse un peu absolue au premier abord, et dont nous attendons avec curiosité la démonstration. Peut-être le professeur de droit s'est-il laissé ici entraîner par ses préférences intimes; mais, en somme, on aurait mauvaise grâce à l'en blâmer, puisque l'étude des Facultés de droit l'a conduit à des recherches beaucoup plus étendues, appliquées à l'ensemble des Universités provinciales, non seulement pendant tout le moyen âge, mais durant toute la période des temps modernes et jusqu'à la Révolution. Car telle est l'ambition de M. Marcel Fournier. Il a résolu « d'imprimer tous les documents existant, à sa connaissance, sur l'histoire des Universités (sauf celle de Paris) et de l'enseignement supérieur en général ». Le plan de sa publication découle de l'histoire des transformations universitaires. « Une première partie comprendra le moyen âge proprement dit jusqu'à la fin du XV[e] siècle, bien que les premières manifestations des tendances nouvelles soient antérieures à cette époque. Une deuxième partie sera consacrée au XVI[e] siècle, qui forme à lui seul une période bien distincte dans l'histoire des Universités. Enfin, une troisième partie contiendra

les documents sur les Universités aux XVIIe et XVIIIe siècles, pendant la période de décadence et de réaction à l'égard du brillant épanouissement du XVIe siècle. » D'ailleurs, M. Fournier ne se bornera pas à publier des matériaux. « Il se promet à lui-même le plaisir d'écrire une introduction en rapport avec l'ouvrage, et il promet à tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre enseignement et de nos Universités d'en dégager les caractères généraux, d'en rechercher les origines et les premiers progrès, d'en faire revivre le glorieux développement au XVIe siècle et d'en retracer la profonde décadence sous la monarchie absolue. »

Assurément, un tel programme dénote une connaissance déjà approfondie et raisonnée du sujet, des vues d'ensemble arrêtées, une conception à la fois étendue et nette des grandes lignes et des résultats essentiels de la vaste enquête historique à laquelle l'auteur s'est livré. Il dénote aussi la confiance illimitée que M. Fournier a dans ses propres forces et l'activité extraordinaire dont il est doué. Car il faut un courage peu commun pour s'attaquer, sans collaborateurs, à une entreprise de proportions aussi colossales. Le volume que nous avons sous les yeux est un énorme in-quarto de près de 1000 pages, qui nous donne le texte de 876 documents. Or ces documents n'ont trait qu'à trois Universités, celles d'Orléans, d'Angers et de Toulouse, et ils appartiennent seulement à la première partie de la publication, celle qui comprend le moyen âge. Quand on songe aux autres volumes de même étendue qui seront nécessaires pour que toutes les Universités aient leur tour ; pour qu'aux documents du moyen âge succèdent encore ceux du XVIe siècle et ceux des temps modernes, il est impossible de ne pas éprouver, pour le savant qui s'est imposé ce labeur gigantesque, un sentiment d'admiration mêlée de crainte. On se demande si le travail et la vie d'un seul homme suffiront à mener une pareille œuvre à bonne fin. M. Fournier n'a pas un seul instant l'air d'en douter. Il nous fait part des difficultés qu'il a fallu surmonter : « dépouiller les archives municipales et départementales de trente villes; transcrire les documents sur place ou les faire transcrire à la Bibliothèque nationale; aller à Rome pour réunir les documents qui pouvaient se trouver aux archives du Vatican; prendre connaissance des manuscrits à Londres, à Berlin, à Wolffenbuttel, etc., etc. » Mais ces difficultés ne semblent pas faites pour rebuter la persévérance de l'auteur : il est sûr d'atteindre le but. En vérité, nous n'avons pas le droit d'émettre, sur l'achèvement de son œuvre, des appréhensions ou même simplement des doutes que lui-même ne partage

en aucune façon. Peut-être cependant offrirait-il plus de garanties à ceux qui s'y intéressent, et allégerait-il pour lui-même le fardeau écrasant dont il s'est chargé, s'il avait conçu sa publication dans un esprit un peu différent; s'il lui avait donné, sans en diminuer l'intérêt historique, des proportions un peu plus mesurées.

On nous dit que le livre de M. Fournier ne gagne pas à être examiné à la loupe; qu'une critique rigoureuse y découvre de nombreuses négligences, résultat d'un travail trop hâtif. Ce reproche, s'il est fondé, nous paraît secondaire. A nos yeux, le tort essentiel de l'auteur est d'avoir publié plus de textes que le sujet ne l'exigeait; d'avoir donné, *in extenso*, des documents, pour lesquels une indication ou une analyse eût suffi; d'avoir enfin reproduit des pièces, souvent fort longues, que des savants, très soigneux, avaient déjà intégralement mises au jour (1). Nous n'ignorons pas que l'idéal d'une certaine école d'érudition est d'arriver à la publication complète de *tous* les documents qui sont encore enfouis dans nos dépôts d'archives et de manuscrits. Quant à nous, nous ne sommes pas animé de cette étrange passion, qui fait aimer l'inédit pour lui-même, considérer l'inédit comme beau et désirable en soi. Nous n'admettons pas que la publication intégrale des documents d'archives cesse d'être un moyen, pour devenir un but. Il nous semble que le travail historique consiste avant tout à faire un choix et que les documents réellement importants par eux-mêmes ou typiques sont les seuls qui méritent l'honneur de l'impression *in extenso*. Nos érudits jettent tous les jours, dans la circulation scientifique, une telle masse de chartes insignifiantes ou inutiles (pour ne parler que du moyen âge), qu'on se demande si cet énorme amas de matériaux historiques ne finira pas par étouffer l'histoire. A éviter les réimpressions, à multiplier les analyses, à supprimer les formules qui apparaissent toujours les mêmes, M. Marcel Fournier eût certainement réduit son volume d'un quart. A coup sûr, personne ne l'aurait regretté, et, moins que personne, ceux qui, comme nous, applaudissent à son initiative et voudraient donner à son œuvre la plus grande marque d'intérêt qu'on puisse lui accorder : le désir de la voir achevée et dans le plus bref délai.

Car si ce *Cartulaire* a le défaut d'être trop gros, et peut-être aussi d'avoir été construit trop vite, on ne peut dire que l'historien n'y trouve pas son compte. Les documents intéressants, réellement instructifs et même piquants y sont nombreux. L'histoire des institutions et l'histoire des mœurs, parfois même l'histoire

(1) Ce défaut est surtout sensible dans la partie du volume qui a trait à l'Université de Toulouse.

générale, sont appelées à y faire ample moisson de renseignements importants ou de curieux détails. Nous devrons à M. Fournier le plaisir d'entrer dans la vie quotidienne des étudiants et des maîtres qui peuplaient jadis ces Universités provinciales, centres d'attraction pour la jeunesse des pays voisins. Étudiés dans leur ensemble, les documents qu'il a réunis jettent une vive lumière sur un grand nombre de questions d'enseignement et d'histoire, mais particulièrement sur trois points : *l'organisation même des Facultés et des corps universitaires; la défiance qu'ils inspiraient à la royauté et à ses agents; l'état de guerre presque permanent entre la population universitaire et les villes qui lui donnaient abri.*

M. Fournier ne remonte pas aux temps qui ont précédé la création des groupes universitaires. Mais personne n'ignore qu'à Angers et à Orléans, tout au moins, l'*Université* fondée au XIIIe siècle, avait été précédée d'une *École*, dont la réputation devança celle de la grande école parisienne. Le *studium* d'Orléans était déjà, au XIe siècle « une source féconde de lumière et de doctrine, pour la France entière et même pour l'étranger ». La spécialité de l'école orléanaise, avant d'être le droit, était la rhétorique ou pratique du style épistolaire et l'explication des auteurs classiques. Les écoliers étrangers affluaient à Orléans dès le temps de Louis le Gros : l'historien milanais Landulfe de Saint-Paul y étudiait en 1103, et trois des secrétaires des papes Alexandre III et Lucius III y apprirent l'art de rédiger les lettres. Les modèles épistolaires publiés par M. L. Delisle se rapportent presque tous à des Flamands qui étudiaient auprès des professeurs orléanais. Tous les genres de lettres y sont représentés, y compris le type éternel de la requête adressée par l'étudiant à sa famille pour en obtenir de l'argent. Rien de nouveau sous le soleil : « Veuillez apprendre, écrivent à leurs parents deux de ces écoliers du XIIe siècle, que, grâce à Dieu, nous demeurons en bonne santé dans la cité d'Orléans, et que nous nous consacrons tout entiers à l'étude... Nous occupons une bonne et belle maison qui n'est séparée des écoles et du marché que par une seule maison, de sorte que nous pouvons nous rendre journellement aux cours sans nous mouiller les pieds. Nous avons aussi de bons camarades, déjà avancés et fort recommandables à tous égards... Mais pour que le manque d'*instruments* ne compromette pas les résultats que nous avons en vue, nous croyons devoir faire un appel à votre tendresse paternelle, et vous prier de vouloir bien nous envoyer par le porteur de la présente assez d'argent pour acheter du parchemin, de l'encre, une écritoire et les autres objets dont nous avons besoin. Vous ne nous laisserez pas

dans l'embarras, et vous tiendrez à ce que nous finissions convenablement nos études, pour pouvoir revenir honorablement dans notre pays. Le porteur se chargerait bien aussi des souliers et des chausses que vous auriez à nous envoyer. Vous pourriez aussi nous donner de vos nouvelles par la même voie (1). » Le cartulaire de M. Fournier nous prouve (2) qu'au XIVe siècle l'Université d'Orléans restait, plus que jamais, un centre d'études pour les étrangers. L'Allemagne et les Pays-Bas surtout y forment une *nation* fortement organisée et nombreuse. On y voit des licenciés originaires de Cologne et d'Utrecht, des bacheliers de Souabe, de Strasbourg, de Prusse, de Liège et de Saxe, des étudiants nés à Mayence, à Metz, en Livonie, à Trèves, à Lubeck, à Culm, en Poméranie.

L'*École* d'Angers était fréquentée pour l'étude du droit civil dès le Xe siècle; mais on y enseignait aussi toutes les branches de la littérature et de la théologie. Sa plus grande prospérité date du XIe siècle, alors que Bérenger et Marbode comptaient au nombre des professeurs, et qu'une foule de clercs, devenus plus tard des personnages haut placés et même connus, venaient y apprendre le *trivium* et le *quadrivium*. La plupart des ordres religieux avaient fondé à Angers des maisons destinées à recevoir leurs étudiants, maisons qui portèrent d'abord le nom de *prieurés* ou d'*hôtels*, et qui devinrent ensuite des *collèges*. D'après notre cartulaire, l'Université angevine n'avait pas, à la fin du XIVe siècle, le caractère international de celle d'Orléans, mais elle attirait des jeunes gens venus de tous les points de la France. La population scolaire y était répartie entre les nations d'Anjou (Anjou et Touraine), de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine (Berry, Bordelais, Narbonnais, Toulousain, Gascogne) et de France (provinces de Lyon, de Sens et de Reims) (3). La fondation définitive de cette Université angevine fut due à un incident fortuit : la fameuse émeute des étudiants parisiens, en 1230, émeute que la reine Blanche de Castille réprima avec une sévérité exagérée, et qui amena la cessation des cours de la majorité des professeurs. Un grand nombre d'entre eux se fixèrent à Angers : de sorte que l'Université de Paris eut, pendant quelque temps, un siège en province et l'autre dans la capitale.

L'Université de Toulouse n'avait pas le glorieux passé de ses deux sœurs d'Orléans et d'Angers, ni celui de Montpellier sa voi-

(1) L. DELISLE, *Les Écoles d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle* (dans *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1869, p. 139 suiv.).

(2) N° 189. L'auteur a d'ailleurs étudié les faits relatifs à la nation allemande d'Orléans dans un mémoire spécial, publié en 1888.

(3) N° 434 (année 1398).

sine. Elle fut, pour ainsi dire, créée de toutes pièces au XIII[e] siècle. Il fallait fonder, dans ce Midi si profondément bouleversé par la guerre des Albigeois, un centre d'études orthodoxes, qui se rattachât intimement aux efforts déployés contre l'hérésie par l'ordre des Frères prêcheurs ou Dominicains. Déjà en 1217, le pape Honorius III invitait les maîtres et écoliers de Paris à venir enseigner et apprendre sur la terre toulousaine (1). Mais ce fut seulement en 1229 que l'Université de Toulouse fut installée, grâce à l'activité du pape Grégoire IX, d'un cardinal-légat, et du moine Hélinand. L'émeute parisienne dont nous venons de parler et les persécutions qui l'avaient suivie offraient aux gens du Midi l'occasion la plus favorable pour faire valoir leur fondation, et tâcher d'attirer à eux les maîtres les plus réputés de la France du Nord. Dans une lettre circulaire adressée, vers la fin de 1229, à toutes les autres Écoles, et probablement rédigée par Jean de Garlande (2), les Toulousains vantent, avec une emphase pittoresque, les avantages et les agréments de tous genres que leur Université réserve aux professeurs et aux étudiants qui voudront bien s'y établir. Partout ailleurs sévissent la guerre et les fléaux qui l'accompagnent; chez eux règne la paix . Leur pays « est une terre promise où coule le lait et le miel, où verdoient les pâturages féconds, où pullulent les arbres fruitiers. L'air même y est supérieur à celui de toute autre région. » D'ailleurs, sécurité parfaite et liberté pleine et entière, pour l'enseignement et la discussion. A Paris, on interdit certains livres, on emprisonne la pensée. Ici on pourra entendre librement « ceux qui voudront scruter le sein de la nature jusqu'à la moelle ». Ici le peuple est poli et aimable, et vit en bonne harmonie avec la noblesse et le clergé. Enfin, dernier argument qui n'est pas à dédaigner, « la vie n'est pas chère dans la cité toulousaine; on a le vin, le pain, la viande et le poisson à bon marché ». *Pro parvo vinum, pro parvo panis habetur, pro parvo carnes, pro parvo piscis emetur.*

Un prospectus aussi alléchant produisit son effet, sinon parmi les hommes du Nord, qui étaient bien loin et que retenaient Paris et Orléans, au moins dans les régions avoisinant le Languedoc. La curieuse liste de licenciés et de bacheliers (*rotulus studii Tholosani*) (3) que l'Université de Toulouse envoya au pape Clément VI en 1378, nous renseigne sur la provenance des étudiants. Les diocèses languedociens proprement dits, Toulouse, Castres, Mon-

(1) N° 502.
(2) N° 504.
(3) N° 697.

tauban, Couserans, Pamiers, Cahors, Rodez, Mende, Comminges, Vabre, Mirepoix, Elne, Riez, Saint-Papoul, Narbonne, Lodève, Béziers, Carcassonne, Albi, Alais, Saint-Pons, Viviers, le Puy, fournissent le plus fort contingent. Puis viennent de nombreuses phalanges d'étudiants gascons, béarnais, bordelais, auvergnats, limousins, périgourdins, quelques Saintongeois, de rares Provençaux (Gap et Embrun). Les diocèses d'Urgel, de Girone, de Barcelone, de Saragosse, de Pampelune, de Lerida, de Huesca, de Burgos, envoient une assez grande quantité d'étudiants espagnols; il en vient même de Carthagène, de Majorque, auxquels s'ajoutent quelques Portugais (Lisbonne, Coïmbre). Les Allemands sont une rareté (Brême, Mayence). Quant aux Français du Nord, ils apparaissent à l'état d'exception : un Parisien, deux Normands, un Franc-Comtois, un Picard, trois Flamands, deux Champenois, un Manceau, un seul Poitevin.

Bien que constituée pour l'organisation des études et des examens sur le modèle de celle de Paris, l'Université de Toulouse appartient cependant, par d'autres côtés, à ce type d'Universités méridionales dont Bologne était le plus illustre représentant. A Toulouse, comme ailleurs, le pouvoir directeur de la corporation se partage entre l'évêque de la cité, le chancelier épiscopal et l'Université, c'est-à-dire, l'ensemble des maîtres et des professeurs. Mais tandis qu'à Paris et dans les Universités du Nord, le gouvernement de la corporation appartient presque exclusivement aux maîtres, à Toulouse, comme à Bologne et à Montpellier, l'assemblée générale des étudiants joue un rôle considérable, souvent prépondérant, dans la direction des intérêts universitaires (1).

A tout prendre cependant, nos Universités provinciales, comparées entre elles et à celle de Paris, offrent encore plus de similitudes que de dissemblances. L'évolution de ces corps privilégiés se fait partout suivant les mêmes lois. Tous tendent à rejeter graduellement le joug de l'autorité spirituelle locale, la domination de l'évêque et de son chancelier, pour se placer exclusivement sous la protection de patrons plus éloignés et plus haut placés, le roi et le pape, le pape surtout, car l'autorité royale, devenue l'ennemie de tout privilège qui la gène, commence de bonne heure à entraver le libre développement des corporations universitaires. Les rois (notamment Philippe le Bel) et leurs agents locaux, encore plus royalistes que le souverain, essaient visiblement de replacer les associations de maîtres et d'étudiants sous

(1) A. Molinier, *Étude sur l'organisation de l'Université de Toulouse aux XIVe et XVe siècles*, dans l'*Hist. du Languedoc*, t. VII, p. 570, note 60.

le droit commun. Ces corps puissants, comblés de privilèges par une autorité ultramontaine, leur portent ombrage. Au point de vue de la police générale, les agglomérations d'écoliers, si remuantes et si bruyantes, font scandale et constituent presque un danger permanent pour l'ordre public. D'autre part, le gouvernement central admet difficilement que les Universités échappent à l'impôt et ne supportent pas leur part des charges que subit toute la nation. Ainsi s'expliquent des actes de défiance manifeste, comme cette ordonnance royale de 1312 (1) qui enlève aux docteurs et aux écoliers d'Orléans le droit de constituer un corps universitaire, prohibe les assemblées des nations, défend le port d'armes aux étudiants et soumet l'École à la surveillance des fonctionnaires locaux. Prévôts et baillis refusent partout, sous des prétextes plus ou moins plausibles, de prêter le serment de garder les privilèges universitaires : il faut des ordres exprès du roi et du Parlement, vingt fois réitérés, pour contraindre les agents de la couronne à faire leur devoir (2). Mais quand ils ont juré, en théorie, de respecter l'Université et ses privilèges, ils se dédommagent dans la pratique. La guerre, sourde ou déclarée, est permanente entre le prévôt et l'écolier.

M. Fournier nous a donné les pièces du curieux procès que l'Université d'Orléans intenta en 1323 au prévôt et à ses sergents, coupables de concussions et de violences à l'égard des étudiants (3). A entendre les universitaires, le prévôt ne cherche qu'à mettre les écoliers en prison, afin de pouvoir les rançonner. Un matin, il fait arrêter un clerc tonsuré, qui se rendait tranquillement à l'École, en présence de ses maîtres et de ses condisciples stupéfaits. Le malheureux est conduit au Châtelet et incarcéré dans une cage en bois, si étroite qu'on était obligé de s'y mettre en boule (*in globo*), la tête touchant presque les genoux. Un autre clerc voit son domicile envahi par les sergents du prévôt, qui lui demandent s'il ne recèle pas des meurtriers. Il a beau nier énergiquement, on le saisit, avec promesse de le relâcher s'il consent à payer 10 sous. Il refuse ; alors les sergents brisent la porte de sa chambre, et emportent tout ce qu'ils trouvent bon à prendre. Les mêmes sergents ont arrêté, hors de la ville, un étudiant, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans, sous prétexte qu'il était moine et voyageait en habit séculier. Mais il obtient que la police le relâche, en s'engageant à lui payer 12 livres parisis et demie.

(1) N° 40.
(2) Nos 94 et suivants.
(3) Nos 79 et suivants.

Il en donne deux, séance tenante; pour les dix autres, les sergents, qui n'ont pas confiance, veulent un gage, et le retiennent prisonnier à la porte de la ville, jusqu'à ce que son domestique leur ait apporté un Infortiat « qui valait bien 40 livres ». Tels sont les faits signalés au roi et au Parlement par les suppôts de l'Université, qui réclament une punition exemplaire. Il est vrai que le prévôt se défend et explique les choses à sa manière. Il accuse les étudiants, qui se prétendent victimes, de violer sans cesse, jour et nuit, les ordonnances relatives au port d'armes; d'après lui, les clercs qu'il a arrêtés étaient munis de couteaux et de bâtons, déguisés en valets, et s'amusaient, après minuit, à briser les portes « d'un certain lupanar » qu'on se refusait à leur ouvrir. Néanmoins les juges royaux donnèrent tort au fonctionnaire. Prévôt et sergents se virent privés de leurs offices et obligés de restituer les sommes extorquées aux étudiants.

La royauté se croyait tenue de protéger, souvent malgré elle, les corporations de maîtres et d'élèves que beaucoup d'ennemis attaquaient, moins peut-être dans l'intérêt du haut enseignement, que pour ne pas déplaire à la cour de Rome et surtout pour gagner à la cause monarchique la puissance morale attachée aux Universités. L'importance politique de ces groupes privilégiés, sortes de petits *États scolaires*, qui avaient leur organisation indépendante, leurs lois particulières, leur budget, et même, jusqu'à un certain point, leur milice, ne fit que s'accroître à partir du XIV[e] siècle. Mais cette indépendance même et les abus qu'elle entraînait fatalement étaient moins gênants encore pour le pouvoir central et ses représentants, que pour les villes et les corps municipaux avec lesquels les Universités se trouvaient sans cesse en contact et en conflit. Les luttes entre bourgeois et écoliers sont, pour ainsi dire, un fait normal de la vie universitaire au moyen âge. On les connaît surtout à Paris, où elles avaient sinon plus de gravité, du moins plus de retentissement que partout ailleurs. Mais la province était aussi le théâtre de démêlés sanglants, parfois terminés par l'expulsion en masse de la population universitaire. A cet égard, le cartulaire de M. Fournier renferme une abondance de renseignements et de détails topiques qui sont du plus haut intérêt pour l'historien. Ces épisodes font revivre le passé avec une intensité de couleur et de mouvement qui étonne la placidité bourgeoise de l'époque où nous vivons. Nous avons peine à les comprendre, nous autres modernes, habitués au joug de l'État et à la tranquillité matérielle que sa protection nous assure. Terribles gens que les écoliers et les bourgeois de cette époque agitée, tur-

bulents, fiévreux, prompts à la bataille, et passionnés pour leurs privilèges ou leurs droits, au point de tout oser et de tout subir pour en assurer le maintien!

On a vu, par la circulaire des Toulousains, que les villes d'autrefois tenaient, au moins autant que celles d'aujourd'hui, à devenir des centres universitaires. Elles étaient certainement de bonne foi quand elles faisaient aux maîtres et aux étudiants, pour les attirer et les retenir, les promesses les plus engageantes. Par malheur, ces promesses n'étaient pas toujours tenues; corps municipaux et corps universitaires ne tardaient pas à se heurter, et l'hostilité du bourgeois pour l'étudiant se manifestait bientôt sous toutes les formes. Marchands et industriels s'entendirent d'abord pour exploiter l'universitaire dans des proportions démesurées. A Angers, les étudiants se plaignaient qu'on leur vendît de mauvais pâtés à un prix excessif, qu'on leur fît aussi payer le sel très cher, et encore pour le donner mêlé de poussière et de sable; enfin que les tanneurs et les marchands de chandelles leur fournissent, à un taux ridicule, de détestables marchandises (1). A Orléans, le commerce s'était ligué contre les étudiants. On leur vendait la viande, le poisson et autres victuailles beaucoup plus cher qu'à ceux qui n'étaient pas de l'Université. Le prix des locations était pour eux inabordable; les propriétaires ne se faisaient pas faute de venir dérober dans leurs chambres ce qui s'y trouvait de bon à garder; et souvent même ils refusaient formellement de les loger (2). Il fallait que l'autorité royale intervînt pour obliger les bourgeois orléanais à modérer leurs exigences (3). Rien n'y faisait : l'exploitation commerciale continua, et n'était d'ailleurs que le plus anodin des mauvais procédés employés pour lasser la patience du corps universitaire. On en vint, de part et d'autre, aux plus fâcheuses extrémités.

Dès 1236, une émeute formidable éclate à Orléans, entre bourgeois et clercs de l'Université. Les détails manquent sur cet incident. On sait seulement, par le chroniqueur Matthieu Paris, qu'une femme (le fait n'était pas rare) fut la cause principale du tumulte. La vengeance des bourgeois ne ménagea rien. Nombre de clercs, et parmi eux des jeunes gens de haute noblesse, le neveu du comte de la Marche, le neveu du comte de Champagne, un parent du comte de Bretagne, un parent du sire de Bourbon, furent égorgés ou noyés dans la Loire : les autres eurent toutes les peines du monde à se cacher dans des trous ou dans des vignobles, pour

(1) N° 375, a. 1329.
(2) N° 28, a. 1310.
(3) *Ibid.*

échapper à une mort certaine. Le chef de l'Université, l'évêque d'Orléans, quitta la ville après l'avoir excommuniée. Mais presque aussitôt vint la répression, non moins sanglante que l'émeute. Les chefs des grandes maisons féodales auxquelles appartenaient les victimes, n'attendirent pas que la justice royale leur donnât satisfaction. Ils se réunirent, entrèrent en armes à Orléans, et massacrèrent les bourgeois; puis ils se répandirent sur les chemins et coupèrent la tête à tous les commerçants orléanais qu'ils surprirent, revenant des foires et encombrés de leurs marchandises. Enfin l'intervention du roi amena, un peu tard, un accommodement entre les belligérants (1).

Soixante-quinze ans après, en 1311, la haine que les bourgeois d'Orléans portent aux écoliers apparaît encore aussi vive. Docteurs et étudiants étaient réunis dans la maison des Frères prêcheurs occupés à publier une réforme de leurs statuts, quand un groupe d'habitants, après avoir brisé la porte à coups de pierres, envahit la salle, en vociférant. Les uns crient : « A mort, les clercs! » Les autres : « Aux portes, aux haches! » Et ils essayen de couper les colonnes sur lesquelles reposait la maison. Les bour geois déclarent hautement qu'ils ne laisseront pas les écoliers en paix, tant que ceux-ci n'auront pas renoncé aux privilèges universitaires; que leurs pères ont été condamnés, pour l'émeute de 1236, à de lointains pèlerinages au delà des mers, mais que cet exemple ne les décourage pas, et qu'ils se proposent, eux aussi, de se débarrasser des étudiants (2). L'affaire prend de telles proportions, que le roi s'en mêle; un arrêt du Parlement de Paris, condamne les principaux auteurs de la manifestation à faire amende honorable, pieds nus, en chemise, un cierge en main, dans la maison des Frères prêcheurs, et à demander pardon de leurs excès à six docteurs et à six étudiants. Il est certain que la ville résista et que l'arrêt ne fut pas exécuté, puisqu'en 1315 Louis le Hutin prescrivit l'application de la sentence rendue quatre ans auparavant (3). Mais un pareil remède ne fit qu'empirer le mal, et bientôt la situation ne fut plus tenable pour l'Université.

Non seulement les bourgeois ne désarmaient pas, mais on les vit former une ligue avec les villes voisines d'Orléans, une véritable coalition anti-universitaire, dont ils payèrent les frais d'organisation en s'imposant une contribution volontaire d'une obole par livre (4). Le fait fut dénoncé à la royauté qui prohiba l'association comme

(1) N° 3. — (2) N° 29.
(3) N° 46. — (4) N° 31

illégale. Néanmoins l'Université, poussée à bout, prit un parti décisif. Elle quitta Orléans en 1316, et se transféra à Nevers.

La ville de Nevers avait, d'ailleurs, pris ses précautions. La corporation universitaire dût promettre à ceux qui l'accueillaient qu'elle se soumettrait à la justice locale et qu'elle n'abuserait pas de ses privilèges pour gêner, en quoi que ce fût, la liberté de ses hôtes. Mais il faut croire qu'en dépit de tous les contrats, bourgeois et étudiants n'étaient pas faits pour s'entendre. L'Université n'était pas établie à Nevers depuis trois ans, que la lutte recommençait. Aussi peu endurants que les Orléanais, les gens de Nevers un beau jour se rassemblèrent en armes, assiégèrent la maison d'un écolier, et firent défendre, par crieur public, aux maîtres de professer, aux bedeaux de fonctionner, aux chanoines de Saint-Martin de sonner leur cloche pour appeler les étudiants à la leçon. L'Université ayant résisté, une bande de bourgeois pénétra de force dans la salle de cours d'un professeur, brisa les bancs et la chaire doctorale, et promena ces débris dans la ville en criant : « Indulgence de 40 jours à ceux qui nous suivront. » Puis les émeutiers jetèrent solennellement la chaire dans la Loire « Va-t'en, dirent-ils, de par le diable, à Orléans, d'où tu es venue. »

Avertie de ces excès, l'autorité royale déclara prendre sous sa protection les maisons et salles de cours des membres de l'Université. On y apposa les armes de France, en guise de sauvegarde, mais on n'aboutit qu'à exaspérer la fureur des habitants. Ils se ruèrent, la nuit, sur les écoles, brisèrent toutes les chaires et tous les bancs, et blessèrent grièvement deux écoliers. Le prévôt du roi, qui essayait de s'interposer, fut rudement secoué par un bourgeois. Cet outrage à la majesté royale ne pouvait rester impuni. Le Parlement de Paris intervint, fit faire une enquête, et infligea de fortes amendes à tous ceux qui avaient pris part à l'émeute. La ville de Nevers, menacée d'être condamnée et châtiée comme complice des délinquants, nia qu'elle fût responsable, sous prétexte qu'elle ne formait pas corps municipal, qu'elle n'avait en commun, ni sceau, ni cloche, ni biens communaux, ni trésor commun (1).

Cependant les habitants d'Orléans s'aperçurent, après avoir expulsé leur Université, que le départ des maîtres et des étudiants avait porté un coup mortel à la prospérité de la ville, et négocièrent, pour la ravoir, avec les protecteurs naturels de la corporation, le roi et le pape. Un des actes les plus curieux que M. Fournier ait recueillis dans son cartulaire, est le procès-verbal dressé par les

(1) N° 70.

commissaires que le roi envoya en 1319 pour consulter les habitants sur l'opportunité du rétablissement de l'Université (1). C'est un document d'une extrême importance, non seulement pour l'histoire du corps universitaire, mais pour celle de la municipalité orléanaise, dont le développement, encore mal connu, mériterait d'être mis en lumière par une étude spéciale. Il contient d'abord le texte de l'ordonnance de Philippe le Long, dans laquelle l'historien notera les considérants du début. « Et comme par plusieurs fois nous avons considéré et considérons encore le grand fruit et plantureux profit qui généralement et non pas tant seulement en notre royaume, mais par le monde, soulaient dériver et issir de l'étude d'Orléans, de qui, sans cesser, défluaient les ruisseaux de science qui universellement s'étendaient, si bien que par clarté de science que les rayons de sa lumière répandait, ladite étude enluminait les régions clairement et du souverain trésor de sens les enrichissait abondamment. » Puis vient le procès-verbal de l'enquête, qui se fit consciencieusement et dans toutes les formes. Le peuple orléanais fut appelé, plusieurs jours durant, métier par métier, dans une grande salle où se tenaient les commissaires du roi, et requis de donner son avis, par acclamation. La majorité se prononça pour le retour de l'Université, dans les conditions déterminées par le roi et le pape, et moyennant la promesse formelle que les priviléges des habitants seraient respectés. Un certain nombre de bourgeois votèrent contre. D'autres exprimèrent le vœu que les maîtres et les étudiants fussent rétablis, mais non à titre d'Université, « en la manière que l'étude était anciennement à Orléans, au temps de monseigneur saint Louis ». En somme, l'intérêt de la ville l'emporta sur les résistances de plusieurs groupes de particuliers. L'Université rentra à Orléans, d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

La leçon profita-t-elle, du moins, aux bourgeois comme aux étudiants? Il ne semble pas que cette rude expérience leur ait rien appris. Les clercs de l'Université continuèrent à séduire les femmes des bourgeois et ceux-ci à maltraiter les jeunes gens qui abusaient ainsi de l'hospitalité municipale. A la fin du XIVe siècle, nous voyons se reproduire les mêmes scènes qui en avaient signalé le commencement. En 1386, un mari outragé poursuit un étudiant qui s'éloignait d'Orléans pour retourner dans sa famille, le fait rouer de coups par ses gens, et laisser pour mort sur la place avec un doigt coupé, un bras presque arraché, et un œil crevé (2).

(1) N° 58.
(2) N° 211.

La justice royale intervient pour venger l'Université. Le bourgeois coupable est condamné à payer une somme considérable et à faire amende honorable, en chemise, au corps universitaire et à la victime. Indignation des Orléanais qui s'ameutent et crient : « Malgré Dieu! quand nous battons quelques écoliers, il ne nous convient amender en chemise! Par le sang Dieu, nous serons maîtres ou les écoliers le seront. Et pourquoi ne faisons-nous pis que devant? » Là-dessus, quelques bourgeois armés de dagues se rendent sur le pont, au soleil couchant, rencontrent deux écoliers et leur disent : « Ribauds écoliers, vous êtes armés! — Non, » répondent les écoliers. On les fouille néanmoins, et quand on voit qu'ils n'ont pas d'armes, on leur dit : « Comment êtes-vous si hardis de venir çà, quand vous savez que nous avons guerre contre vous? — Les écoliers répondent qu'ils ne pensent avoir guerre avec personne. — Par le sang Dieu, répliquent les bourgeois, nous avons guerre contre les écoliers, et nous ne savons qui sont les coupables. Mais nous nous en prendrons à tous ceux que nous trouverons. Toutefois, nous vous le pardonnons pour cette fois, allez-vous-en et ne retournez plus ici, car si vous y revenez, vous serez si bien payés que vous resterez, vous ou nous, sur le carreau. Et tenez-vous-en tous pour avertis (1). »

Cinq ans auparavant, la population scolaire d'Orléans avait pu croire qu'elle tomberait, en masse, victime de la fureur des bourgeois. Le 28 août 1382, vers minuit, au son des cloches et des trompettes, les habitants en armes sortent de leurs demeures et crient : « A mort les écoliers! ». Une bande va forcer la porte de Sainte-Croix; d'autres envahissent les maisons universitaires. Écoliers et maîtres, réveillés en sursaut, se jettent à bas du lit et courent à la fenêtre, où, les mains jointes, ils supplient les bourgeois de les épargner. On les saisit et on les jette en prison. Les émeutiers brisent portes et fenêtres, pendant quatre heures, sans discontinuer. Le lendemain de cette terrible secousse, le plus grand nombre des étudiants quittent la ville, vont se cacher dans les faubourgs, s'enfuient à Meung, à Jargeau, et jusqu'à Angers. L'affaire se termina comme toujours par l'intervention du Parlement, qui en 1389 condamna définitivement les bourgeois les plus compromis à s'humilier devant l'Université et à payer d'énormes dommages et intérêts (2).

Si l'on en juge par les documents relatifs à Toulouse, les bourgeois des grandes villes du Midi n'étaient pas d'humeur plus

(1) N° 212.
(2) N° 215.

douce, ni les clercs moins turbulents que dans la France du Nord. Là, les conflits habituels se compliquaient encore des passions religieuses. L'expulsion des Dominicains en 1236, œuvre de la municipalité et du comte de Toulouse qui ne voulaient pas se prêter aux mesures de rigueur prises contre les Albigeois, fut le premier coup porté à l'Université. Dès lors, la lutte engagée par les consuls contre l'évêque et les clercs qui relevaient de sa justice (parmi eux étaient certainement les membres du corps universitaire) se poursuivit à l'état permanent. En 1292, Philippe le Bel fut obligé de s'interposer entre les capitouls et le clergé. La municipalité ne se faisait pas faute d'emprisonner les clercs, de les mettre à la torture et de les jeter de nuit dans la Garonne (1). Mais ce fut surtout l'affaire d'Aimeri Bérenger qui mit en lumière la profonde antipathie que les étudiants inspiraient aux bourgeois.

Le 31 mars 1332, jour de Pâques, des étudiants dansaient dans la rue, le soir, avec des femmes et faisant grand bruit, selon leur habitude. Un des capitouls ayant voulu mettre le holà et saisi au collet Aimeri Bérenger, domestique noble, attaché à la maison de Penne, en Albigeois, celui-ci résista, porta au capitoul un coup de poignard à la face, qui lui fit une grave blessure du front au menton, lui coupa le nez, les lèvres et lui brisa onze dents. Le lendemain, les magistrats municipaux arrêtèrent, dans l'hôtel de Penne, une trentaine de personnes, et parmi elles, Bérenger qui s'y était caché, et les jetèrent dans la prison de l'hôtel de ville. Puis ils mirent Bérenger et le bâtard de Penne à la question. Torturé, Bérenger avoua tout ce qu'on voulut. Il fut condamné à être traîné par la ville à la queue d'un cheval, à avoir le poing coupé au lieu même où il avait blessé le capitoul, à être porté ensuite sur une claie aux fourches patibulaires du château Narbonnais; enfin, à avoir la tête tranchée. Ce jugement sommaire fut exécuté, bien que le coupable en eût appelé au sénéchal et au Parlement, bien que l'évêque l'eût réclamé comme clerc; bien qu'il fût, comme membre de la corporation universitaire, sous la sauvegarde directe du roi. Voilà comment se vengeaient les magistrats toulousains, outragés dans l'exercice de leurs fonctions. En réalité, Aimeri Bérenger, comme on l'a dit fort justement (2), n'était qu'un vaurien de la pire espèce, que la municipalité avait eu le tort de condamner et de supplicier trop vite. Mais le clergé et les gens du roi en firent une sorte de martyr qu'il fallait venger à tout prix.

Les officiers de Philippe de Valois saisirent l'occasion, qui s'of-

(1) N° 533. — (2) A. Molinier, *Hist. de Languedoc*, IX, 482.

frait d'elle-même, de mettre la main sur les libertés et sur les finances de la grande cité toulousaine. Le procès de la municipalité commença aussitôt : il devait durer plusieurs années. Les capitouls furent expédiés à Paris par le sénéchal de Toulouse et incarcérés. La ville elle-même, par arrêt du Parlement, perdit toutes ses franchises, cessa de former une communauté et fut comme confisquée au profit du roi. Heureusement qu'avec la monarchie de ce temps-là un accord pouvait toujours se conclure, moyennant finance. Toulouse fut remise en possession d'elle-même, mais il lui en coûta 40 000 livres. Néanmoins, ce grave incident avait appris aux étudiants à ne point se jouer de la police municipale, et aux bourgeois, à modérer la passion qui les animait contre l'Université. Il faut descendre jusqu'au règne de Charles VII pour rencontrer un nouveau témoignage du peu de sympathie qu'éprouvaient l'un pour l'autre le corps de bourgeoisie et le corps universitaire. En 1426, le collège de Narbonne ayant été envahi et pillé par ordre des capitouls, l'Université protesta et se mit en grève, c'est-à-dire proclama la suspension des cours et lectures. De là un procès au Parlement, et les réquisitoires impitoyables des procureurs de l'Université et du procureur du roi, qui demandèrent « la fustigation publique des capitouls », la confiscation de leurs biens et leur condamnation à une amende honorable sous la forme la plus humiliante. On ne sait comment l'affaire se termina ; mais il est probable que Charles VII se montra moins dur pour les habitants que ne l'avait été Philippe de Valois.

Nous n'avons mis en relief, dans le présent article, que le côté extérieur et pittoresque des documents universitaires rassemblés par M. Fournier. A bien d'autres égards, ces textes sont de nature à satisfaire la curiosité de tous ceux qui non seulement s'intéressent à l'histoire de ce passé si coloré et si vivant, mais voudraient encore pénétrer dans l'intime organisme des institutions du moyen âge. Ce que nous en avons dit suffit à appeler sur ce *Cartulaire* l'attention des érudits et des historiens. Ajoutons que l'auteur a mis à la fin de son volume, pour en faire pardonner la grosseur et le format encombrant, deux tables assez commodes : l'une qui nous donne la série chronologique des documents insérés ; l'autre, l'index complet des noms de personnes. Quant au très long *erratum* qui termine le tout, c'est chose, comme on sait, absolument perdue pour le lecteur. Nous souhaitons vivement que, dans les volumes qui vont suivre, M. Marcel Fournier trouve le moyen de ne plus se corriger lui-même aussi souvent.

Achille LUCHAIRE.

LA

SECTION DES SCIENCES NATURELLES

A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Un arrêté ministériel daté du 17 août 1880 invitait le directeur de l'École normale supérieure à prendre les dispositions nécessaires pour qu'une section des sciences naturelles fût organisée à l'École à côté de celles qui existaient depuis longtemps pour les sciences mathématiques et pour les sciences physiques, et formée comme celles-ci d'élèves préparant une agrégation spéciale.

Dix ans seulement se sont écoulés et l'on peut déjà par les résultats obtenus juger si la mesure était opportune. Les professeurs et administrateurs qui prirent l'initiative de modifier un état de choses fort ancien; ceux qui depuis ont poursuivi et perfectionné l'œuvre commencée, auraient certes le droit, devant un succès médiocre, de réclamer pour elle un plus long crédit. Ce n'est heureusement pas le cas; et ils ne peuvent être que satisfaits de voir enregistrés les effets produits dans cette brève période. La nouvelle section a grandi et montré sa vitalité; elle n'a pas à redouter qu'on lui demande de produire ses titres et n'a plus besoin du silence attentif que l'on fait autour des berceaux.

I

Il n'est pas inutile de rappeler d'abord, en quelques mots, comment s'est transformée l'École normale depuis le décret qui la fonda en 1808 jusqu'à ces dernières années. Un fait capital domine toute cette histoire. On voit des sections distinctes se différencier progressivement d'un ensemble d'abord homogène. La dernière dégagée, celle des sciences naturelles, constitue pour le moment le dernier terme de cette évolution poursuivie toujours dans le même sens. Elle n'a pas apparu à la manière d'un bourgeon étranger, bien ou mal greffé sur un tronc robuste; mais

comme un appareil nouveau acquis par un organisme qui se perfectionne.

Les élèves de l'École sont aujourd'hui divisés en littéraires et scientifiques, non seulement dès leur entrée, mais même bien auparavant; la séparation se fait dans les classes supérieures du lycée.

Il n'en a pas été toujours ainsi. Jusqu'en 1815, il y eut à l'entrée un concours unique. Dans l'intérieur de l'École des groupes se constituaient ensuite d'après les genres d'études; toutefois, les vocations ne devaient encore être ni très arrêtées ni très distinctes, puisque la préparation du baccalauréat était l'objet de la première année (1).

En 1815, la tendance à la séparation par le recrutement qui plus tard devait prévaloir, se dessine pour la première fois; mais d'une façon bien discrète encore. On *autorise* ceux qui se destineront plus particulièrement à l'enseignement des sciences à se faire interroger sur les mathématiques et la physique en dehors du programme commun. Il leur était, j'imagine, tenu compte d'un succès à cet examen facultatif pour compenser une légère infériorité en discours français ou en discours latin.

Malgré cela, les exercices de la première année d'École étaient les mêmes pour tous; ils devenaient différents entre littéraires et scientifiques, au début de la seconde année seulement. Il faut aller jusqu'en 1826, quand le diplôme de bachelier fut exigé des candidats, pour voir chaque promotion séparée dès sa naissance en deux sections distinctes. Ce fut alors un fait acquis; et depuis, les difficultés croissantes du concours ne firent qu'accentuer la divergence et rendre la spécialisation de plus en plus hâtive.

La section des sciences, devenue indépendante, ne va pas rester longtemps indivise. Au début, de 1826 à 1830, les sciences mathématiques, physiques et naturelles sont également cultivées, elles figurent ensemble dans les examens qui correspondent aux licences. Il n'y a qu'une catégorie d'élèves, tous interrogés à la fin de la première année sur le calcul différentiel et intégral, la chimie et une partie des sciences naturelles; à la fin de la seconde, sur la mécanique, la physique et le reste des sciences naturelles.

Dès 1830, cette uniformité reçoit une première atteinte. Après un an d'études communes les élèves sont répartis en deux groupes : l'un de mathématiciens et physiciens, l'autre de chimistes et natu-

(1) Voir pour les détails la *Notice historique* de M. Paul Dupuy : « l'Ecole normale », *Revue internationale de l'Enseignement* (1883), et l'*École normale* (1810-1883). Paris, L. Cerf, 1883.



ralistes. Avant la fin de la seconde année, les uns doivent prendre la licence de mathématiques, les autres celle de physique. Depuis, aucun règlement n'a autorisé à se spécialiser d'une façon aussi précoce. On avait été très loin du premier coup. Les chimistes et naturalistes abandonnaient de très bonne heure leurs études de mathématiques, puisqu'ils ne suivaient pas même les cours de calcul différentiel et intégral.

Ce n'est pas le lieu de discuter ici pour savoir si cette mesure était, en soi, bonne ou mauvaise; mais elle était, à l'époque, mal adaptée aux règlements extérieurs. Il y avait, en effet, une seule agrégation des sciences, et, pour prendre part au concours, les deux licences étaient exigées. Or, pendant leur séjour à l'École, les normaliens ne se préparaient que pour l'un de ces grades. Cet état de choses ne pouvait subsister; aussi l'année suivante, en 1831, les deux sections furent-elles refondues en une seule.

Telle est la courte histoire de cette tentative de différenciation. Elle n'aboutit pas, beaucoup moins par suite de défauts propres que par manque d'harmonie avec l'état contemporain de l'Université.

Dans la période qui précède, toutes les sciences ont une part égale à la sanction par les examens de fin d'année; dans celle qui suit, nous allons voir les sciences naturelles rendues un peu moins obligatoires à chaque règlement nouveau, éliminées peu à peu, et réduites enfin au minimum de place qu'elles pouvaient tenir sans disparaître. Non pas qu'il faille y voir le résultat d'un plan préconçu; ce fut la conséquence nécessaire des difficultés que présentait l'accord des conditions suivantes :

1° L'École normale a pour mission de faire des agrégés; 2° les élèves doivent préparer deux licences; 3° la durée des études n'excède pas trois ans.

Tant que l'agrégation demeura unique, il n'y avait guère de motifs pour réduire les programmes sur tel point plutôt que sur tel autre; mais quand en 1840 on eut fait deux agrégations, l'une pour les mathématiques, l'autre pour la physique et chimie, la solution était tout indiquée, le sacrifice des sciences naturelles était fatal; elles n'entraient plus que pour une part infime dans la seconde agrégation; elles ne furent plus cultivées que dans cette mesure. Et, malgré de brillantes exceptions, il est certain que dans toute cette période l'École normale ne tint pas dans les sciences naturelles une place comparable à celle que lui assuraient ses mathématiciens, ses physiciens et ses chimistes par l'éclat de l'enseignement et le nombre des travaux publiés.

De 1831 à 1838 les examens pour les licences furent répartis de la façon suivante : en première année, chimie : en seconde, physique, calcul différentiel et intégral ; en troisième, mécanique. Cette dernière épreuve était subie quelque temps avant l'agrégation.

En outre, la Faculté interrogeait les élèves sur la zoologie, la botanique et la géologie, et un échec à ces examens pouvait entraîner un renvoi de l'École. Il y avait donc encore pour ces études une sanction et même sévère ; mais, qu'on le remarque, c'était une sanction spéciale : une mise à part des sciences naturelles. Elles ne sont plus, ainsi que les autres, exigées par l'École pour des grades indispensables à la carrière ; elles deviennent comme un complément, un superflu d'instruction auquel on tient beaucoup sans doute, mais il est facile de prévoir ce qui arrivera.

Le premier pas est fait, et l'indulgence deviendra de plus en plus la règle pour les examens ainsi rendus accessoires, jusqu'au jour où, n'étant plus qu'une simple formalité, ils disparaîtront d'eux-mêmes, sans que personne les attaque ou les défende.

Le règlement de 1838 donna à l'École à peu près le régime qu'elle avait en 1880. Les deux premières années, consacrées à préparer les deux licences de mathématiques et de physique, la troisième restait libre pour l'agrégation. Et quand celle-ci fut divisée en deux en 1840, deux sections correspondantes furent définitivement organisées à l'École.

En 1852, pour enrayer la décadence commencée, on créa une section des sciences naturelles en troisième année ; mais ce ne fut qu'une demi-mesure, on ne crut pas devoir ajouter une nouvelle agrégation ; et comme elle ne conduisait à rien de défini, cette section cessa de fonctionner d'elle-même sans avoir jamais été officiellement supprimée. Son existence éphémère ne fut toutefois pas stérile, il en est sorti des hommes comme MM. Fouqué, Sirodot, Fernet, pour ne citer que ceux-là.

L'agrégation des sciences naturelles fut rétablie par M. Duruy en 1869. Le premier concours devait avoir lieu en 1870. L'École eût sans doute été appelée à y tenir sa place (1). On voit par ces dates pourquoi l'arrêté ministériel ne fut pas appliqué.

En 1880, on réagit sérieusement, à l'École normale, contre la tendance à éliminer peu à peu les sciences naturelles qui s'affirmait toujours plus depuis près d'un demi-siècle. Sans doute les examens devenaient trop chargés, car les découvertes nouvelles

(1) Effectivement M. Giard, alors en 3e année, se fit inscrire pour ce concours.

accroissaient toutes les sciences; mais d'en avoir négligé quelques-unes, sous ce prétexte, parut une solution médiocre. Il en était une autre plus conforme aux traditions.

Quand il avait semblé excessif d'être à la fois érudit en lettres et en sciences, au lieu de laisser l'École en dehors de la haute culture scientifique on avait fait à celle-ci un domaine à part. Quand plus tard il fut difficile de posséder à la fois les mathématiques et les sciences physiques, on ne fit point disparaître les unes pour donner de l'espace aux autres, on divisa le travail entre les élèves ; après avoir reçu en commun une forte instruction générale, les uns devenaient mathématiciens, les autres physiciens. Il s'agissait simplement de faire encore un pas dans la même voie : puisque la tâche demeurait trop lourde, il était indiqué de la diviser davantage, et puisque deux sections étaient insuffisantes, il en fallait fonder une troisième.

II

Le développement d'une nouvelle section ne fut donc pas un contre-sens dans l'histoire de l'École normale. Quelques-uns trouvèrent bien que la nécessité de la mesure n'était pas évidente et que l'École avec son organisation antérieure n'avait pas été sans produire des naturalistes et même d'éminents. On rappelait les noms de MM. Hébert, Lory, Fouqué, Van Tieghem, Dastre, Perrier, Cornu, Giard, Le Monnier, Bonnier et de quelques autres encore. Mais l'existence d'une division spéciale, sans entraver en rien ces vocations spontanées, en eût déterminé d'autres encore et renforcé d'autant par là la phalange des travailleurs français, brillante assurément dans toute cette période, mais combien peu nombreuse comparée à celles des nations voisines ou rivales !

Par analogie avec les autres agrégations, on devait pour celle des sciences naturelles exiger deux licences. Cette condition, qui depuis si longtemps réglait la marche de l'École, allait encore intervenir dans la combinaison nouvelle.

A la demande des maîtres de conférences MM. Dastre et Bonnier, l'illustre et regretté Fustel de Coulanges, alors directeur, obtint du ministre l'autorisation de remettre en vigueur le règlement de 1852, qui n'avait jamais été abrogé ; mais on ne pouvait l'appliquer sans changements. La section des sciences naturelles ne se séparait alors des autres qu'en troisième année ; d'où il résultait que les sciences naturelles n'étaient sérieusement étudiées que cette année-là.

On estima que deux ans de préparation étaient un minimum

nécessaire. Il ne fut pas même possible d'accorder d'abord ces deux années complètes. Pour obtenir la licence de physique, les naturalistes devaient en partie rester réunis à leurs camarades pendant la seconde année ; on les déchargeait simplement des cours de mécanique et d'astronomie en les autorisant à ne pas passer la seconde partie de la licence mathématique.

En première année on crut nécessaire de les astreindre à suivre tous les cours de mathématiques et de chimie. A cela il y eut plusieurs raisons excellentes.

Les naturalistes ne pouvaient se spécialiser en entrant à l'École. N'ayant encore étudié que les mathématiques et la physique, ils auraient été obligés de prendre une décision sans être suffisamment éclairés sur leurs aptitudes et leurs goûts. En outre, puisqu'ils avaient à préparer la licence de physique, les cours de calcul différentiel et intégral leur étaient nécessaires ainsi que ceux de chimie ; leur temps se trouvait dès lors assez employé. Il restait place pour deux conférences de sciences naturelles : une de zoologie, une de botanique. Elles devaient être suivies par tous les élèves et garder par suite un caractère assez général.

Et puisque enfin le rôle de l'École semblait de produire des naturalistes différant des autres par une culture scientifique plus étendue, il parut convenable de ne pas interrompre trop tôt leurs études mathématiques.

La section qu'il s'agissait de créer fut donc au début organisée d'après le règlement suivant :

« *Première année.* — La première année d'enseignement est commune à tous les élèves des sciences. Ils doivent passer les deux examens de licence à la Sorbonne.

« *Deuxième année.* — Les élèves qui se destinent aux sciences naturelles ne suivent en commun avec les autres que les cours de physique. Il pourra d'ailleurs leur être fait quelques conférences complémentaires sur la mécanique.

« Ils suivent les conférences de sciences naturelles, vont aux cours et aux laboratoires de la Sorbonne.

« A la fin de la seconde année ces élèves passent seulement la seconde partie de la licence physique.

« *Troisième année.* — Les élèves de la section des sciences naturelles suivent à l'École uniquement des conférences de sciences naturelles.

« Ils vont aux cours et aux laboratoires de la Sorbonne; ils peuvent suivre aussi quelques cours du Muséum.

« Ils se présentent à la fin de juin à la licence ès sciences natu-

relles et en août à l'agrégation des sciences naturelles (dont le programme ne diffère pas sensiblement de celui de la licence). »

Le programme en effet n'était pas au début essentiellement différent comme somme de connaissances exigées; les examens toutefois n'étaient pas de même nature; l'agrégation demandait à un plus haut degré des qualités d'ordre et d'exposition dans les faits assimilés. Dans les premières promotions, quelques élèves réussirent pourtant à passer les deux examens à la fin de la troisième année; la proportion n'était pas très forte (5 sur 13, en quatre ans); mais on espérait qu'elle irait en croissant.

Il n'en fut point ainsi. L'écart entre les deux examens s'exagérait; et les maîtres de conférences, MM. Dastre, Bonnier, Munier-Chalmas, reconnurent que, malgré leur travail, les élèves ne pouvaient plus arriver en deux ans et que même, en préparant l'agrégation, ils risquaient de compromettre leur succès à la licence.

Un pareil état de choses ne pouvait durer. M. Perrot, qui avait succédé à M. Fustel de Coulanges à la direction de l'École, et M. Tannery, qui depuis peu remplaçait M. Bertin comme directeur des études scientifiques, se virent obligés, à la suite de plusieurs échecs à la licence et à l'agrégation, de demander pour quelques élèves une année de travail complémentaire, soit à l'École, soit au Muséum.

Ce n'était qu'un remède provisoire, et il importait d'obtenir une solution définitive. Les élèves de l'École n'étaient pas placés dans des conditions comparables à celles où se trouvaient leurs concurrents. Tandis que ceux-ci employaient deux ans à préparer la licence et ensuite deux ou même trois ans pour l'agrégation, les normaliens avaient en tout un an et demi : la disproportion était frappante. Aussi M. Perrot, d'après l'avis de MM. Giard, Costantin, Munier-Chalmas, maîtres de conférences, et de M. Tannery, insista-t-il auprès du ministre pour qu'une quatrième année fût accordée aux élèves de sciences naturelles qui auraient obtenu le grade de licencié à la fin de la troisième. Ils avaient ainsi deux ans et demi d'études spéciales, ce qui parut suffisant.

La mesure était excellente; depuis qu'elle est appliquée, les échecs, au lieu d'être réguliers, sont exceptionnels. Le fonctionnement normal de la section semble désormais assuré.

En rappelant ainsi les grands traits de l'histoire de la section nouvelle, nous n'avons heureusement vu que le revers de la médaille.

Pendant que la direction de l'École s'attachait à résoudre ces difficultés d'ordre intérieur, les élèves sortis s'occupaient à des

recherches personnelles et à des travaux originaux. Les résultats obtenus avec le système primitif sont très importants; ils font espérer que les perfectionnements apportés ne seront pas stériles.

Pour qu'on en puisse juger, nous plaçons en appendice la liste des élèves sortis avec les grades qu'ils ont obtenus et le titre des principaux travaux qu'ils ont publiés.

En résumé, 28 élèves sont sortis de la section;

17 sont agrégés;

11 docteurs.

Le nombre des agrégés est relativement faible, à cause des difficultés dont nous avons signalé l'existence; il ira désormais en croissant absolument et relativement.

Au contraire, le nombre de docteurs est considérable : 11, et il s'applique à 5 promotions seulement; car les dernières sorties n'ont pas eu le temps suffisant pour conduire des recherches jusqu'à publication.

Ajoutons que 7 élèves travaillent à des thèses dont quelques-unes viendront très prochainement grossir le chiffre mentionné, et l'on se trouvera en face d'un résultat presque surprenant, comme succès au doctorat.

Les élèves ne se sont pas bornés au travail qui devait leur faire acquérir le grade de docteur. Plus de 110 volumes, mémoires, articles ou notes, produits dans cette période, témoignent d'une prodigieuse activité. D'autant qu'ils représentent seulement le travail de 5 promotions pour la raison que j'ai dite à propos des thèses.

Si l'on veut bien observer que les naturalistes les plus anciens sortis de la section dépassent à peine leur trentième année, que par suite, selon toute vraisemblance, ils ont devant eux quinze ou vingt ans d'une production scientifique, peut-être plus féconde encore par suite de l'expérience et de l'érudition acquises; que pendant ce temps les générations nouvelles apporteront chaque année leur contingent de travailleurs, on peut estimer que dans quinze ou vingt ans l'importance des résultats aura au moins triplé. Et si l'on veut par un chiffre approximatif évaluer la part qui reviendra alors à la section des sciences naturelles dans le mouvement scientifique, on peut prévoir que ce chiffre sera supérieur à 75 *ou* 80 *publications* PAR AN.

Cette statistique dit assez que la création de cette section à l'École ne fut point inopportune, et que le zèle déployé depuis pour assurer son succès n'a pas été vain.

III

Par la nature même de leurs études les élèves de la section des sciences naturelles ont une vie un peu isolée et en conséquence un peu particulière, aussi bien pendant les périodes de travail que dans les repos dont elles sont coupées.

En 1883, l'École normale s'est accrûe d'une propriété occupée autrefois par une congrégation enseignante; un petit bâtiment composé de 3 étages a été aménagé pour servir de laboratoires et pour recevoir les collections des sciences naturelles. Il est séparé du reste de l'École par une assez vaste cour dont le niveau est situé en contre-bas. Après avoir parcouru le monument de la rue d'Ulm, si régulier, que les élèves nouveaux mettent plusieurs jours avant d'y retrouver leur chemin, quand on arrive devant l'annexe des naturalistes, la monotonie est de suite rompue. Aux larges escaliers de pierre se substitue sans transition une petite échelle de bois, qui a eu, qui a encore et qui aura toujours sans doute un air de chose provisoire. Mais que l'on ne soit pas dupe de ce modeste aspect : c'est le point où l'École a rompu sa ceinture de pierres de taille, et ce fut presque le fait essentiel dans la réforme qu'il s'agissait d'accomplir.

Les diverses tentatives pour établir d'une façon durable une section de sciences naturelles avaient échoué jusqu'en 1880; en outre des raisons que nous avons données, il faudrait ajouter que jamais avant cette époque on n'avait préparé par une installation matérielle convenable le succès que l'on souhaitait. Les collections ne laissaient pas trop à désirer; mais les laboratoires n'existaient pas. Celui de Zoologie était un véritable corridor éclairé par une seule fenêtre ; la Géologie n'était guère mieux partagée, et les manipulations de Botanique se faisaient loin des collections, dont on ne pouvait profiter.

Le fragile escalier de bois conduit aujourd'hui dans des laboratoires suffisamment spacieux, et où la lumière ne manque pas. Depuis quelques années les élèves peuvent, comme leurs camarades de Physique et de Chimie, faire leurs exercices pratiques à l'intérieur même de l'École; ils ont renoncé à l'hospitalité qui leur était, au début, accordée à la Sorbonne.

Sans entrer dans des détails trop techniques et trop circonstanciés, le fait même que les naturalistes passent tout leur temps au milieu des collections et dans les laboratoires montre assez combien leur création était indispensable.

D'autres dispositions encore, jointes à celles-là, furent combinées pour donner aux élèves de sciences naturelles à la fois l'érudition, et ce que, faute d'un meilleur terme, on peut appeler le sentiment de la nature et de la vie. En théorie, ils doivent travailler en commun avec tous leurs camarades dans les salles d'étude; mais l'administration sait fort bien, en pratique, qu'il est superflu de les y chercher jamais. Comment en effet repasser les cours suivis à la Sorbonne, au Muséum et à l'École sur des croquis pris rapidement, quand il y a là-bas, dans la collection, les pièces elles-mêmes sur lesquelles on comprendra bien mieux? Puis, c'est un renseignement qui fait inopinément défaut, la bibliothèque du laboratoire est toujours ouverte, on va feuilleter les mémoires à la recherche d'un document. Au début, le passage entre l'École et son annexe était interdit aux heures où il n'y avait point de conférences; mais le règlement tomba peu à peu en désuétude, quand il fut reconnu que cette tolérance n'entraînait point d'abus.

La bibliothèque du laboratoire, qui peu à peu s'enrichit de nombreux volumes, est installée dans une pièce dont l'accès paraît interdit par l'imposante inscription : « Cabinet du professeur »; en réalité, c'est le cabinet de tout le monde. C'est là que maîtres de conférences et élèves se rencontrent, parcourent ensemble les mémoires nouveaux, se font part, à mesure, de ce qui les intéresse ou les frappe. C'est là que se donnent en causeries les renseignements sur tel ou tel point resté obscur; ces rapports quotidiens établissent entre maîtres de conférences et élèves une intimité plus complète que dans toutes les autres sections. Peu à peu les naturalistes s'accoutument à passer dans ce quartier même leurs récréations.

Une moitié de l'ancienne cour des congréganistes a été transformée en jardin botanique ou, comme on dit plus justement, en « Jardin de la Nature ». Ces mots expriment bien qu'il n'a point été question de faire en ce petit espace un « herbier vivant » où toutes les familles fussent représentées. Les plantes les plus communes de notre flore poussent à leur guise, mêlées comme elles le sont dans la campagne. Aussi les allées tirées au cordeau et bordées de buis par un garçon de laboratoire, dans la tradition de Le Nôtre, font-elles un contraste marqué avec les plates-bandes échevelées où les tiges s'enchevêtrent, où des plantes grimpantes entortillées s'élancent le long de leurs supports, où les fleurs de toutes formes et de toutes couleurs sortent pêle-mêle d'un fond vert infiniment nuancé. Tous les phénomènes de la vie végétale se passent là librement : on y voit successivement croître et tomber

les feuilles : on y suit jour par jour l'éclosion de la fleur, la fécondation, la formation du fruit, de la graine, etc. — Il n'est pas défendu d'arracher l'objet dont la structure éveille la curiosité; les vides ainsi produits sont rapidement comblés par la prévoyance des élèves qui rapportent d'excursion de nouveaux sujets. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, quel excellent complément d'instruction la nature donne dans son jardin. — Puis ce sont des animaux variés qui circulent dans ces forêts vierges au 1/80 000e; on les regarde vivre, on épie leurs rencontres, les scènes passionnées où ils se déclarent leur amour et se le prouvent séance tenante. Après quoi, puisqu'il faut que tout finisse, on les met dans de petits tubes, on les détermine et on étudie leurs particularités anatomiques.

Ce jardin de la nature nourrit aussi quelques arbres de belle venue, qui protègent la flore épanouie à leur pied. Sans eux, le soleil d'été, réverbéré par quatre murs nus, aurait bientôt rendu notre enclos parfaitement stérile. Un marronnier au lourd feuillage tient le rôle de géant de la végétation; il a pour émule en hauteur un faux acacia, que l'âge a rendu un peu chauve; chaque printemps les feuilles y sont moins nombreuses : il faudra se résigner à utiliser seulement l'ombre du tronc. Quelques autres plus modestes contribuent à donner en été une fraîcheur fort appréciée.

Quand le moment des examens approche, que le travail de revision des cours est poussé avec ardeur, la discipline bienveillante de l'École s'adoucit encore dans cette période rude et monotone. Les naturalistes profitent de la tolérance générale pour venir repasser leurs notes, assis dans le jardin. C'est donc, comme on le voit, un cadre aimable pour d'austères occupations.

Dans la partie de la cour où ne s'étend point le jardin, on a établi un petit bassin de 3 mètres de côté sur 0^{m},60 de profondeur. La botanique et la zoologie s'y confondent dans un pittoresque fouillis. Une touffe d'*iris pseudo-acorus* le domine et balance ses fleurs jaunes à plus d'un mètre au-dessus de l'eau, des *nymphæa* étalent à la surface leurs larges feuilles et leurs blanches corolles; au fond, c'est un inextricable mélange de toutes les plantes aquatiques, en réserve pour les aquariums de laboratoire. Parmi les tiges rampe, flotte, nage ou saute une faune chaque jour plus riche et plus variée. Sans doute que toute cette vie grouillante et intense ne frappe pas les yeux du passant distrait; il faut, suivant le joli mot d'un de nos maîtres (1), faire quelque temps le héron

(1) M. de Lacaze-Duthiers.

sur la rive. Pendant leurs loisirs, les élèves s'entendent très bien à faire le héron ; il suffit, pour réussir, de quelques dispositions naturelles. On s'étend sur le bord de l'eau et on regarde : d'abord on ne voit rien ; il faut continuer à regarder, peu à peu un mouvement vague soulève une foliole, un tentacule déborde palpant les environs : c'est une lymnée en promenade. Puis voici des planaires, des sangsues diverses, d'agiles crustacés ; tout un monde remue où l'on ne soupçonnait rien.

Il est bien évident que ces études pratiques seraient fort insuffisantes pour comprendre les multiples aspects de la vie. Elles ont leur bon côté en permettant de revoir en petit, à tête reposée, quelques phénomènes rencontrés sur une plus vaste scène ; elles permettent aussi d'en provoquer quelques autres et d'appliquer à leur étude les procédés d'expérience qui apportent à l'observation un précieux complément. Elles donnent le temps et le moyen de digérer et d'assimiler, si l'on peut ainsi dire, l'instruction reçue au dehors pendant les excursions.

Les excursions dirigées par les maîtres de conférences constituent, pour les élèves de la section des sciences naturelles, l'exercice qui leur est à la fois le plus particulier et le plus utile. Bien qu'elles aient lieu les jours de sortie et que par suite elles soient facultatives, personne ne s'y soustrait jamais. On attend au contraire leur retour comme celui d'un jour de fête. En hiver, elles sont nécessairement plus courtes ; mais pas moins agréables. La boue, dans les bois, n'a pas l'air lamentable de celle qui englue nos pavés, la brume qui flotte entre les branches dépouillées est gracieuse et légère auprès de celle qui condense, dans la grande ville, l'haleine des chevaux de fiacre et des promeneurs grelottants ; et les gouttes d'eau glissent sur les fougères et les mousses avec moins de mélancolie que sur les parapluies ou les toits. — C'est le moment propice pour étudier les mousses et les champignons. On revoit aussi, desséchées, les plantes estivales ; on retrouve leurs graines ; on en apprécie l'allure, la forme, le port, abstraction faite de la couleur et de la fleur. — L'attention se porte alors sur quantité de faits intéressants que l'abondance ou la richesse des récoltes font un peu négliger dans la belle saison.

En été, les excursions deviennent beaucoup plus longues et beaucoup plus fréquentes. Ces jours-là, quand la cloche du réveil sonne à 5 heures, les naturalistes sont les premiers debout. On doit prendre un train matinal, souvent à l'autre extrémité de Paris ; il faut s'équiper, déjeuner à la hâte, traverser la ville encore en

proie aux maraîchers et aux balayeurs. On se retrouve à la gare, on se compte, on escalade un des meilleurs wagons de troisième classe; il faut bien — puisqu'il n'y en a pas de quatrième, ainsi que l'expliquent les anciens aux nouveaux.

Suivant les cas, il s'agit d'explorer la forêt de Fontainebleau, de Compiègne, de Sénart, de Saint-Germain ou de Montmorency; — d'autres fois on parcourt les jolis vallons des environs de Malesherbes, ou les coteaux sableux de Lardy avec leurs pittoresques amoncellements de grès, ou encore les collines qui bordent la Seine du côté de Mantes.

Les environs de Paris, dont le charme est si justement célèbre, présentent les aspects les plus variés. Il y a d'ailleurs un lien entre les plantes d'une région, la nature des formations géologiques qui affleurent, et les allures diverses du paysage. En sorte que, après plusieurs années, on retrouve dans le même souvenir, souvent notés sur le même cahier, la minutieuse analyse d'un pistil et le groupement des formes et des couleurs dans le panorama.

Quoi qu'il en soit, on avance à travers les prés ou les bois, le long des marais ou des falaises crayeuses, cueillant des plantes, déterminant à la hâte celles que l'on rencontre pour la première fois, et les connaissances indispensables à tout naturaliste, quelle que soit la voie qu'il doive suivre, s'acquièrent ainsi comme en partie de plaisir.

On ne se blase jamais sur la joie d'être brusquement transporté de Paris en pleins champs par une belle matinée de juin. L'enthousiasme des premières heures est toujours le même, les trouvailles se succèdent à chaque pas, les boîtes se remplissent, la gaieté éclate et le travail est bon. Toujours aussi la même scène se reproduit; le temps suit son cours et tout à coup un des jeunes estomacs de la bande proteste contre le peu de cas que l'on fait de ses habitudes.

Où déjeune-t-on ? — A tel endroit — (Insinuant.) Est-ce loin d'ici? — 5 ou 6 kilomètres — (Avec désespoir.) Mais il est 11 heures et demie.

Le bruit qu'il est 11 heures et demie se répand. Personne n'y songeait, et voilà que l'eau vient à toutes les bouches. C'est une épidémie d'appétit féroce. Les boîtes en fer-blanc sont closes, les retardataires qui moissonnent encore sont sévèrement rappelés à l'ordre par les plus affamés et le pas s'accélère. Il faut l'avouer, l'entrain fléchit; on se raconte à mi-voix l'histoire du radeau de la *Méduse;* les cigarettes, palliatif insuffisant, succèdent aux cigarettes.

Voilà l'auberge ! Parfois, c'est un véritable « hôtel Continental » de village ; le plus souvent c'est une gargote de rouliers, perdue au coin d'un bois. La table est dressée. Inutile de parler de la rusticité du service ; personne n'en a souci ; pourvu que tout soit vite prês, c'est l'essentiel.

Quel est le menu du jour ? Cette plaisanterie ne manque jamais son effet, car aucune surprise n'est possible. Depuis dix ans, notre excellent économe confie toujours au garçon du laboratoire un gigot froid, un morceau de veau froid, un carré de gruyère et un sac de mendiants. En y ajoutant une omelette et une salade indigènes, on obtient un déjeuner que n'aurait pas dédaigné Lucullus — s'il avait suivi des excursions de botanique.

Qui donc en arrivant trouvait cet endroit médiocre? Il est charmant maintenant ; et la course recommence jusqu'au soir. Un train ramène vers 10 heures à Paris les jeunes gens un peu las ; ils étaient arrivés à la gare à pied ; pour rentrer ils s'entassent sur une impériale d'omnibus avec leur provision de bon air, de plantes et d'insectes.

Pour la géologie les excursions sont plus indispensables encore sans elles il n'est pas possible de concevoir comment le sol que nous foulons aux pieds a pu se constituer tantôt par les brusques éruptions des diverses roches ignées, tantôt par le dépôt, réalisé avec une infinie lenteur, des vases ou des débris organiques que les eaux tenaient en suspension. Les élèves de l'École normale, réunis à leurs camarades externes de l'Université de Paris, suivent ces excursions dirigées par M. Munier-Chalmas, à la fois leur maître de conférences et sous-directeur du laboratoire de la Sorbonne. En général, elles alternent avec celles de botanique.

Aux vacances de Pâques, il y a une course géologique de plusieurs jours. Les élèves de l'école, qui déjà se privent avec entrain de leurs sorties hebdomadaires, n'hésitent jamais à réduire aussi leurs vacances de semestre, bien qu'ils n'y soient pas forcés. Il faut dire que le sacrifice est compensé et au delà par tout le profit scientifique et l'agrément qu'il leur procure. Une fois, l'on visite la Normandie. L'étude de la falaise et quelques courses dans l'intérieur du pays permettent de voir successivement tous les terrains crétacés et jurassiques, et à May les grès anciens sur lesquels ils reposent. Les aspects divers de cette riche province se déroulent, l'esprit cherche à travers les blés verdoyants et les bouquets d'arbres les limites des mers anciennes. A mesure que le sac bouclé sur les épaules se remplit de fossiles, et que les faunes des grands céphalopodes disparus vivent dans la pensée, à me-

sure aussi les yeux s'emplissent de toutes les choses actuelles qui prospèrent sur leurs débris. Et les jours passent trop vite, laissant heureusement après eux une trace durable dans le souvenir.

Une autre promotion visite les Ardennes, ou le Maine, ou l'Auvergne : les lieux à explorer ne manquent pas; car, disait non sans fierté patriotique notre regretté maître, M. Hébert : « La France est le plus beau pays pour la géologie. »

L'étude déborde jusque sur les grandes vacances. Heureusement, c'est toujours l'étude en plein air. Le premier mois est consacré à un séjour dans une station maritime. Depuis l'impulsion donnée par M. de Lacaze-Duthiers, plusieurs laboratoires ont été créés en divers points du littoral français. Les élèves de l'École, depuis 1881, en ont fréquenté quelques-uns : Roscoff, Banyuls, Concarneau, Wimereux, Saint-Waast, et sont revenus de partout avec la reconnaissance de l'accueil qui leur avait été fait.

Ce mois de travail, au bord de la mer, vient en quelque sorte féconder les idées tirées de l'enseignement oral ou des lectures. Le flot glauque recouvre un monde que nul cerveau de poète ne peut imaginer. Comment traduire le saisissement que l'on éprouve si l'on explore dans les très grandes marées une grotte qui découvre rarement. Les flaques d'eau claire sont sillonnées par des êtres demi-transparents si sveltes, si élégants, si souples qu'aucune forme terrestre n'en peut donner l'idée. Le rocher disparaît entièrement sous plusieurs couches superposées de matière vivante, informe au premier regard et d'où sortent pourtant mille suçoirs, mille fleurettes infiniment délicates, mille tentacules aux ondulations lentes et rythmées. Des couleurs inconnues sont brutalement écrasées, ou si délicatement fondues qu'elles semblent abstraites et sans support tangible. Au milieu d'un silence absolu, religieux, presque horrible, au milieu de ces êtres aux vagues perceptions que l'Océan va de nouveau engloutir et voiler, il se fait une révélation de la vie si intense et si nette, que toutes les pensées de l'avenir doivent en porter la marque.

En outre de ces coins de synthétique mystère, rapidement entrevus mais inoubliables, la mer donne un sujet d'analyse dans chacun des types que couvre et découvre son flot. La fin du séjour arrive, et c'est presque à regret que l'on entre définitivement en vacances.

Mais il ne s'agit pas d'écrire la « Monographie d'un naturaliste » ; arrêtons là ces quelques notes, suffisantes pour fixer ce qu'a de spécial dans l'École normale l'enseignement des sciences naturelles.

HOUSSAY.

APPENDICE

Promotion de 1878.

Colomb, docteur (1887), préparateur de botanique à la Sorbonne. — Recherches sur les stipules (thèse) (*Ann. sc. nat.*, 7e série, t. VI) — Essai d'une classification des Fougères fondée sur leur étude anatomique et morphologique (*Bull. Soc. bot.*, 1888). — Note sur l'Ochrea des Polygonées (*Bull. Soc. bot.*, 1886.) — Sur les Vrilles des Cucurbitacées (*Journ. de Bot.*, 1887).

Priem, agrégé (1883), professeur au lycée Henri IV. — Cours de géologie. Paris, 1890. — Enchaînement des formes animales. Paris 1891.

Robert, professeur au lycée de Montpellier. — De l'Hermaphrodisme des Aplysies (*C. R. Ac. sc.*, 1889). — Observations sur la reproduction des Aplysies (*Bull. scient. de la France et de la Belgique*, 1890).

Promotion de 1879.

Douliot, docteur (1889). — Sur les faisceaux médullaires du Phytolacca dioïca (*Bull. Soc. bot.*, 1885). — Sur le périderme des Rosacées (*ibid.*, 1887). — Observations sur les feuilles anormales de Begonia Ameliæ (*ibid.*, 1886). — Note sur la structure des Crassulacées (*ibid.*, 1886). Étude des méristèmes terminaux (*Journ. de bot.*, 1887). — Note sur la formation du périderme (*ibid.*, 1888). — Sur le périderme des Légumineuses (*ibid.*, 1888). — Sur le développement de la tige des Conifères (*ibid.*, 1889). — Influence de la lumière sur le développement du liège (*ibid.*, 1889). — Recherches sur le périderme, thèse (*Ann. Sc. nat.*, 1889). — Structure terminale de la tige (*Ann. Sc. nat.*, 1890.) — (En collaboration avec M. Van Tieghem). Origine des radicelles et des racines latérales des Légumineuses et Cucurbitacées (*Bull. Soc. bot.*, 1886). — Sur la formation des racines latérales des Monocotylédones (*ibid.*, 1886). — Observations sur la sortie des racines latérales et en général des organes endogènes (*ibid.*, 1886). — Sur les tiges à plusieurs cylindres centraux (*ibid.*, 1886). — Groupement des primevères d'après la structure de la tige (*ibid.*, 1886). — Sur la Polystélie (*Ann. de Sc. nat.*, 1887). — Origine des radicelles et racines latérales des Rubiacées, Violacées et Apocynées (*Bull. Soc. bot.*, 1887). — Sur les plantes qui forment des radicelles sans poches (*Bull. Soc. bot.*, 1888). — Origine, structure, et nature morphologique des tubercules radicaux des Légumineuses (*ibid.*, 1888). — Recherches comparatives sur l'origine des membres endogènes dans les plantes vasculaires (1 vol., 660 p., 40 pl. Paris, 1889).

Houssay, agrégé (1882), docteur (1884), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. — Note sur la structure de l'opercule (*C. r. Ac. sc.*, 1884). — Recherches sur la structure de l'opercule et les glandes du pied des gastéropodes (thèse) (*Arch. zool. exp. et gén.*, 1884). — Note sur le système artériel des scorpions (*C. r. Ac. sc.*, 1886). — Sur la prétendue artère spinale des scorpions et sur l'organe glandulaire annexe (*ibid.*, 1887). — Souvenirs d'un voyage en Perse. Arabistan

et montagne des Bakhtyaris (*Revue des Deux Mondes* 1887). — Souvenirs d'un voyage en Perse. Le littoral du golfe Persique et le Fars (*ibid.*, 1887). — Les races humaines de la Perse (*Bull. Soc. anthr. de Lyon.*, 1888). — Ressources économiques de la Perse (*Bull. Soc. ec. pol. de Lyon*, 1888). — Gastrula, mésoblaste et chorde dorsale chez l'axolotl (avec M. Bataillon). (*C. r. Ac. sc.*, 1888). — Segmentation de l'œuf et sort du blastopore chez l'axolotl (*id.*, *ibid.*, 1888). — Études d'embryologie sur l'axolotl (*C. r. Ac. sc.*, 1889). — Les industries des animaux (1 vol. Paris, J.-B. Baillière, 1889). — Sur la métamérie de la tête chez l'axolotl (*C. r. Soc. biol.*, 1889). — Études d'embryologie sur les vertébrés (l'axolotl) : I. Mécanique de la segmentation, gastrula mésoblaste et chorde dorsale. — II. Origine et développement du système nerveux périphérique. — III. Morphologie de la tête (*Arch. zool. exp. et gén.*, 1890). — Ordre d'apparition des fentes branchiales chez l'axolotl. Fente branchiale auditive (*C. r. Soc. biol.*, 1890). — Études d'embryologie sur les vertébrés. IV. Les fentes branchiales auditive, hyomandibulaire, spiraculaire et les somites mésoblastiques qui leur correspondent chez l'axolotl (*Bull. sc. de la Fr. et de la Belg.*, 1890).

Leclerc du Sablon, agrégé (1882), docteur (1884), professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. — Sur l'anomalie de la tige de la glycine (*Bull. soc. bot.*, 1883). — Recherches sur la déhiscence des fruits à péricarpe sec (thèse) (*Ann. sc. nat.*, 1884). — Sur la chute des feuilles marcescentes (*Bull. Soc. bot.*, 1884). — Recherches sur la structure et la déhiscence des anthères (*Ann. sc. nat.* 1885). — Recherches sur le développement du sporogone des hépatiques (*ibid.*, 1885). — Recherches sur la dissémination des spores dans les cryptogames vasculaires (*ibid.*, 1885). — Sur un cas de la chute des feuilles (*Bull. Soc. bot.*, 1885). — Sur le développement du sporogone du Frullania dilatata (*Bull. soc. bot.*, 1885). — Sur la symétrie foliaire chez les Eucalyptus et quelques autres plantes (*ibid.*). — Sur quelques formes singulières de Cucurbitacées (*Bull. Soc. bot.*, 1885). — Observations anatomiques sur la chute de certaines branches du peuplier blanc (*ibid.*, 1886). — De l'influence de la gelée sur le mouvement de la sève (*ibid.*, 1886). — Sur les causes anatomiques de l'enroulement des vrilles (*ibid.*, 1886). — Recherches sur l'enroulement des vrilles (*Ann. sc. nat.*, 1887). — Observations anatomiques sur la structure et le développement du Melampyrum pratense (*Bull. Soc. bot.*, 1887). — Sur le développement des suçoirs du Thesium hemifusum (*ibid.*, 1887). — Organes d'absorption des plantes parasites (*Ann. sc. nat.*, 1888). — Sur les poils radicaux des Rhinanthées (*Bull. Soc. bot.*, 1888). — Sur la reviviscence du Selaginella lepidophylla (*ibid.*, 1888). — Sur les anthérozoïdes du Cheilanthus hirta (*ibid.*, 1888). — Observations sur la tige des Fougères (*ibid.*, 1889). — Sur le sommeil des feuilles (*Revue gén. de bot.*, 1890). — Recherches sur la formation de la tige des fougères (*Ann. sc. nat.*, 1890).

Rodier, agrégé (1882), maître de conférences à la Faculté des sciences de Bordeaux. — Sur la production des Sphéro-cristaux (*C. r. A. sc.*). (Thèse en préparation.)

Promotion de 1880.

Bédier, agrégé (1883), professeur au lycée de la Réunion.

Dufour, docteur (1887), préparateur à la Sorbonne. — Contribution à l'étude de la tige des Lecythidées (avec M. Costantin) (*Bull. Soc. bot.*, 1885). — Note sur les relations qui existent entre l'orientation des feuilles et leur structure anatomique (*Bul. Soc. bot.*, 1886). — Influence de la lumière sur la forme et sur la structure des feuilles (Thèse) (*Ann. sc. nat.*, 1887). — Note sur quelques expériences relatives à la germination des fèves (*Bull. Soc. bot.*, 1887). — Observations sur le développement et la fructification du Trichocladium asperum (*Bull. Soc. bot.*, 1888). — Une nouvelle espèce de Chanterelle (*Revue gén. de bot.*, 1889). — Une nouvelle espèce de Psathyrella (*ibid.*). — Nouvelle flore des champignons (avec M. Costantin). 1 vol. 200 p., 60 pl. — Atlas des champignons. — Recherches sur la variation de la substance sèche chez l'Agaricus Campestris (*Bul. Soc. mycol.*, 1889).

Wallerant, agrégé (1884), docteur (1889), professeur à la Faculté des sciences de Rennes. — Méthode pour déterminer les axes optiques des cristaux (*Bull. Soc. min.*). — Étude de quelques feldspaths (*ibid.*). — Étude géologique de la région des Maures et de l'Esterel (Thèse). Rennes-Paris, Oberthur, 1889.

Promotion de 1881.

Besson, agrégé (1885), professeur au lycée Lakanal. — Leçons d'anatomie et de physiologie animales, 1 vol. Paris, 1890.

Daguillon, agrégé (1885), docteur (1890), professeur au lycée Janson-de-Sailly. — Notions de zoologie. 1 vol. Paris, 1887. — Sur un exemplaire monstrueux de Ricinus communis (*Bul. Soc. bot.*, 1887). — Observations sur la structure des feuilles de quelques conifères (*Bul. Soc. bot.*, 1888). — Recherches morphologiques sur les feuilles de conifères (*Bul. Soc. bot.*, 1890).

Welsch, agrégé (1884), docteur (1890), chargé de cours à la Faculté des sciences de Poitiers. — Sur des éboulis quaternaires à Helix des environs d'Alger (*Bul. Soc. géol.*, 1888). — Sur un îlot cristallophyllien au nord de Chenoua (dép. d'Alger). (*ibid.*, 1889). — Sur les terrains jurassiques des environs de Tiaret (dép. d'Oran) (*C. r. Ac. sc.*, 1889). — Les terrains crétacés des environs de Tiaret et de Frenda (dép. d'Oran) (*C. r. Ac. sc.*, 1889). — Les terrains secondaires des environs de Tiaret et de Frenda (Thèse, Lille, 1890).

Promotion de 1882.

Bernard, agrégé (1886), docteur (1889), aide naturaliste au Muséum. — Note sur la structure des glandes à mucus et mécanisme de la formation du mucus chez les Prosobranches. (*Bul. Soc. philomat.*, 1889). — Recherches anatomiques sur Valvata piscinalis (*C. r. Ac. sc.* 1888). — Recherches sur les organes palléaux des Gastéropodes prosobranches (Thèse) (*Ann. sc. nat.*, 1890). — Recherches sur Valvata piscinalis (*Bul. sc. France et Belgique*, 1890).

Perrier (Rémy), agrégé (1886), docteur (1889), professeur au lycée de Vanves. — Sur le rein des gastéropodes prosobranches monotocardes (*C. r. Ac. sc.*. 1888). — Sur l'histologie comparée de l'épithélium glandulaire du rein des Gastéropodes prosobranches (*C. r. Ac. sc.*, 1888). — Sur un organe nouveau des gastéropodes prosobranches (*C. r. Soc. biol.*). — Recherches sur l'anatomie et l'histologie du rein des Gastéropodes prosobranches (Thèse) (*Ann. sc. nat.*, 1889).

Wasserzug, mort en 1888. — Sucrase chez les champignons (*Ann. de l'Inst. Pasteur*, 1887). — Sur les spores des levures (*Bul. Soc. bot.*, 1888). — Recherches morphologiques et physiologiques sur un hyphomycète (*Bul. Soc. bot.*, 1888). — Sur la formation de la matière colorante chez le bacillus pyocyaneus (*Ann. Inst. Pasteur*, 1887). — Principaux procédés de coloration des bactéries (*Journal de bot.*, t. Ier). — Sur quelques champignons pathogènes (*Journ. Bot.*, t. Ier). — Variations de forme chez les bactéries (*Ann. Inst. Pasteur*, 1888). — Variations durables de la forme et de la fonction chez les bactéries (*Ann. Inst. Pasteur*, 1888). — Traduction de l'ouvrage de De Bary. Leçons sur les bactéries.

Promotion de 1883.

Bonnel, licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles.
Ross, licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles.
Chrétien, licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles.

Promotion de 1884.

Chudeau, agrégé en 1888. Thèse en préparation.
Constantin, agrégé en 1890.
Lefèvre, agrégé en 1888.
Dereins, licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles. (Thèse en préparation.)

Promotion de 1885.

Fischer, agrégé (1889). Recherches anatomiques sur le Corambe (*Bul. scient. de la France et Belgique*, 1891). — Note sur le Corambe testudinaria (*Bull. Soc. zool.*, 1889). (Thèse en préparation.)
Matruchot, agrégé (1889). — (Thèse en préparation.)
Le Dantec, docteur (1891). — Recherches sur la digestion intra-cellulaire chez les Protozoaires (*Annales de l'Institut Pasteur*, Paris, 1891). — Digestion chez les Protozoaires (*Bull. Sc. Fr. et Belg.* 1891). (Thèse.)

Promotion de 1886.

Bertrand, agrégé en 1890.
Marmier, licencié ès sciences physiques et ès sciences naturelles.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

PARIS

Conseil général des Facultés. Séance du 23 février. — *Changement de titre de deux chaires de théologie.* — Il est donné lecture au Conseil d'un décret aux termes duquel la chaire d'exégèse sacrée de la Faculté de théologie protestante prend le titre de chaire de critiqué et d'exégèse de l'Ancien Testament; et la chaire de théologie pratique, le titre de chaire de critique et d'exégèse du Nouveau Testament.

Vacances de Pâques. — Le début de ces vacances étant fixé au 22 mars, alors que les cours du deuxième semestre commencent légalement le 15 du même mois, il en résultera une interruption fâcheuse de l'enseignement, notamment à la Faculté de médecine. Plusieurs doyens et professeurs souhaiteraient que l'ouverture du deuxième semestre fût régulièrement fixée, comme cela a déjà lieu à la Faculté des lettres, au lundi de Quasimodo. La proposition pourra être mise à l'étude; mais, de l'avis du président, on devra, cette année, se conformer strictement à la loi, et compter sur le zèle des étudiants studieux pour remédier à l'inconvénient de la suspension momentanée des cours.

Cours libres dans les Facultés et Écoles en 1890-91. — Les cours libres suivants ont été autorisés pour la présente année scolaire : *Théologie :* MM. Berger, Archéologie chrétienne; *Droit :* Dubuisson, Détermination des caractères distinctifs de l'aliénation et de la criminalité; Joly, de l'éducation correctionnelle; de Maroussem, l'ouvrier du meuble à Paris; Boistal, philosophie du droit; Blondel, histoire comparée du développement constitutionnel de la France et de l'Allemagne, depuis la dissolution de la monarchie carolingienne jusqu'à la Révolution de 1789. *Médecine :* MM. André, chimie; Durand-Fardel, les eaux minérales et leur emploi dans les maladies chroniques ; Crouzat, l'intervention en obstétrique; Boileux, maladies infectieuses de la femme, prophylaxie et traitement; Monange, explication raisonnée du Codex ; Despagnet, ophtalmologie théorique et pratique ; Lavaux, affections des voies urinaires; Dubuc, pathologie et chirurgie des voies urinaires; Gillet de Grandmont, médecine opératoire oculaire. — *Sciences :* MM. Chabrié, chimie physiologique; Combes, chimie organique; Filhol, paléontologie. *Lettres :* MM. Bertin, histoire de la société française sous le règne de Louis-Philippe; Cahun, histoire des invasions mongoles en Asie et en Enrope; Gardair, théorie de la connaissance d'après saint Thomas; Rochemonteix, histoire ancienne des peuples orientaux; Seignobos, histoire générale des États européens dans la période contemporaine depuis 1789: méthode de l'enseignement historique. *École supérieure de pharmacie :* M. Béhal, chimie organique.

A ces 24 cours libres seront adjoints les 4 suivants, que le Conseil autorise : 1° *Médecine :* MM. de Backer, gynécologie antiseptique; Berrillon, psychologie physiologique et pathologique, applications cliniques de l'hypnotisme; Kœnig, troubles de la vision dans les maladies nerveuses. 2° *Lettres :* Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de

Nancy, océanographie. M. Thoulet, professe déjà un cours analogue à l'observatoire de Montsouris, devant les officiers de marine détachés à cet établissement.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. le doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Genève, dans laquelle le savant correspondant exprime le vœu de voir aboutir la question de l'équivalence internationale des études et des grades. Il observe, à ce sujet, que le nombre des étudiants français immatriculés à la Faculté de droit de Genève va sans cesse en décroissant, tandis que celui des Allemands inscrits à la même Faculté augmente. La moyenne des dix derniers semestres est de plus de 15 Allemands contre moins de 2 Français. Cette disproportion paraît regrettable. Le Conseil, tout en s'associant aux regrets de l'honorable doyen, observe que les étudiants en droit français ont cessé d'aller à Genève depuis l'extension de la Faculté de Lyon; d'autre part, les étudiants allemands se rendent surtout à Genève pour apprendre le français; il faut aussi remarquer que la plupart des jeunes étrangers qui suivent des cours soit en France, soit en Suisse, sont entretenus aux frais de leurs pays d'origine; tandis que le nombre des bourses de voyage accordées à nos compatriotes à l'étranger demeure insignifiant. Enfin, les différences considérables entre l'organisation de nos Facultés et celle des Universités étrangères sont un obstacle grave à l'échange régulier des étudiants d'un pays à l'autre, et à l'établissement d'une équivalence entre les grades universitaires respectifs. Toutefois, à Paris, et surtout à la Faculté de médecine, on constate la présence et l'assiduité d'un grand nombre d'étudiants étrangers. En résumé, le Conseil se range à l'avis de M. Lavisse, qui demande qu'on encourage par tous les moyens l'établissement d'une correspondance régulière entre les Universités étrangères et l'Université de Paris.

La fin de la séance du Conseil est consacrée à la lecture de divers documents relatifs aux aménagements intérieurs des bâtiments de la Sorbonne et de l'École de médecine.

BORDEAUX

Compte rendu des travaux des Facultés durant l'année scolaire 1889-90. — Le rapport présenté au Conseil général des Facultés de Bordeaux par M. le professeur Rayet s'ouvre par une notice nécrologique. L'Académie a perdu son recteur, M. Ouvré, enlevé par une courte maladie; il avait eu l'honneur de présider à l'essor nouveau de l'enseignement supérieur dans son ressort, et s'était fait un devoir de l'encourager avec le plus grand zèle. Son successeur, M. Couat, a été accueilli avec une grande sympathie dans un milieu où il était déjà connu et apprécié, pour y avoir occupé, il y a peu d'années, une chaire magistrale.

Le personnel enseignant des Facultés de Bordeaux a subi peu de modifications durant l'année scolaire écoulée; quelques professeurs anciens ont pris leur retraite, ou sont décédés; ils ont été remplacés par des titulaires déjà connus de leurs nouveaux collègues comme suppléants ou chargés de cours. La Faculté des sciences a obtenu la création d'un cours complémentaire de mécanique; celle des lettres, qui comptait déjà 19 professeurs, chargés de cours ou maîtres de conférences, s'est enrichie d'une conférence supplémentaire de langue et littérature allemandes. Enfin, le Conseil général des Facultés a auto-

risé plusieurs cours libres de médecine, savoir ceux de MM. Princeteau sur l'embryologie humaine; Moure, sur les maladies des fosses nasales, du larynx et des oreilles; Bouvier, sur la gynécologie; Lefour, sur le même sujet envisagé au point de vue de la pratique; Beille, sur l'hydrologie et la minéralogie médicales; Régis, sur les maladies mentales et la médecine légale des aliénés.

Il résulte des comptes soumis au Conseil par MM. les doyens que les dépenses des Facultés, pour 1889, se sont élevées à 729 902 fr. 50; et les recettes à 363 045 francs; ces dernières sont en diminution de 40 000 francs sur l'exercice précédent; le déficit provient surtout des Facultés de droit et de médecine. Le Conseil général renouvelle son vœu antérieur en faveur de la création d'un cours de langues et littératures méridionales, d'un emploi de préparateur de chimie générale, chargé surtout de diriger les manipulations et exercices pratiques des nombreux étudiants de la Faculté des sciences. Cette dernière création aurait une grande importance, parce qu'elle faciliterait le développement des études de chimie industrielle, si utiles dans la région. Le haut commerce bordelais, reconnaissant de l'aide que pourrait lui prêter la Faculté des sciences, ne manquerait pas d'y répondre par des dons importants en faveur des recherches désintéressées des savants. On a déjà vu, d'ailleurs, un riche industriel de Bordeaux, ancien élève et préparateur de chimie de la Faculté des sciences, donner une somme de 10 000 francs à la Société des sciences physiques et naturelles de sa ville natale. Cet exemple mérite d'être loué, et sera sans doute suivi.

Statistique particulière des Facultés : 1° Droit. — Cette Faculté, appuyée par le Conseil général, réclame depuis longtemps la création d'un cours d'enregistrement, d'un cours de droit civil approfondi et d'un cours de législation comparée. Les remaniements introduits récemment dans le programme des études juridiques ont nécessité un redoublement de zèle de la part des professeurs : toutes les difficultés ont été surmontées, et les cours suivent une marche régulière.

Le nombre des étudiants en droit a été, cette année, de 504, ayant pris 1 307 inscriptions, et subi 647 examens. Il a été délivré 178 diplômes, nombre un peu supérieur à celui de l'année précédente, quoique la proportion des ajournements ait été un peu plus grande (20 p. 100 au lieu de 18 p. 100).

Tableau des examens de droit en 1889-90. — Capacité : 34 candidats; 26 admis; baccalauréat : candidats : 431; admis, 325; licence : 151 candidats, 137 admis; doctorat : 22 candidats, 19 admis; thèses : 9 présentées, 8 admises. Total général; 647 examens; 515 admissions. Le nombre des diplômes de docteur est remarquablement élevé; toutefois la médaille d'or de 2 000 francs, prix institué par la ville de Bordeaux, n'a pu être décernée; mais, en revanche, le prix de doctorat (2e médaille d'or d'une valeur de 250 francs) a été donné, pour la seconde fois depuis l'ouverture de la Faculté. Sur un total de 1 949 suffrages exprimés par les professeurs de droit, on compte 186 boules blanches, 208 blanches-rouges, 904 rouges, 534 rouges-noires, 117 noires. La bibliothèque de la Faculté de droit a été fréquentée par 6 087 lecteurs, soit 1 290 de plus que l'année précédente.

14 publications, émanant de 9 professeurs de droit, sont signalées dans le rapport du doyen.

2° *Médecine.* — La Faculté de médecine complète peu à peu son installation de détail, et voit croître le nombre de ses élèves, grâce surtout à l'appoint que lui apporte l'établissement à Bordeaux de l'École principale de santé de la marine. Les cours de médecine ont été suivis par 733 étudiants, ayant pris 1 365 inscriptions, et subi 1 371 examens. Le nombre des diplômes conférés s'élève à 155, chiffre presque identique à celui de l'année précédente. Le doyen de cette Faculté signale avec satisfaction le zèle des étudiants; les concours de bourses ont donné lieu à quelques compositions tout à fait remarquables.

Détail des inscriptions prises, des examens subis et des diplômes conférés en 1889-90. — 1° *Inscriptions :* Doctorat, 405; officiat, 39; pharmacie de 1re classe, 70; de 2e classe, 105; sages-femmes de 1re classe, 40; herboristes de 1re classe, 2.

2° *Examens : A,* de fin d'année : officiat, 21 ; pharmacie de 1re classe, 96 ; de 2e classe, 114 ; *B,* probatoires : doctorat, 842 ; officiat, 19; diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe, 2 ; pharmacie de 1re classe, 104 ; de 2e classe, 97 ; sages-femmes de 1re classe, 83; herboristes de 1re classe, 2. — Thèses soutenues pendant l'année : 60.

3° *Diplômes conférés :* Doctorat : 60; officiat, 6 ; pharmacie de 1re classe, 25 ; de 2e classe, 20; diplôme supérieur de pharmacien de 1re classe, 2; sages-femmes de 1re classe, 40 ; herboristes de 1re classe, 2. — Totaux : 733 inscriptions, 1,371 examens, 155 diplômes.

Il n'y a pas eu moins de 234 mémoires, thèses, travaux divers publiés dans le cours de cette années scolaire par 39 professeurs ou agrégés de la Faculté de médecine de Bordeaux.

3° *Sciences.* — Le rapporteur de cette Faculté, M. le doyen Lespiault, constate que les cours préparatoires à la licence ont été régulièrement faits, et insiste surtout sur les travaux des professeurs, trop souvent entravés par l'insuffisance des laboratoires, dont la dotation est insuffisante. La Faculté a compté cette année 67 étudiants réguliers se préparant aux licences (mathématiques, 25; physique, 27; sciences naturelles, 51). Il a été passé 47 examens de licence; 14 candidats ont été admis. La Faculté avait, en outre, 17 candidats aux différentes agrégations (mathématiques, 6 ; physique, 8, sciences naturelles, 1), dont aucun n'a réussi à l'examen. Enfin, 7 étudiants en pharmacie et 16 étudiants bénévoles ont suivi les cours ou conférences. Le personnel total des étudiants a donc été de 107. La Faculté a examiné 558 candidats aux baccalauréats ès sciences, dont 32 p. 100 ont été admis ; c'est la proportion normale dans le plus grand nombre des Facultés des sciences.

Répartition par qualités et fonctions des étudiants : Boursiers de licence, 9; d'agrégation, 6 ; maîtres répétiteurs, 26 ; professeurs ou préparateurs, 5 ; étudiants libres, 38; étudiants en pharmacie, 7; étudiants bénévoles, 16.

Dix professeurs ont fait paraître un total de 31 travaux divers.

4° *Lettres.* — Cette Faculté a compté d'importants succès dans les examens et concours; M. le doyen en attribue en partie l'honneur à l'importance que la pédagogie a prise dans l'enseignement de la Faculté des lettres. Le 3e agrégé de grammaire est un élève de Bordeaux, qui a fait recevoir en outre 4 agrégés d'histoire ; enfin un étudiant de la Faculté a été admissible à l'École normale supérieure. Outre les 5 agrégés ci-dessus mentionnés, 31 succès à la licence doivent être enregistrés. Le

nombre total des étudiants en lettres était de 163, ainsi répartis :

1° *Candidats à l'agrégation* : De philosophie, 9; des lettres, 7; d'histoire, 10 ; de grammaire, 20 ; des langues vivantes, 4; soit 50 au total.

2° *Candidats à la licence :* Lettres, 42; philosophie, 8; histoire, 12; langues vivantes (certificat), 17; étudiants bénévoles, 34; soit en tout, 113.

Le total général des étudiants en lettres dépasse de 13 unités celui de 1888.

Ces élèves se répartissent ainsi, au point de vue de leurs qualités ou fonctions : 18 boursiers d'agrégation, 14 boursiers de licence ; 23 maîtres répétiteurs ou maîtresses répétitrices ; 33 étudiants libres ; 18 professeurs suivant les cours ; 23 correspondants ; 31 étudiants bénévoles, dont 7 instituteurs ; 3 étudiants en droit. Parmi ces étudiants, on compte 18 femmes, et un Russe.

La Faculté des lettres a délivré, le 1er juillet 1890, le diplôme de docteur à M. Rocafort, professeur de rhétorique au lycée d'Alger. Parmi ses candidats à l'agrégation (sans parler des 5 définitivement admis) elle a compté 2 admissibles à la philosophie (dont un Russe) ; 2 aux lettres, 2 à la grammaire ; une chargée de cours du lycée de jeunes filles d'Agen, élève de la Faculté, a été admissible à l'agrégation ; deux autres élèves femmes ont été admises au certificat d'aptitude (allemand) ; un élève de la Faculté a été admis au certificat d'italien ; un autre, admissible. Enfin, 3 élèves de la Faculté ont été reçus aux examens du certificat d'aptitude à la direction des écoles normales et à l'inspection primaire, et un à l'Ecole normale primaire supérieure de Saint-Cloud.

La proportion des candidats reçus licenciés a été de 47,6 p. 100.

La Faculté a examiné 1 359 candidats au baccalauréat ; 574 ont été reçus, soit 41 p. 100.

28 travaux, thèses, monographies ou articles ont été publiés par 10 professeurs de la Faculté des lettres.

Le compte-rendu très substantiel des travaux des Facultés de Bordeaux en 1889-90, que nous venons de résumer rapidement, est complété par 16 diagrammes très soigneusement établis, qui font saisir avec clarté le mouvement des inscriptions et examens des Facultés des sciences et des lettres, depuis l'année scolaire 1875-76 jusqu'à l'année 1889-90. Le point d'ascension se place en moyenne, pour les sciences, entre 1887 et 1888 ; pour les lettres, en 1888 et 1890.

DIJON

Le groupe des Facultés de Dijon vient de faire paraître le premier numéro d'une *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, destinée à servir d'organe à l'action scientifique des établissements de la région, et à affirmer l'originalité propre de l'École dijonnaise. Ce recueil cherchera aussi à s'assurer le concours des sociétés savantes dont le nombre est considérable en Bourgogne : outre les articles de fond, il aura une chronique locale, consacrée pour une part à l'examen doctrinal de la jurisprudence du ressort, et pour l'autre, soit au compte rendu des travaux sur la Bourgogne, soit aux événements de la vie intérieure des Facultés.

Le sommaire du premier numéro de la Revue nous offre : 1° un article de M. Bougot sur *Un riche d'Athènes au IVe siècle* (il s'agit de

Midias, célèbre adversaire de Démosthène); 2° un travail très important et substantiel de M. Saleilles sur *l'établissement des Burgundes sur les domaines des Gallo-Romains.*

Cette dissertation, qui sera continuée, est une étude lumineuse et pénétrante de la loi des Burgundes, objet de nombreuses discussions parmi les jurisconsultes et les historiens; 3° un curieux article de M. le Dr Deroyé sur *l'hôpital général de Dijon;* 4° un article de M. Méray sur une question difficile de hautes mathématiques; 5° une série de questions de jurisprudence élucidées par M. Mouchet; 6° une chronique.

La Revue nouvelle promet de présenter un sérieux intéret, à en juger par l'importance des travaux parus dans ce premier numéro.

ALLEMAGNE

Statistique des étudiants pendant le semestre d'hiver 1890-1891. — Berlin : 5 527 (contre 5 531 dans le semestre d'hiver précédent); Leipzig : 3 458 (contre 3 453); Munich : 3 382 (contre 3 479); Halle : 1 585 (contre 1 657); Würzbourg : 1 644 (contre 1 610); Tübingen : 1 250 (contre 1 224); Breslau : 1 246 (contre 1 307); Bonn : 1 219; Erlangen : 1 054 (contre 948); Heidelberg : 970 (contre 952); Strasbourg : 947 (contre 936); Fribourg : 931 (contre 925); Göttingen : 890 (contre 854); Marburg : 855 (contre 783); Greifswald : 773 (contre 766); Königsberg : 682 (contre 780); Iéna : 604 (contre 560); Giessen : 549 (contre 566); Kiel : 489 (contre 502); Münster : 385 (contre 405); Rostock : 371 (contre 346).

En diminution sur le semestre d'hiver 1889-90 : Berlin (4 étudiants de moins); Munich (97); Halle (72); Würzbourg (66); Breslau (61); Königsberg (98); Giessen (17); Kiel (13); Münster (20).

En augmentation sur le semestre d'hiver 1889-90 : Leipzig (5); Tübingen (36); Erlangen (106); Heidelberg (18); Strasbourg (11); Fribourg (6); Göttingen (36); Marburg (72); Greifswald (7); Iéna (44); Rostock (25).

Balance faite, les Universités allemandes comptent dans le présent semestre d'hiver 296 étudiants de moins que dans le semestre d'hiver 1889-90; et 606 de moins que dans le semestre d'été.

Les inscriptions d'après les Facultés se décomposent ainsi : théologie protestante : 4 273; théologie catholique : 1 220; droit : 7 262; médecine : 8 776; philosophie (lettres et sciences) : 7 129. Cette dernière Faculté accuse une décroissance notable et constante depuis 1883.

BONN

Aux 1 219 étudiants immatriculés à cette Université s'ajoutent 44 étudiants libres, au total 1,263 auditeurs. Les étudiants réguliers sont répartis ainsi, entre les diverses Facultés : théologie protestante : 119 (dont 111 Prussiens); théologie catholique : 149 (dont 139 Prussiens); droit : 271 (249 Prussiens); médecine : 281 (270 Prussiens); philosophie : 399 (324 Prussiens).

Les Facultés comptent respectivement : théologie protestante : 7 prof. ord., et 2 extraordinaires; théologie catholique : 7 prof. ord., et 2 extr.; droit : 9 prof. ord., 1 extr. 1 privat-docent; médecine : 11 prof. ord., 12 extr. 8 privat-docent.; philosophie : 28 prof. ord., 13 extr., 20 p. d., et 2 lecteurs. Au total, le corps enseignant se compose de : 62 prof.

ord. (dont 2 honoraires); 30 prof. extr.; 29 privat-docent., 2 lecteurs ; en tout 123 personnes.

BRESLAU

Le corps professoral de cette Université compte actuellement 138 maîtres; savoir : 99 prof. ord. et extr., et 29 priv.-doc. Il y a 1 246 étudiants, ainsi répartis : théologie catholique : 168; théologie protestante : 165; droit : 233; médecine : 303; philosophie : 377.

FRIBOURG

Étudiants : 1 003 (dont 72 étudiants de passage) Répartition : théologie : 203 ; droit : 120; médecine et pharmacie : 351 ; philosophie : 257. Sur ce nombre, 454 étudiants sont Badois, 395 originaires d'autres pays allemands, 82 étrangers. Le corps enseignant comprend : 8 prof. ord. de théologie, 2 prof. extr.; 1 priv.-doc.; 8 prof. ord. de droit, 1 prof. extr.; 13 prof. ord. de médecine, 4 prof. extr., 12 priv.-doc.; 17 prof. ord. de philosophie, 15 prof. extr., 13 priv.-doc.

HEIDELBERG

970 étudiants sont inscrits à cette Université; il y a en outre 138 étudiants libres. Ils se répartissent comme suit entre les Facultés : théologie : 77; droit : 236, médecine : 299; philosophie : 189; histoire naturelle et mathématiques : 169. Il y a 415 Badois, 431 autres Allemands, 124 étrangers. Ces derniers se subdivisent ainsi : Autriche-Hongrie : 18; Suisse : 14; Angleterre : 13; Russie et Pologne : 23; Amérique : 41. Le corps enseignant se compose de 48 prof. ord. (dont 7 honoraires), 35 prof. extr., 27 priv. docent. La Faculté de théologie compte 5 prof. ord., 1 prof. extr.; la Faculté de droit : 7 prof. ord., 3 prof. extr., 3 priv. doc.; la Faculté de médecine, 11 prof. ord., 7 extr., 13 priv.-doc.; la Faculté de philosophie, 13 prof. ord., 12 prof. extr., 5 priv.-doc.; la Faculté des sciences naturelles et mathématiques, 12 prof. ord; 12 extr., 6 priv.-doc.

KIEL

Étudiants, y compris 24 auditeurs libres : 513, ainsi répartis : théologie : 91 (dont 76 indigènes), droit : 50 (46 indigènes); médecine : 237 (171 indigènes); philosophie : 111 (82 indigènes). Corps enseignant : 7 prof. ord., 1 extr.; droit : 5 prof. ord., 1 extr.; médecine : 7 prof. ord., 5 extr., 15 priv.-doc.; philosophie : 25 prof. ord., 6 extr., 15 priv.-doc.. 2 lecteurs. Ensemble : 44 prof. ord. (dont 1 honoraire), 13 prof. extr., 30 priv.-doc. et 2 lecteurs; en tout : 89 maîtres.

MUNICH

L'Université Louis-Maximilien compte 4 414 étudiants, dont 32 auditeurs libres. Les Facultés se classent ainsi, d'après leur fréquentation respective. Droit : 1 273 étudiants (dont 1 053 Bavarois); médecine : 1 057 (dont 489 Bavarois); philosophie, 1° philologie, 297 (dont 205 Bavarois); 2° sciences : 218 (dont 69 Bavarois); pharmacie : 291 (dont 114 Bavarois); théologie : 158 (dont 132 Bavarois); Faculté des sciences politiques : 16 (dont 2 Bavarois); École des Forêts : 71 (dont 46 Bavarois). L'Université compte, en tout, 2 110 étudiants bavarois et 1 272 autres

allemands. Le corps enseignant possède 73 prof. ord. (dont 5 honoraires), 19 prof. extr., 67 priv.-doc., en tout 159 maîtres de tout ordre. Ils se subdivisent ainsi, par Facultés : théologie : 8 prof. ord., 1 prof. extr., 1 priv.-doc.; droit : 11 prof. ord., 1 extr., 5 priv.-doc.; médecine : 14 prof. ord., 9 extr., 22 priv.-doc.; philosophie : 32 prof. ord., 8 extr., 4 priv.-doc.

STRASBOURG

Le total des inscriptions à l'Université « Empereur-Guillaume » est de 998; y compris 51 auditeurs libres. La théologie compte 121 étudiants, le droit 203 ; la médecine 329 ; la philosophie 127 ; la Faculté des sciences naturelles et mathématiques 167. A l'ouverture de l'Université (semestre d'été 1872) le total des étudiants se montait à 212; dès 1874, il fut de 624. Dans le semestre d'été 1887, qui marque le point culminant de la progression de la population universitaire en Allemagne, 5 Universités seulement avaient un plus grand nombre d'étudiants. A l'origine, Strasbourg avait 69 étudiants natifs des provinces annexées; ce chiffre s'est élevé successivement à 142 en 1874, 209 en 1881, 300 en 1886, 352 en 1888; il est de 382 dans le présent semestre. Les étudiants allemands, qui étaient 470 en 1875, 552 en 1882, sont aujourd'hui 478. Enfin la proportion des étudiants étrangers inscrits à l'Université de Strasbourg n'est dépassée que dans 4 ou 5 Universités allemandes.

Toutefois, à considérer attentivement le tableau statistique établissant la situation comparative des 22 Universités allemandes pendant le présent semestre d'hiver (tableau que nous donnons plus haut), on se convaincra que 10 Universités dépassent manifestement celle de Strasbourg, au point de vue du nombre des étudiants inscrits. Quatre lui disputent encore le 11e rang, et sept seulement sont aujourd'hui distancées par elle. Tels qu'ils sont, les résultats obtenus à Strasbourg par l'Empire allemand sont dus à une somme considérable d'efforts et de sacrifices. Le total des frais occasionnés par la construction et l'aménagement de l'Université « Empereur-Guillaume » s'est monté à 16 millions de francs; la part contributive de l'Empire n'a pas été moindre de 5 millions et demi. Au témoignage de M. Charles Grad, « aucune ville d'Europe, sans en excepter les grandes capitales, ne présente pour l'enseignement supérieur une installation aussi riche, et dont les diverses parties soient mieux combinées et réunies ». Il ne faut pas oublier non plus les subventions et bourses accordées par l'État ou les communes aux étudiants peu fortunés, si l'on veut se faire une idée complète de l'œuvre accomplie à Strasbourg par l'Allemagne.

Le corps enseignant se compose de 67 prof. ord. (dont 2 honoraires), 18 prof. extr., 26 priv.-doc., et 3 lecteurs; au total : 114 maîtres. En voici le détail : théologie : 10 prof. ord.; droit : 11 prof. ord., 1 extr., 1 priv.-doc.; médecine : 14 prof. ord., 7 extr., 11 priv.-doc.; philosophie : 21 prof. ord.; 4 extr., 5 priv.-doc., 3 lecteurs; sciences naturelles et mathématiques : 11 prof. ord., 6 extr., 9 priv.-doc.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Organisation et statistique de l'instruction publique en Suisse, et plus spécialement de l'enseignement secondaire et supérieur. — Le Comité de l'exposition scolaire permanente de Fri-

bourg a publié une statistique très complète de l'enseignement public en Suisse, accompagnée d'un aperçu sur l'organisation générale, la législation et le budget de cet enseignement. Il est regrettable que les données ainsi rassemblées s'arrêtent à une période relativement éloignée (les chiffres fournis sont ceux de l'exercice 1886-87); toutefois ce document constitue le travail d'ensemble le plus récent sur la matière, et les modifications législatives et autres survenues depuis 1889, date de la publication, sont de médiocre importance.

Organisation générale et législation. — Le gouvernement fédéral laisse à la charge des cantons la création et l'entretien des établissements scolaires de tout ordre ; la Constitution lui réserve seulement le droit de créer, outre l'École polytechnique existante, une Université fédérale, ou, s'il l'aime mieux, de subventionner des établissements de ce genre.

L'instruction primaire, obligatoire, gratuite et non confessionnelle, est à la charge des cantons, contre lesquels le pouvoir fédéral est autorisé à user de contrainte, s'ils venaient à se soustraire à leurs obligations. Dans les limites constitutionnelles, les cantons sont absolument libres de choisir les méthodes, les procédés et les livres d'enseignement primaire qui leur semblent préférables.

De là une bigarrure extrême et de grandes divergences entre les cantons, suivant les besoins des populations, des industries, des confessions diverses ; suivant aussi la langue et les traditions séculaires des cantons.

En tenant compte des différences de dénomination, de graduation et d'agencement des divers établissements d'instruction publique, on peut dresser comme suit le tableau synoptique de l'enseignement en Suisse : *Degré primaire :* École enfantine, primaire, complémentaire ou de perfectionnement professionnel, supérieur ou régionale, appelée encore secondaire ou de district. — *Degré secondaire :* École normale, supérieure de jeunes filles, progymnase et gymnase, école industrielle (commerciale ou technique), d'agriculture, d'arts et métiers, vétérinaire. — *Degré supérieur :* Faculté, Académie, Université, Polytechnicum de Zurich. Les dépenses annuelles de la Suisse pour l'instruction publique (Confédération, cantons et communes compris) se montent à 27 millions de francs environ, soit 9 francs par habitant, pour une population de 2 846 102 âmes. Les dépenses se décomposent ainsi : enseignement primaire, 21 278 788 francs; secondaire, 3 306 921 francs; supérieur, 1 666 754 francs; administration, 215 271 francs. On n'insistera pas ici sur l'enseignement primaire, qui sort du cadre de cette Revue. Observons seulement qu'à côté des autres institutions d'instruction publique, il existe en Suisse quatre expositions scolaires permanentes, à Zurich, Berne, Fribourg et Neuchâtel. Le but de ces expositions est de faire connaître le meilleur matériel scolaire et de propager les méthodes rationnelles d'enseignement.

Statistique de l'enseignement secondaire. — 1. *Écoles normales.* — Ces écoles, que nous ne sommes pas accoutumés, en France, à voir ranger parmi les établissements secondaires, sont, en Suisse, tantôt indépendantes, tantôt annexées aux gymnases, à titre de section pédagogique spéciale.

Onze cantons possèdent des établissements séparés destinés à former les aspirants à l'enseignement, savoir : Schwytz, Fribourg, Saint-

Gall, Argovie, Turgovie, Tessin, Vaud, Valais, Zurich, Berne, Lucerne.

Les cantons où l'école normale est remplacée par une section de pédagogie annexée au gymnase sont : Grisons, Neuchâtel, Genève, Soleure. Les petits cantons envoient leurs aspirants faire leurs études dans les écoles des autres cantons. Six cantons possèdent, en outre, des écoles normales pour les institutrices : Zurich-ville, Berne, Argovie, Tessin, Vaud et Valais.

L'école normale de Kussnacht (Zurich) forme simultanément des instituteurs et des institutrices.

L'âge requis pour l'entrée dans ces écoles varie de 14 à 16 ans révolus. La préparation exigée consiste dans de bonnes études primaires, et, en outre, dans certains cantons, dans la fréquentation d'une école secondaire. N'exigent que des études primaires : Berne, Vaud (9 ans); Fribourg, Soleure, Grisons (8 ans); Zurich, Argovie, Thurgovie demandent 6 années d'études primaires et 3 années d'études secondaires; Schwytz, Lucerne, Tessin, 7 ou 6 années d'études primaires et 2 d'études secondaires.

La durée des études dans les écoles normales varie de 2 à 4 années. 2 années : Vaud (institutrices), Valais; — 3 années : Schwytz, Fribourg, Soleure, Saint-Gall, Argovie (institutrices), Thurgovie, Tessin; — 3-4 années : Berne ; — 4 années : Zurich, Lucerne, Grisons, Argovie (instituteurs), Vaud (instituteurs). L'internat existe dans les cantons de Berne, Lucerne, Schwytz, Fribourg, Soleure, Saint-Gall, Argovie (instituteurs); Thurgovie, Tessin (institutrices). Les études sont gratuites; les aspirants nécessiteux des deux sexes reçoivent des subsides, et, dans les internats, des places gratuites ou une forte réduction du prix de la pension.

2. *Écoles supérieures de jeunes filles.* — Le programme de ces écoles se rapproche de celui des écoles industrielles de jeunes gens, avec cette différence que la part prépondérante appartient aux langues vivantes, et que les sciences mathématiques et naturelles s'y voient consacrer moins de temps.

L'âge de l'admission des élèves varie de 9 à 16 ans révolus. Admettent les élèves, à 9 ans révolus : Lausanne; à 12 ans, Vevey, Genève; à 14 ans, Bâle; à 15 ans, Winterthour, Berne; à 16 ans, Zurich, Bâle (classe de perfectionnement), Neuchâtel. La durée des études préparatoires exigées pour l'admission va d'un minimum de 3 années d'école primaire à un maximum de 6 années d'école primaire et 4 années d'école secondaire (enseignement primaire supérieur). Exigent 3 années d'études primaires, Lausanne; 6 années, Vevey, Genève; 4 années d'études primaires et 4 d'études secondaire, Bâle (classe de perfectionnement); 6 années d'études primaires, et 3 d'études secondaires, Winterthour, Neuchâtel; 6 années primaires et 4 secondaires, Zurich; 9 années primaires, Berne. Quelques-unes des écoles supérieures de jeunes filles renferment une section professionnelle (Berne : classe commerciale), (Bâle; classe de perfectionnement); d'autres servent en même temps d'écoles normales d'institutrices (Neuchâtel, Genève, Bâle); enfin, à Zurich, l'école supérieure des jeunes filles et l'école normale réunies ont rang de gymnase, les élèves, à leur sortie, pouvant subir l'examen de maturité des étudiants en médecine.

3. *Gymnases et écoles industrielles ou réales.* — Par définition, les gymnases ou collèges sont les établissements qui préparent directement

aux études universitaires et au Polytechnicum fédéral. Les mêmes établissements réalisent ce double but par leur subdivision en section classique (collège ou gymnase) et section industrielle ou réale. Cette organisation n'empêche pas la réunion de certains élèves des deux sections pour les branches communes de l'enseignement. Dans les grandes villes, le contact des élèves des deux sections est plus apparent que réel, et se borne à l'usage en commun de certains locaux, et à l'assistance simultanée à certains cours. D'autres établissements, soit par suite du petit nombre de leurs élèves, soit à cause de l'exiguïté de leurs ressources, sont obligés de réunir fréquemment les élèves des deux sections, et même des classes inférieures et supérieures de la même section.

Les collèges et écoles réales font, en règle générale, suite aux écoles primaires; il en est de même des écoles industrielles : toutefois un certain nombre de celles-ci exigent la fréquentation préalable d'une école dite secondaire (primaire supérieure). Il y a, en ce qui concerne l'âge d'admission, des différences considérables variant entre la 9e et la 16e année révolue pour les collèges, entre la 10e et la 15e pour les écoles industrielles.

Admettent les élèves, à partir de 9 ans : gymnases et école industrielle de Lausanne; à partir de 10 ans : gymnases de Berne, Porrentruy, Engelberg, Bâle; écoles industrielles de Porrentruy, Bâle; à partir de 11 ans, gymnases et écoles industrielles de Lucerne et Schwytz; gymnases de Fribourg et d'Einsiedeln; à partir de 12 ans, gymnases et écoles industrielles de Sarnen, Fribourg, Soleure, Coire, Frauenfeld, Genève; gymnases de Zurich, Winterthour, Zoug, Saint-Gall; — à partir de 13 ans, gymnases et écoles industrielles de Schaffhouse et d'Altorf; gymnase d'Aarau; à partir de 14 ans, écoles industrielles de Zurich, Berne, Saint-Gall; à partir de 15 ans, Neuchâtel (gymnase et école), Winterthour, école industrielle; à partir de 16 ans, gymnase de Lausanne, école industrielle d'Aarau. La durée des études préparatoires varie de 3 à 10 ans.

Le nombre des cours annuels varie entre 6 et 7 et demi pour les gymnases, entre 3 et demi et 8 pour les écoles industrielles. Ont des cours d'une durée de 3 ans et demi, les écoles industrielles de Wintherthour et d'Aarau; de 4 ans, Saint-Gall; de 4 ans et demi Zurich, de 5 ans Neufchâtel; de 5 ans et demi Schaffhouse (écoles industrielles); de 6 ans, gymnase de Sarnen, Engelberg, Aarau, Schaffhouse; écoles de Lucerne et d'Aarau; de 6 ans et demi, gymnases de Zurich, Winterthour, Zoug, Saint-Gall, Frauenfeld; de 7 ans, gymnases de Schwytz, Soleure, Genève, et école industrielle de Genève; de 7 ans et demi, école de Bâle; de 8 ans, école de Lausanne, gymnases d'Einsiedeln, Fribourg, Bâle, Lucerne, de 9 ans et demi, gymnase de Lausanne.

Les établissements dont les classes supérieures se terminent après un demi-cours, c'est-à-dire après un dernier semestre, sont ceux qui finissent en automne, saison de l'ouverture des Universités cantonales et de l'École polytechnique de Zurich.

Un certain nombre de gymnases et d'écoles industrielles ont réformé et complété leur programme, dans ces dernières années, en vue de préparer leurs élèves aux examens d'entrée du Polytechnicum, et à l'examen fédéral de médecine. Sont admis au Polytechnicum sans examen préalable, les élèves qui sortent avec le diplôme de maturité des éta-

blissements suivants : Écoles cantonales de Frauenfeld, Schaffhouse, Soleure, Coire; Académies de Neuchâtel et de Lausanne; collège Saint-Michel de Fribourg; école réale de Lucerne; lycée de Lugano; collège de Genève (section technique, division supérieure).

4. *Écoles professionnelles* (*agricoles, techniques, de dessin, d'arts industriels, vétérinaires.*) A. *Écoles agricoles.* — Il existe, en Suisse, 3 écoles d'agriculture du degré moyen; ce sont celles des cantons de Zurich (école de Strickhof), Berne (la Rutti), et Neuchâtel (Cencier). Ces écoles sont subventionnées par la Confédération : elles ne reçoivent que des élèves internes.

On y est admis à 15 ans révolus, après avoir terminé le programme des écoles primaires ou primaires supérieures. Le programme comporte 2 ou 3 années d'études, précédées d'un cours préparatoire d'une année. L'enseignement est surtout théorique en hiver, pratique en été. L'école de la Rutti s'est annexé une station d'essais chimiques, pour contribuer à l'étude pratique de la science agricole.

Pour mettre les élèves en état de se former au maniement des outils et procédés de culture, chaque école est chargée de l'exploitation d'un domaine et d'une parcelle de forêt adjacents. Une section spéciale du Polytechnicum fédéral est affectée à l'enseignement agricole; la durée des études est de 5 semestres; l'âge d'entrée, 18 ans révolus.

B. *Écoles professionnelles techniques.* — Le *Technicum* du canton de Zurich, à Winterthour, comprend 5 semestres d'études (commerce 4); l'année scolaire commence au printemps; cependant on peut recevoir des élèves en automne. Les candidats doivent avoir 15 ans révolus, et passer un examen prouvant qu'ils ont suivi pendant 3 années les cours d'enseignement primaire supérieur.

Le *Technicum* se divise en 7 sections : 1 : constructeurs et entrepreneurs de bâtiments, 2 : mécaniciens, 3 : électriciens, 4 : chimistes, 5 : géomètres, 6 : commerçants; 7 : école des arts industriels. Les cours ont lieu le soir ou le dimanche; il y a en outre un enseignement annexe destiné à former des maîtres de dessin pour les écoles professionnelles. Les élèves sortis du Technicum trouvent à se placer comme chefs d'ateliers et contremaîtres.

École des arts industriels de Zurich. — Le but de cet établissement est de former des ouvriers d'art et artistes des deux sexes, tels que dessinateurs, peintres sur verre, sculpteurs sur bois, ornemanistes, orfèvres, etc. On y est admis à 15 ans révolus : les cours ont une durée minimum de 2 ans, et sont soumis à un programme rigoureux.

École des beaux-arts de Berne. — Cette École comprend un cours préparatoire et l'École d'art proprement dite; elle prépare à l'enseignement du dessin et aux arts industriels. Les instituteurs et aspirants à l'enseignement y sont reçus gratuitement : elle est subventionnée par la Confédération, l'État et la ville de Berne : c'est d'ailleurs un établissement privé.

École des arts industriels de Lucerne. — Annexe de l'École cantonale, cette institution comprend 3 sections : dessin à main levée et peinture décorative, modelage et sculpture sur bois, serrurerie artistique. L'enseignement théorique embrasse la géométrie et l'étude des projections, des styles et de l'histoire de l'art. Il y a des cours journaliers, des cours du soir et des cours du dimanche.

Gewerbeschule de Bâle. — Cette École a pour but de favoriser le développement des métiers et des arts industriels. Elle a 2 sections, l'une inférieure et préparatoire, l'autre supérieure, dans laquelle on s'applique à éveiller le goût artistique des élèves : ceux-ci sont admis à 14 ans révolus dans la 1re section, à 15 ans révolus dans la 2e, après preuve faite d'une bonne instruction primaire. L'enseignement est gratuit.

École de dessin du musée industriel de Saint-Gall. — Cet établissement est destiné avant tout à satisfaire les besoins de l'industrie textile ; le cours dure 3 ans ; il est à la fois théorique et pratique.

École des arts industriels du canton de Genève. — Fondée par l'État, cette École enseigne la sculpture décorative, le modelage, la sculpture sur bois, l'orfèvrerie artistique, le décor sur porcelaine. L'admission a lieu après examen ; les élèves doivent être âgés d'au moins 14 ans.

L'*École d'art de la ville de Genève*, gratuite, admet les élèves à partir de 12 ans, et donne un enseignement analogue à la précédente, mais d'un caractère plus élémentaire.

Écoles vétérinaires. — Il y a deux écoles vétérinaires cantonales (Zurich et Berne). Les candidats y sont admis à 17 ans, et subissent un examen correspondant au programme fédéral de maturité pour les vétérinaires. Toute la Suisse est desservie par les vétérinaires que forment ces deux écoles. Elles sont classées comme annexes des Universités de leurs cantons respectifs.

Statistique de l'enseignement supérieur. — La Suisse compte quatre Universités cantonales, Zurich, Berne, Bâle et Genève, et deux Académies cantonales, Vaud et Lausanne.

Chaque Université possède les quatre Facultés de théologie, sciences politiques, médecine et philosophie. L'Université de Berne a une Faculté de théologie vieille-catholique, en outre de la Faculté protestante. L'Université de Genève a, comme annexe, une école dentaire.

L'Académie du canton de Vaud (Lausanne) comprend : 1° deux années gymnasiales, 2° une Faculté des lettres et une Faculté des sciences, cette dernière subdivisée en section pharmaceutique et section propédeutique de médecine ; chaque section a deux années de cours ; 3° une Faculté technique et une Faculté de droit à 3 années de cours ; 4° une Faculté de théologie à 4 années.

L'Académie de Neuchâtel se compose d'une Faculté des lettres, d'une Faculté de droit, de la Faculté de théologie.

Il existe encore en Suisse des Facultés isolées, qui font suite aux gymnases des villes où elles sont établies : ce sont les Facultés de théologie de Lucerne et de Soleure, et les Facultés de droit de Fribourg et de Sion.

École polytechnique fédérale de Zurich. — Cet important établissement est jusqu'ici la seule Université d'État de la Confédération. L'enseignement du Polytechnicum est réparti comme suit :

1° École d'architecture, 3 ans et demi d'études ; 2° du génie civil même durée ; 3° de mécanique ; 4° de chimie ; même durée ; 5° section technique avec un cours de 3 années ; 6° section pharmaceutique, avec un cours de 2 années ; 7° écoles de sylviculture et d'agriculture, dont les études durent 3 et 2 ans et demi ; 8° section de mathématiques (4 ans) ; 9° sciences naturelles (3 ans) ; 10° sciences philosophiques et politiques (facultatives), cours de mathématiques et de sciences naturelles com-

plémentaires; 11° sciences militaires. On est admis dans les Universités et Académies à l'âge de 18 ans.

Écoles privées. — Outre les écoles et institutions énumérées précédemment, la Suisse possède un grand nombre d'établissements de tout ordre, depuis le degré primaire jusqu'aux Facultés libres, créés par l'initiative des particuliers ou des sociétés. La plupart de ces établissements ont un caractère confessionnel; d'autres ont pour objet de pourvoir à l'instruction des infirmes, des enfants abandonnés, des faibles d'esprit. Il est à remarquer que la Suisse française renferme plus d'écoles de ce dernier type (sourds-muets, aveugles, etc.) que la Suisse allemande; qu'elles se rencontrent plus souvent dans les villes que dans les campagnes, et dans les cantons partagés entre les deux confessions que dans les cantons exclusivement catholiques ou protestants. Il se trouve des écoles privées dans tous les cantons, sauf Uri, Soleure, Appenzell et Rhodes-Intérieures.

Nombre des élèves de l'enseignement secondaire, d'après la plus récente statistique: Cantons de Zurich, 1 446; — Berne, 1 791; — Lucerne, 376; — Uri, 41; — Schwytz, 551; — Obwald, 223; — Nidwald, 95; — Valais, 348; — Zoug, 167; — Fribourg, 414; — Soleure, 214; — Bâle, 2 163; — Neuchâtel, 623; — Schaffhouse, 116; — Appenzell, 62; — Saint-Gall, 443; — Grisons, 308; — Genève, 2 599; — Argovie, 288; — Thurgovie, 255; — Tessin, 514; — Vaud, 2714. — Total général : 15 751 élèves.

Le rapport entre les élèves de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire est, en moyenne, pour l'ensemble de la Confédération, de 2,9 p. 100 contre 97,1 p. 100; soit 15 751 élèves secondaires contre 520 212 primaires.

Nombre des étudiants du Polytechnicum, des Universités et des Académies : Polytechnicum, 833; 3 étudiantes, 221 Suisses, 285 étrangers. — Université de Berne : 616; 52 étudiantes; 420 Suisses; 92 étrangers. — Université de Zurich, 546; 54 étudiantes, 347 Suisses, 132 étrangers. — Université de Bâle, 408; 301 Suisses, 53 étrangers. — Université de Genève, 537; 29 étudiantes, 185 Suisses, 164 étrangers. — Académie de Lausanne, 187; 112 Suisses, 10 étrangers. — Académie de Neuchâtel, 114; 99 Suisses, 15 étrangers. — Faculté de théologie de Lucerne, 21; 17 Suisses, 4 étrangers. — Faculté de droit de Fribourg, 15; 15 Suisses. — Cours de droit de Sion, 15; 15 Suisses. — Total général pour tous les établissements d'Enseignement supérieur : 23 00 étudiants; 138 étudiantes; 854 auditeurs bénévoles; 1 753 étudiants suisses; 753 étrangers.

Le total des dépenses pour l'Enseignement secondaire est de 3 810 841 francs, ainsi répartis : dépenses des communes, 2 233 197; — des cantons, 1 577 644; — moyenne de la dépense par tête d'élève, 153 francs.

Le résumé des dépenses pour l'Enseignement supérieur donne, pour les cantons, les totaux respectifs suivants :

Zurich, 327 200 francs (680 francs par élève). — Berne, 382 770 francs (710 francs par élève). — Bâle, 227 427 francs (643 francs par élève). — Vaud, 204 144 francs (1 091 par élève). — Valais, 2 500 francs. — Neuchâtel, 129 130 (1 133 francs par élève). — Genève, 393 583 (1 128 francs par élève). — Total général des dépenses cantonales pour l'Enseignement supérieur : 1 666 754; moyenne de la dépense par élève : 823 francs.

E. S.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

LES COLLÈGES COMMUNAUX

« Dans le rapport présenté au nom de la Commission du budget pour « l'exercice 1891, il était dit : « Votre Commission, considérant que les « engagements décennaux contractés par les municipalités envers l'État « expirent, sauf de rares exceptions, le 1er janvier 1891, a cru sage de « maintenir purement et simplement le crédit de 1890. »

« La question était donc réservée. On pouvait alors espérer ou craindre, selon les points de vue, la disparition ou la transformation en écoles primaires supérieures d'un certain nombre de collèges.

« Aujourd'hui l'expérience est faite. Ni cette crainte, ni cette espérance ne sont réalisées : sur 241 établissements, 6 (1) seulement cessent d'exister. Les villes ont voulu conserver leurs collèges; elles y sont attachées par le souvenir des services rendus, par des liens de cœur autant que d'intérêts, par la conviction que la vie municipale s'amoindrirait par la perte ou l'affaissement de ces établissements dont l'histoire est intimement liée à celle de la cité.

« Mais la question de l'engagement décennal se posait cette fois dans des termes nouveaux. Les contrats antérieurs portaient simplement que l'État fournirait des professeurs aux collèges et que la dépense, supportée en principe par les villes, n'incomberait pour partie à l'État que dans la mesure où celui-ci croirait devoir développer l'enseignement, soit en créant des chaires, soit en améliorant, par des compléments de traitement, la situation du personnel.

« Cette fois, l'État a entendu, à l'occasion du renouvellement des engagements décennaux, faire un véritable traité constitutif, embrassant dans ses clauses toute l'organisation collégiale, et visant à la fois le matériel et le personnel. L'intervention de l'État dans les dépenses de réfection, d'aménagement ou de construction des collèges, dans la création des chaires, dans le payement des traitements du personnel, sans parler des concessions de bourses nationales, l'a naturellement conduit à vouloir pour ces établissements une organisation régulière.

« Jusqu'ici, il y avait quelque confusion et comme une sorte d'enchevêtrement des éléments collégiaux. Il y avait des chaires entièrement au compte des villes, d'autres entièrement au compte de l'État; il y en avait qui étaient entretenues pour partie par l'un et par l'autre. Les nouveaux contrats sont établis sur cette base uniforme : la ville garantit à chaque professeur le traitement minimum de l'ordre (2) auquel il appartient : l'État se charge des promotions. De cette façon, le cadre du personnel est solidement établi et le professeur voit sa sécurité s'accroître, puisque l'augmentation progressive de sa situation, qui se traduit par

(1) Auray, Courdemanche, Hazebrouck, Landerneau, Landrecies, le Vigan.

(2) Le décret du 11 août 1887 divise les professeurs des collèges en trois ordres comprenant chacun quatre classes.

une promotion de classe, dépend, non plus du bon vouloir variable d'une municipalité, mais de l'appréciation de ses chefs hiérarchiques, représentants de l'État. D'autre part, les villes n'ont pas à craindre d'être placées entre le désir de conserver un bon professeur et l'impossibilité où la situation budgétaire les pourrait mettre, de faire à ce professeur des avantages capables de le retenir.

« On n'a pas seulement consolidé l'état de choses existant. Il y aura désormais, dans l'ensemble des collèges, 60 chaires de premier ordre de plus que par le passé : progrès notable, et incontestable élévation du niveau de l'enseignement.

« Les professeurs ne sont pas tout le personnel : à côté d'eux se trouvent les maîtres répétiteurs. Ce qu'on a pu dire des maîtres répétiteurs des lycées et de l'insuffisance ou de la médiocrité de leur sort, à combien plus forte raison ne le peut-on pas dire de ceux des collèges ? Il est tels établissements où ils servaient « au pair », comme des commis de magasin, pour le vivre et le logement. Dans d'autres collèges ils recevaient des rétributions humiliantes et dérisoires : 200 300 francs. Par les nouveaux traités, ils sont assurés d'un émolument convenable. Les stagiaires auront 600 francs, les titulaires 700 francs. Ce n'est pas un des moindres avantages, ni des moins moraux des contrats intervenus.

« Enfin, le matériel, trop livré jusqu'ici à l'arbitraire et au hasard, est l'objet d'une réglementation exacte ; l'État ne se contente plus d'avoir fourni, pour la plus grande partie, les objets destinés aux laboratoires et aux cabinets de sciences physiques et naturelles, aux salles de dessin, il exige que ces objets soient entretenus et renouvelés en temps utile. En un mot, les villes garantissent, dans des conditions précises, l'outillage et son entretien.

« Ces améliorations étaient nécessaires ; l'administration de l'instruction publique avait le devoir de profiter du renouvellement des contrats pour les réaliser. Mais il devait en résulter non moins nécessairement une augmentation de dépenses. Les villes ont fait, de leur côté, un sérieux effort; l'État doit, de son côté, en faire un. « Les crédits qui suffisaient tout juste en 1890 et qui ont été inscrits sans changement au budget de 1891 appellent un supplément. « Le gouvernement demande 200 000 francs. » (*Extrait du rapport de M. Dupuy, député.*)

M. Aulard, docteur ès lettres, chargé d'un cours d'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres de Paris, est nommé professeur d'histoire de la Révolution française à ladite Faculté.

Voir aux *Actes* les décrets relatifs à la nouvelle faculté de médecine de Toulouse.

Nous avons analysé ici même l'important discours prononcé par M. Berthelot, lors de l'interpellation Combes, au Sénat, sur le rôle des *Sciences* dans l'éducation. L'éminent professeur vient de reprendre la même thèse dans une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes* (nº du 15 mars) avec des développements étendus et des arguments d'une singulière vigueur.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Décret du 6 mars 1891, portant organisation de l'enseignement de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Le Président de la République francaise, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts; vu le décret en date du 28 novembre 1878, portant création à Toulouse d'une Faculté mixte de médecine et de pharmacie; vu les conventions passées le 8 décembre 1880 et le 6 juillet 1886 entre le ministre de l'intruction publique et la ville de Toulouse; vu la délibération du Conseil municipal de Toulouse en date du 16 octobre 1890; vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880; vu le décret du 28 décembre 1885; la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue; décrète :

Article premier. — L'enseignement de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse comprend :

Section de médecine. — La physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anatomie, l'histologie normale, la physiologie, l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique générales, la pathologie interne, la pathologie externe, la médecine opératoire, la thérapeutique, l'hygiène, la médecine légale, la clinique interne (enseignement double), la clinique externe (enseignement double), la clinique obstétricale, la clinique des maladies cutanées et syphilitiques, la clinique des maladies des enfants, la clinique ophtalmologique, les maladies mentales.

Section de pharmacie. — La pharmacie, la chimie et la toxicologie, la matière médicale.

Art. 2. — Ces enseignements sont donnés par des professeurs titulaires, au nombre de 20 au maximum, des agrégés chargés de cours, des docteurs et des pharmaciens supérieurs chargés de cours.

Art. 3. — Les enseignements de chimie, de physique et d'histoire naturelle de la première année de médecine, prévus par le décret du 20 juin 1878, sont donnés par la Faculté des sciences, conformément à l'article 4 de la convention du 6 juillet 1886.

Art. 4. — Le nombre des agrégés est fixé à 11, répartis ainsi qu'il suit : Médecine, 4 ; chirurgie, 3; anatomie et histologie, 1 ; physiologie, 1; chimie, 1; matière médicale et pharmacie, 1.

Art. 5. — Trois de ces agrégés seront institués à la suite des concours de 1892. Il sera pourvu aux autres emplois par des délégations, qui prendront fin : quatre le premier novembre 1895, et quatre le premier novembre 1898. Dans la huitaine qui suivra la notification des délégations, les quatre chargés des fonctions d'agrégé devant sortir en 1895 seront déterminés par voie de tirage au sort.

Art. 6. — Le personnel auxiliaire comprend : — 8 *chefs de travaux pratiques.* Anatomie, physiologie, histologie, anatomie pathologique, chi-

mie, physique, histoire naturelle, pharmacie. — 7 *chefs de clinique*. Cliniques médicales, cliniques chirurgicales, clinique obstétricale, clinique ophtalmologique, clinique des maladies des enfants. 1 prosecteur; des aides d'anatomie en nombre proportionné au nombre des étudiants, 1 sage-femme. — 14 *préparateurs de cours*. Physiologie, anatomie pathologique, histologie, pathologie et thérapeutique générales, pathologie interne, pathologie externe, thérapeutique, hygiène, médecine légale, histoire naturelle, chimie, physique, matière médicale, pharmacie.

Art. 7. — Le ministre de l'instruction et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Décret du 24 mars supprimant l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Toulouse.

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts; vu le décret du 28 novembre 1870, portant création à Toulouse d'une Faculté mixte de médecine et de pharmacie; vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880; la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique entendue; décrète :

Article premier. — L'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Toulouse est supprimée à dater du 30 mars 1891.

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

CARNOT.

Du 24 mars.

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse. — Sont nommés, à partir du 1er avril 1891, professeurs à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse :

MM. Charpy, docteur en médecine, anatomie; Tourneux, professeur à la Faculté de médecine de Lille, histologie normale; Tapie, agrégé des Facultés de médecine, anatomie pathologique; Labéda, docteur en médecine, médecine opératoire; Duponchel, docteur en médecine, médecine légale; Caubet, docteur en médecine, clinique médicale; Mossé, agrégé des Facultés de médecine, chargé de cours complémentaire à la Faculté de médecine de Montpellier, clinique médicale; Jeannel, docteur en médecine, clinique chirurgicale; Chalot, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, clinique chirurgicale; Crouzat, docteur en médecine, clinique obstétricale; Dupuy, pourvu du diplôme supérieur de pharmacien, pharmacie; Frébault, docteur en médecine, chimie et toxicologie.

Sont chargés, à partir du 1er avril 1891, des cours ci-après désignés à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse :

MM. Meyer, agrégé près la Faculté de médecine de Lille, physiologie; André, docteur en médecine, pathologie interne; Pénières, ancien agrégé des Facultés de médecine, pathologie externe; Saint-Ange, docteur en médecine, thérapeutique; Guiraud, docteur en médecine, hygiène; Artigalas, agrégé près la Faculté de médecine de Bordeaux, clinique des

maladies cutanées et syphilitiques; Terson, docteur en médecine, clinique ophtalmologique; Brœmer, pourvu du diplôme supérieur de pharmacien, matière médicale.

Sont chargés, à partir du 1er avril 1891, des fonctions d'agrégé à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse :

MM. Bézy, docteur en médecine, médecine; Maurel, docteur en médecine, médecine ; Rémond, docteur en médecine, médecine; Secheyron, docteur en médecine, chirurgie; Vieusse, docteur en médecine, chirurgie; Bédart, docteur en médecine, anatomie et histologie; Marie, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences, chimie.

MM. Bézy et Rémond, chargés des fonctions d'agrégé à Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Toulouse, sont chargés, en outre, à ladite Faculté, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-91 : le premier, d'un cours de clinique des maladies des enfants; le second, d'un cours de pathologie et thérapeutique générales.

Faculté des sciences de Toulouse. — M. Chauvin, docteur ès sciences, est nommé professeur de physique à la Faculté des sciences de Toulouse (emploi nouveau). M. Roule, docteur ès sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-1891, d'un cours de sciences naturelles à ladite Faculté (emploi nouveau). M. Destrem, docteur ès sciences, maître de conférences de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-1891, d'un cours de chimie à ladite Faculté (emploi nouveau).

Sont nommés, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-1891, maîtres de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse : MM. Mathias, agrégé des sciences physiques, docteur ès sciences, *physique*, en remplacement de M. Chauvin, appelé à d'autres fonctions; Duboin, docteur ès sciences, *chimie*, en remplacement de M. Destrem, appelé à d'autres fonctions.

M. Lamic, licencié ès sciences naturelles, pourvu du diplôme supérieur de pharmacien, est délégué, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-1891, dans les fonctions de maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de Toulouse, en remplacement de M. Roule, appelé à d'autres fonctions.

M. Rey, licencié ès sciences, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1890-1891, des fonctions de chef des travaux pratiques de physique à la Faculté des sciences de Toulouse (emploi nouveau).

Sont nommés à la Faculté des sciences de Toulouse (emplois nouveaux) : MM. Couzy, licencié ès sciences, préparateur, chef des travaux pratiques de chimie; Suis, licencié ès sciences, chef des travaux pratiques de zoologie et botanique.

Du 23 mars.

Faculté des lettres de Paris. — Il est créé à la Faculté des lettres de Paris une chaire d'histoire de la Révolution française (fondation de la ville de Paris).

BIBLIOGRAPHIE

Adrien Dupuy. *L'État et l'Université ou la vraie réforme de l'enseignement secondaire.* — J. Delfour, *Histoire du Lycée de Pau.* — Fustel de Coulanges. *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France.* — E. Glasson. *Les Communaux et le domaine rural à l'époque franque.* — Melchior de Vogüé. *Spectacles contemporains.* — Vidal-Lablache. *Atlas historique et géographique.*

L'État et l'Université ou la vraie réforme de l'enseignement secondaire, par Adrien Dupuy (1 vol. in-16, Paris, Léopold Cerf, 1890). — Voilà un livre écrit avec une rare vigueur et dont nous ne pouvons qu'approuver l'esprit, tout en présentant quelques réserves sur les énergiques conclusions qui s'y trouvent formulées. Les idées défendues par l'auteur ne plairont sûrement pas à tout le monde. Mais il n'en est pas moins certain que, parmi les différents volumes publiés depuis des années sur la réforme de l'enseignement secondaire, celui-là est un des plus fermes et des plus sensés. L'auteur, partant de ce fait que les 4/5 des jeunes Français appelés à faire leurs études échappent à l'enseignement supérieur et que ceux à qui la haute culture est réservée gardent pour la plupart dans les Facultés les idées et les tendances apportées du collège de l'État ou du collège ecclésiastique, conclut, et à notre avis avec une parfaite justesse, que le jeune homme emporte, à sa sortie de collège, le fonds d'idées sur lequel il vivra, le germe des sentiments et des opinions qu'il manifestera plus tard dans la société, en un mot l'orientation de toute sa conduite. Il semble que le pli, une fois pris, reste ineffaçable. Or — et c'est là notre malheur — cette jeunesse est, par le fait même de son éducation, divisée en deux camps : ici, les élèves du clergé instruits à détester ou à mépriser le gouvernement républicain; là, les élèves de l'Université, c'est-à-dire, jusqu'à preuve du contraire, les élèves de la République. Le rôle de l'enseignement secondaire est donc prépondérant, décisif même au point de vue du progrès général, puisqu'il donne à l'État, selon l'occurrence, des serviteurs ou des ennemis. Ce dernier a par là même le droit d'employer tous les moyens en son pouvoir pour assurer le succès de ses établissements d'instruction, en demandant à ces derniers de s'inspirer dans leurs programmes de son esprit et de ses besoins. M. Dupuy réclame pour les lycées et collèges de l'État un enseignement nettement républicain et une attitude franchement libérale et progressiste en matière d'éducation, sans compromis ni atermoiements d'aucune sorte. Il commence par pousser le cri d'alarme en montrant combien les effets de la crise actuelle de l'enseignement secondaire sont fâcheux pour la prospérité et pour le succès de l'éducation universitaire. Les maisons rivales profitent de tout le discrédit que les changements trop fréquents de programmes et l'incertitude dans l'orientation apportent aux établissements de l'État. L'Université a le tort de trop médire

d'elle-même, excitant ainsi la méfiance des pères de famille. La mauvaise distribution des bourses, les problèmes maladroitement posés de l'internat et du surmenage, la circonspection excessive de l'Université et sa neutralité politique, voilà autant de causes qui contribuent à compromettre gravement son action. Il faut que l'État imite ses rivaux passés maîtres en savoir-faire, en s'appliquant lui aussi à séduire les élèves et les familles. L'auteur pénètre au cœur du sujet, en prouvant que l'Université ne saurait garder la neutralité envers l'État, dont elle a la confiance et dont elle doit professer publiquement et hautement les maximes. Il fait bon marché de toutes les illusions mystiques ou autres que l'on voudrait imposer à la jeunesse française. Entre les deux camps, la lutte existe toujours. Il ne faut pas que l'État, sous prétexte de tolérance, mettre bas les armes devant les adversaires de toutes les idées que la Révolution a imposées au monde. Ces ennemis irréconciliables de la raison ne cessent, eux, de combattre et de lutter avec une infatigable énergie. D'autre part, l'État a le devoir de se préparer des serviteurs sûrs et éclairés. « La République a besoin d'hommes d'action; or l'action est incompatible avec la défiance et le découragement. Si nous donnons à nos élèves l'habitude de gémir sur les malheurs présents, de geindre à tout moment, de douter d'eux-mêmes et des autres, nous n'en ferons rien qui vaille. » C'est le rôle commun à tous les membres de l'Université de faire aimer notre temps. Mais dans le nombre, il y en a certain dont la tâche est plus considérable. Il s'agit de ceux qui enseignent l'histoire littéraire, l'histoire proprement dite et la philosophie. Ce sont leurs leçons combinées qui achèvent de former le citoyen dans l'écolier. Les chapitres suivants consacrés à étudier l'importance respective de ces divers enseignements comme moyens d'éducation renferment nombre d'aperçus attrayants et parfois profonds. Les pages intitulées : *Sur l'histoire et contre le Moyen Age* sont ingénieuses et alertes, mais empreintes d'une exagération manifeste. M. Dupuy part en guerre contre la superstition du document dont la chasse constitue, suivant lui, l'unique occupation du peuple des historiens. J'avoue qu'il maltraite beaucoup trop durement ce dernier qui vaut mieux qu'il ne le prétend. Il y a d'utiles réflexions dans les chapitres sur la portée morale de l'histoire et sur les qualités du professeur d'histoire. L'auteur effleure la question des Universités régionales et combat rudement ces dernières dans des pages qui sont assurément les plus contestables de son livre. En élargissant, comme il le fait, le rôle et l'action éducatrice du professeur de philosophie, chargé de l'instruction morale et civique, ne semble-t-il pas un peu trop prêcher pour son propre saint?

La conclusion vaut la peine d'être méditée. Sans doute, les idées de M. Dupuy sont exprimées, en général, avec une verve un peu batailleuse, sur un ton parfois agressif et véhément. Mais, si, comme nous le pensons, la campagne qu'il entreprend est au fond juste et nécessaire, on serait mal venu de lui reprocher la chaleur et la conviction qu'il a déployées dans l'attaque.

Histoire du Lycée de Pau, par J. Delfour, censeur du Lycée, avec une introduction et des notes par V. Lespy (1 vol. in-8, Pau, imprimerie Garet, 1890). — L'ouvrage de M. Delfour, complet, assez bien disposé fournit des données intéressantes. On y trouvera sur l'histoire de l'en-

seignement secondaire dans le Sud-Ouest, avant la Révolution, un grand nombre de renseignements généralement sûrs et nouveaux. Le collège de Pau remonte aux premières années du XVIIe siècle. Il fut définitivement fondé par Louis XIII en 1622, en faveur des Jésuites, dans le but, « d'exercer, par les Révérends Pères, une action sur les classes élevées du pays et de pénétrer la jeunesse lettrée du sentiment catholique ». La construction des bâtiments commença seulement un peu plus tard, vers 1640. Les Jésuites furent expulsés du collège en 1763. Les barnabites et les bénédictins se présentèrent concurremment pour recueillir leur succession. Mais aucun de ces deux ordres ne réussit à l'obtenir. Les maîtres que le roi envoya en 1766, après trois années d'interruption des cours, n'appartenaient à aucune congrégation; c'étaient des séculiers et des laïques. Ils étaient particulièrement désignés sous le nom d'*Éducateurs*, on les appelait aussi les « Messieurs de Saint-Denis » parce qu'ils avaient pris saint Denis pour patron de leur collège. Louis XVI, par lettres patentes du 16 septembre 1777 donna « la desserte « du collège royal de Pau aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Le nombre des fonctionnaires du collège était augmenté ». Chefs, professeurs et régents, tous étaient déclarés membres de la Faculté des arts de l'Université de Pau. Ceci nous amène à parler du rétablissement de cette dernière qui, après un bref du pape (12 mars 1725) sollicité par les États de Béarn, fut approuvée, autorisée et confirmée par une déclaration royale du 4 décembre 1725. Le collège des Jésuites fut choisi pour être le siège de la Faculté des Arts « et pour être aussi le lieu où se tiendront les Écoles et les séances de l'Université, à laquelle nous agrégons ledit collège ». L'installation de l'Université fut des plus simples et des plus sommaires. Elle obtint seulement les trois Facultés de théologie, de droit et des arts. M. Delfour a bien fait d'insister sur son histoire, encore qu'elle présente peu d'éclat et peu d'événements saillants. La transformation du collège en *École centrale* du département des Basses-Pyrénées est racontée ensuite avec détail. Je reprocherai seulement à l'auteur son peu de bienveillance à l'égard de l'œuvre scolaire de la Révolution. Il la juge uniquement à travers l'ouvrage de M. A. Duruy : cela n'est pas suffisant. Les destinées successives du lycée impérial, du collège royal et du lycée actuel sont exposées avec charme. Le livre se termine par une sorte de *Livre d'or* où se trouvent consignés les noms des élèves les plus marquants. On y relève bien des noms connus dans des branches fort diverses. Une dernière critique à adresser à cet ouvrage, c'est d'être souvent tombé dans une minutie de détails exagérée. L'auteur aurait pu nous faire grâce de nombre de menues réparations, de descriptions d'ameublement, etc., et réduire son travail à de plus justes proportions. En faisant revivre ainsi jusque dans ses faits les plus humbles la vie d'un collège d'autrefois, M. Delfour a obéi à un sentiment de piété qui se comprend, mais qui semble parfois excessif.

Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France, par FUSTEL DE COULANGES. *La Gaule romaine*, ouvrage revu et complété sur le manuscrit et d'après les notes de l'auteur par Camille Jullian (1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1891). — La troisième édition de la *Gaule romaine* n'est pas une simple réimpression, mais une refonte complète de la rédaction

primitive. Le volume traite exclusivement de l'état de la Gaule avant la conquête romaine et de son organisation politique pendant les trois premiers siècles de la domination impériale. Cette édition diffère principalement en deux points des précédentes. Certaines parties ont été développées pour la clarté de la démonstration, pendant que, d'autre part, l'appareil d'érudition a été très augmenté. M. Fustel expliquait lui-même dans une préface provisoire la raison de ce second changement. Autrefois, on épargnait au public l'appareil d'érudition. « L'érudition était pour l'auteur seul et non pour le lecteur... Depuis une vingtaine d'années les procédés habituels ont changé : l'usage aujourd'hui est de présenter au lecteur l'appareil d'érudition plutôt que les résultats. L'érudition a changé ses formes et ses procédés; elle n'est pas plus profonde et l'exactitude n'est pas d'aujourd'hui; mais l'érudition veut se montrer davantage... Au fond les deux méthodes, si elles sont pratiquées loyalement, sont également bonnes. Je me conforme au goût d'aujourd'hui. Mes recherches changeront donc, non quant au fond, mais quant à la forme. Lorsque j'ai écrit mes premiers ouvrages, la première rédaction était précisément dans le genre de celle-ci, longue, hérissée de textes et pleine de discussion; mais cette rédaction première, je la gardais pour moi, et j'employais six mois à l'abréger pour le lecteur. Aujourd'hui, c'est cette rédaction première que je donnerai. » Personne assurément ne s'en plaindra. L'admirable exposé du maître n'a pas souffert de ce changement de procédé. Tous les chapitres qui composent ce livre sont l'œuvre intégrale de M. Fustel : aucun changement n'a été apporté dans le texte aux idées ou à l'expression. Nous avons ainsi la dernière pensée de l'historien, telle qu'il l'avait lui-même arrêtée dans sa forme. La conclusion seule a dû être ajoutée. De nombreuses notes ont été intercalées d'après les notes et les fiches laissées par l'auteur.

A coup sûr, il est dans ce livre plus d'une théorie que la science se refusera à admettre, notamment dans le premier livre consacré à la conquête romaine et à l'état de la Gaule avant et pendant cette conquête. Mais les grandes lignes resteront. On ne refera plus désormais un pareil tableau d'ensemble, ou du moins on ne le refera pas mieux. L'exposé, qui comprend tout le livre II, de l'organisation de l'Empire, de l'administration romaine et de la centralisation administrative, est une des œuvres les plus larges et les plus achevées qui existent dans le domaine historique. Les questions essentielles, celles relatives aux libertés provinciales, à la vie municipale de la cité gauloise sous l'empire romain, à l'histoire du régime municipal, aux charges de la population, à la législation romaine et à l'administration de la justice, sont traitées avec une magnifique ampleur qui subjugue, alors même qu'elle n'entraîne pas la conviction sur tous les points. C'est un livre qu'on ne résume pas, parce que les grandes pages y sont trop nombreuses. Rappelons la noble introduction qui l'ouvre et le programme si ferme qui s'y trouve développé : « L'histoire n'est pas une science facile, » et les préceptes qu'on ne saurait trop méditer, qui viennent à l'appui de cette pensée.

Les Communaux et le domaine rural à l'époque franque. Réponse à M. Fustel de Coulanges par E. Glasson, membre de l'Institut, profes-

seur à la Faculté de droit de Paris (1 vol. in-12, Paris, F. Pichon, 1890). — On sait quelles vives et multiples discussions a soulevées, dans ces dernières années, le grave problème de la propriété collective et de la communauté de certaines terres chez les Germains et chez les Francs. A coup sûr, peu de questions historiques ont eu le don de passionner les érudits à un pareil degré. C'est que le problème n'offre pas seulement un intérêt scientifique et que, même au point de vue de nos préoccupations modernes, la solution n'en est pas indifférente, bien qu'on puisse justement prévoir que les générations auxquelles sera dévolu le soin de résoudre la question sociale s'inquiéteront assez peu d'origines aussi lointaines. Personne n'ignore le rôle actif joué dans toute cette querelle par M. Fustel de Coulanges. Notre admiration pour l'illustre maître ne nous empêchera pas de reconnaître qu'il y apporta une âpreté souvent excessive en même temps que des procédés de discussion par trop agressifs. Pour lui, il n'y eut à aucune époque chez les Francs un régime de communauté de village : les textes allégués par les auteurs partisans de la thèse contraire étant, sans aucune exception, ou inexactement interprétés ou étrangers à la thèse elle-même. M. Glasson, déjà pris à partie par l'éminent professeur de la Sorbonne dans de précédentes discussions, le fut encore d'une façon plus directe dans le volume de l'*Histoire des institutions politiques* relatif à l'alleu et au domaine rural pendant l'époque mérovingienne (p. 174 à 198). Il a cru devoir répondre à cette attaque dans un mémoire développé, écrit, dit-il en commençant, par droit de légitime défense. Sa critique porte sur trois points : la forme adoptée par M. Fustel dans ses polémiques, sa méthode d'interprétation des textes; ses solutions sur le fond de la question. Il confesse « qu'il est pénible de continuer une discussion, après la mort d'un contradicteur » ; mais, d'autre part, il n'était pas possible de garder le silence. Après avoir constaté l'existence des communautés au moyen âge, M. Glasson pose la question de la propriété à l'époque franque. Il examine les textes les plus décisifs, en première ligne le titre *De Migrantibus* de la loi salique, et étudie ensuite le droit de succession des *vicini*, la responsabilité collective, le rôle des communautés dans l'administration de la justice, leur importance au point de vue général et, après avoir démontré l'existence des biens communs, expose les droits des communistes et la théorie du domaine rural. Il prouve l'existence du village mérovingien et termine par une « réfutation de la théorie de M. Fustel sur les *communia* ». Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur cette délicate matière. Disons seulement que la réponse de M. Glasson, écrite avec agrément, malgré l'austérité du sujet, est des plus intéressantes et des plus profitables à suivre. Les étudiants qui se forment à l'art difficile de la critique y pourront trouver d'utiles exemples de discussions de textes.

Spectacles contemporains, par le vicomte E. Melchior de Vogüé, de l'Académie française (1 vol. in-18 jésus, Paris, Armand Colin, 1891). — On retrouvera dans ce volume l'éloquente série des articles écrits par M. de Vogüé depuis plusieurs années. Il n'en est aucun qui n'ait fait sensation, lors de son apparition. Réunis, ils forment un ensemble singulièrement varié et attrayant dans lequel les plus hauts et les plus

délicats problèmes de l'époque contemporaine se trouvent traités avec une profondeur et une ampleur d'aperçus vraiment admirables. Comme l'auteur le reconnaît dans sa préface, il est nécessaire d'attendre quelque temps encore avant d'esquisser dans un livre la physionomie de la pensée d'aujourd'hui; il faut se borner, en attendant, à regarder les spectacles qui la préparent. Certes, ces morceaux détachés diffèrent de forme et d'accent : les uns traduisent l'impression directe d'un fait; les autres résument l'étude d'une situation. Malgré ces différences extérieures, le lecteur reconnaîtra cependant la suite d'une même investigation; il retrouvera une curiosité de même nature à Rome, à Berlin, à Pétersbourg, en Asie, en Afrique. C'est cette curiosité si souple et si large à la fois, ce sens subtil des bruits de dessous terre, cette divination des mondes nouveaux, cet élan hardi vers les choses de l'avenir qui assignent à M. Vogüé une place si particulière dans le mouvement des idées de notre temps. On peut différer d'une façon absolue d'idées et d'opinions avec le séduisant écrivain et se retrouver cependant côte à côte avec lui sur le terrain de l'observation impartiale et de la curiosité infinie. Nul n'excelle au même degré que lui, à suggérer, à travers le temps et l'espace, les rapprochements les plus audacieux et les plus inattendus, les comparaisons les plus audacieuses. Nul n'a la perception plus nette de l'unité des bruits et de la vie du monde, parce qu'aucun ne lui reste indifférent. L'article sur *les Affaires de Rome* renferme des conclusions vagues et mystiques auxquelles nous sommes loin d'adhérer ; mais quels merveilleux tableaux que ceux des *lettres d'Asie* où l'aspect des paysages et des civilisations ouvertes à l'Europe par le chemin de fer Transcaspien se trouve rendu avec une si saisissante vérité? L'article consacré au général Loris-Mélikoff constitue un véritable drame, passionnant et triste. Celui sur les Indes Noires termine dignement le volume par des considérations pleines de sagesse et d'humanité.

Atlas historique et géographique contenant 137 *cartes et* 248 *cartons en couleur*, par VIDAL-LABLACHE (4 livraisons parues, in-folio. Paris, Armand Colin, 1891). — Les quatre livraisons déjà parues de l'atlas de M. Vidal-Lablache permettent d'apprécier d'ores et déjà ce que sera cette œuvre importante, destinée à devenir certainement l'un des répertoires géographiques les plus vastes et les plus complets qui existent.

Le nom seul de l'auteur est une garantie de la sûreté et de l'exactitude de ce travail si considérable dont la préparation a commencé il y a plusieurs années. Les éditeurs, de leur côté, n'ont rien négligé en vue d'obtenir dans l'exécution tout le soin et toute la beauté désirables. La clarté des caractères choisis, la netteté des tracés et des contours frappent l'œil au premier abord. Le type pédagogique par excellence de la carte *parlante* a été heureusement réalisé. Déjà, dans ses cartes murales, M. Vidal-Lablache avait montré le parti qu'on peut tirer de la « lettre ». Il a continué dans cette voie. Il faut en effet que le lecteur puisse discerner sans peine dans la nomenclature un classement apparent qui lui permette de distinguer du premier coup les notions qu'il est nécessaire de savoir de celles qu'il est permis d'ignorer. Au bas de chaque carte, un texte très bref donne les explications générales qui s'y rapportent. En somme, c'est une œuvre véritablement scientifique qui a de

plus le mérite d'un agencement nouveau. Pour l'histoire comme pour la géographie, l'auteur a voulu arriver à de véritables démonstrations.

C'est dans cette vue qu'il a déterminé l'ordre si bien compris des cartes et le groupement des cartons dont la table indique le nombre et la variété. Un index alphabétique de près de 45 000 noms, qui prouve à lui seul l'étendue et le détail de cet atlas, viendra faciliter les recherches. Notons encore que le point de vue économique a été particulièrement développé, de même que le côté ethnographique. Cinquante-deux cartes seront consacrées à l'histoire, et quatre-vingt-neuf à la géographie pure. Parmi les cartes historiques déjà parues, toutes très soignées, signalons celles des conquêtes romaines, de l'histoire ancienne de l'Orient, de la Grèce et de l'Italie anciennes, de l'histoire de l'hellénisme, de la Méditerranée du VII[e] au V[e] siècle. av. J.-C. Parmi les secondes, l'attention est surtout attirée par la grande carte de la France, en deux parties, par celles de la navigation dans notre pays, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique. C'est un atlas tout à fait au courant et véritablement moderne dans la pleine acception du mot.

A. L.

OUVRAGES NOUVEAUX

Beudant (Ch.). *Le droit individuel et l'Etat*, introduction à l'étude du droit. 1 vol. in-8 (Arthur Rousseau), 6 francs.

Brelet (H.). *Grammaire latine, classe de quatrième et classes supérieures*. 1 vol. in-16, cart. toile anglaise (G. Masson), 2 fr. 50.

Cahun (Léon). *Hassan le Janissaire* (Bibliothèque des Romans historiques). 1 vol. in-18 jésus (Armand Colin et C[ie]), 3 fr. 50.

Cartault (A.). *Terres cuites grecques*. 29 planches tirées en phototypie. 1 vol, in-4, broché (Armand Colin et C[ie]), 25 fr.

Charpy (V.). *Exercices latins (versions et thèmes), classe de sixième*. 1 vol. in-16, cart. toile anglaise (G. Masson), 2 francs.

Gain (George). *Les Syndicats professionnels agricoles*. 1 vol. in-18 jésus, br. (Armand Colin et C[ie]). 3 fr. 50.

Gaudin (E.). *Notions de chimie générale*. 1 vol. in-8, avec figures, br. (Armand Colin et C[ie]), 5 francs.

Heuzé. *La petite culture*. 1 vol. in-18 jésus. br. (Armand Colin et C[ie]). 3 fr. 50.

Jacquemart. *Professions et métiers. Guide pratique pour le choix d'une carrière*. T. I. Professions libérales. 10 livraisons parues (Armand Colin et C[ie]), chaque 0 fr. 25.

Say (Léon) et **Chailley** (Joseph). *Nouveau Dictionnaire d'économie politique*. 10[e] livraison (Guillaumin et C[ie]), 3 francs.

Texier (A.). *Au pays des généraux, Haïti*, 1 vol. in-18 jésus, br. (Calmann Lévy 3 fr, 50.

Vessiot (A.). *Chemin faisant. Notes et réflexions sur l'éducation, l'enseignement et la morale de ce temps*. 1 vol. in-18 jésus (E. Dentu), 3 fr. 50.

Vidal Lablache. *Atlas historique et géographique*, 5[e] livraison (Armand Colin et C[ie]), 1 fr. 25.

Zeller (Jules). *Histoire d'Allemagne*. T. VII, La Réforme. Jean Huss, Martin Luther. 1 vol. in-8 (Perrin et C[ie]), 7 fr. 50.

Le Gérant : **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 27317

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.

Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches, en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.

LA

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Ammel, Treuttel et Wurtz.

ALLEMAGNE

Berlin, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolaï, G. Schefer.
Bonn, Strauss.
Breslau, Trevendt et Garnier.
Dresde, Pierson.
Erlangen, Besold.
FribourgenBrisgau,Fehsenfeld
Gœttingue, Calvœr.
Greifswald, Bamberg.
Giessen, Ræcker.
Halle, Lippert.
Heidelberg, Kæster.
Iéna, Frommann.
Kœnigsberg, Bor.
Kiel, Hæseler.
Leipzig, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
Marbourg, Elwert.
Munich, Finsterlin.
Rostock, Stiller.
Stuttgard, P. Neff.
Tubingen, Fues.
Wurtzbourg, Stuber.

AUTRICHE-HONGRIE

Vienne, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
Agram, Hartmann.
Budapesth, Révai, Kilian.
Gratz, Leuschner.
Inspruck, Rauch.
Klausenbourg, Demjén.
Lemberg, Gubrynowicz.
Prague, Calve.

ANGLETERRE

Londres, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broths.
Aberdeen, W. Lindsay.
Cambridge, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
Dublin, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
Edimbourg, John Menzies et Co.
Glasgow, John Menzies et Co.
Oxford, Parker.

BELGIQUE

Bruxelles, Lebégue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
Gand, Host, Vuylsteke, Engelke.
Liège, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
Louvain. Peeters, Van Linthout et Cie.

COLONIES FRANÇAISES

Alger, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
Saïgon, Nicolier.
St-Denis-Réunion, Lamadon.
Fort-de-France, Déclémy.

DANEMARK

Copenhague, Host.

ÉGYPTE

Alexandrie, Weill, Sanino.
Le Caire, Mme Barbier.

ESPAGNE

Madrid, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
Barcelone, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
Valence, P. Aguilar.
Salamanque, E. Calcon.

GRÈCE

Athènes, Wilberg.

ITALIE

Rome, Paravia, Bocca, Molino.
Florence, Bocca, Lœscher.
Milan, Dumolard frères.
Naples, Detken, Marghieri.
Padoue, Drucker et Tedeschi.
Palerme, Pedone-Lauriel.
Pavie, Pezzani.
Pise, Hœpli.
Turin, Paravia, Bocca.

MEXIQUE

Mexico, Bouret.
Guadalajara, Bouret.

PAYS-BAS

La Haye, Belinfante frères.
Luxembourg, Heintzé.
Leyde, Brill.
Amsterdam, Van Bakkenes.
Utrecht, Frænkel.

PAYS DANUBIENS

Belgrade, Friedman.
Bukharest, Haimann.
Craiowa, Samitca frères.
Galatz, Nebuneli et fils.
Jassy, Daniel.
Philippopoli, Commeno.

PORTUGAL

Lisbonne, Pereira.
Coimbre, Melchiades.
Porto, Magalhaës.

RUSSIE

St-Pétersbourg, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
Dorpat, Karow.
Kharkoff, de Kervilly.
Kiew, Ve Idzikowski.
Moscou, Gautier
Odessa, Rousseau.
Tiflis, Baerenstamm.
Varsovie, Gebethner et Wolff.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm, Bonnier.
Christiania, Cammermeyer.
Lund, Gleerup.
Upsal, Lundstrœm.

SUISSE

Bâle, Georg.
Fribourg, Labastrou.
Berne, Kœhler.
Genève, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
Lausanne, Benda, Payot.
Neuchatel, Delachaux et Niestlé.
Zurich, Meyer et Zeller.

TURQUIE

Constantinople, Papadis.
Smyrne, Abajoli.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

New-York, Christern, W. R. Jinkims, Courrier des États-Unis.
Baltimore, John Murphy et Cie
Boston, Carl Schœnhof.
Nouvelle-Orléans, H. Billard.
Philadelphie, A. Lippincott et Cie.
Saint-Louis (Missouri), F.-H. Thomas.
Washington, James Anglin et Cie.

CANADA

Québec, Lépine.
Montréal, Rolland et fils.

AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Ayres, Jacobsen, Jolly.
Caracas, Rojas hermanos.
Lima, Galand.
Montevideo, Ybarra, Barreiro et Ramos
Santiago (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
Valparaiso, Tornero.

BRÉSIL

Rio-Janeiro, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
Bahia, C. Koch.
Sao-Paolo, Garraux.

CUBA

La Havane, M. Alorda.

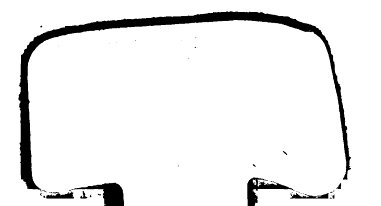
INDE ANGLAISE

Bombay, Atmarau, Sayoon.

AUSTRALIE

Melbourne, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 27317.




FL 6128.91
Isaac Rousseau, le pere de Jean-Ja
Widener Library 006760326
3 2044 087 844 544